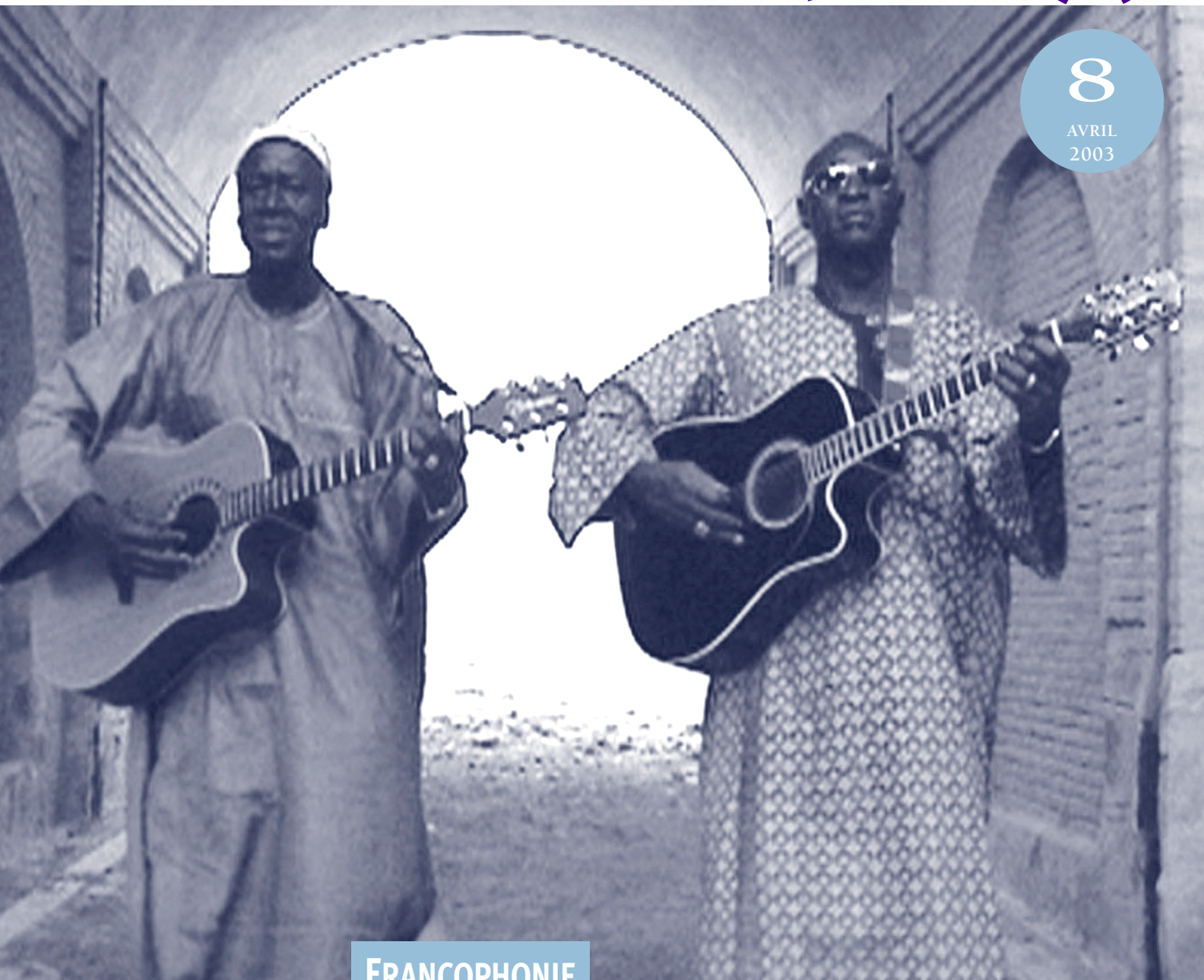


BIBLIOTHÈQUE(S)

8

AVRIL
2003

FRANCOPHONIE

Éditorial par Gérard Briand **1** Bibliobrevés **4** De l'avenir des bibliothèques francophones, par Françoise Danset **10**
 Des efforts pour les bibliothèques françaises à l'étranger, par Virginie Kremp **12** Une médiathèque pédagogique, par Azadeh Kavian **15**
 Les missions de l'AUF, par Dominique Gentile **18** Pour une coopération agissante, par Bernard Dione **19** Cohésion au Togo, par Kokou Mensah Azankpé **22**
 Naissance d'un réseau au Laos, par Marie-Hélène Bastianelli **26** L'Afrique aussi se mobilise pour la lecture, par Francisco d'Almedia **30** La formation,
 un leitmotiv nécessaire, par Christian Fioriti **34** Timide expansion de l'édition jeunesse, par Viviana Quiñones **38** Parler français à l'IFLA : un pari
 impossible ? par Marie-Claire Germanaud **41** Limoges, au diapason de la Francophonie, par Virginie Kremp **44** Prix du roman francophone à
 Issy-les-Moulineaux, par Jean-François Jacques **47** Actualités de l'ABF • Les gens. En bref **50** Journées d'étude Y aura-t-il des postes nombreux
 et intéressants ? par Christian Rogel **52** Remises et marchés en attendant la loi, par Gilles Éboli **54** Procédures d'achats en bibliothèque départementale, par
 Joëlle Pinard **56** Reportage • Le Pass'Doc, un coup de pouce pour l'intercommunalité en Isère ? par Virginie Kremp **58** Portrait • Bernard
 Mnich : carnet de route en Slovaquie **60** Espaces et architectures • Culture pour tous au Carré des Jalles, par Pierre Chalve **62** Restauration réussie à
 Toulouse, par Pierre-Jean Pujol **63** Histoire • Arraché au feu : le sauvetage du patrimoine culturel juif de Wilna (fin), par David. E. Fishman **66** Bibliomonde •
 Catalogne : des BU à la pointe, par Virginie Kremp **70** Parole(s) de diffuseur • Entretien avec Cathie Manné, Pacific Book'in, diffuseur de littérature de Nouvelle-
 Calédonie **72** Notes de lectures **74** Éloge de la lecture : la construction de soi, Michèle Petit (C. Belayche) • Conduire un projet de numérisation, sous la dir. de
 Ch. Buresi et L. Cédelle Joubert (P-Y Duchemin) • Offrir Internet en bibliothèque publique, Gaëlle Enjalbert (D. Lahary) • La Corruption sentimentale, les rentrées
 littéraires, M. Benoît-Jeanin (D. Peignet) • Réunionite : guide de survie, pour améliorer la qualité des réunions, Didier Noyé (D. Peignet) **78** Tribune **78** Annonces **79**



Éditorial

Le dossier de ce numéro 8 est consacré aux bibliothèques d'une partie de la francophonie, à leur développement et à leurs problèmes spécifiques.

Résoudre ces problèmes n'est pas une mince affaire et faire valoir auprès des décideurs que la bibliothèque est aussi une priorité, qui peut avoir un fort impact à long terme, n'est guère à la mode chez les politiques et les économistes.

Saluons donc la conviction et l'opiniâtreté de nos collègues militants investis de ces questions. Saluons aussi leur imagination et leur professionnalisme.

Développer un bon niveau de bibliothèque francophone, c'est s'appuyer sur un sentiment communautaire qui rassemble affectivement ceux qui s'y sentent partie prenante ; c'est aussi donner une juste place à cette culture dans la communauté mondiale.

Rien à voir avec un quelconque repli identitaire. Il s'agit d'exercer son droit à la parole pour participer sans complexe à la diversité.

Gérard BRIAND

Publication bimestrielle

paraissant depuis 1907
Éditée par l'Association des
bibliothécaires français

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication

Gérard Briand

Rédactrice en chef

Virginie Kremp
virginie@abf.asso.fr

Secrétaire de rédaction

Dominique Pradat
dominique@abf.asso.fr

Coordination du dossier

Françoise Danset

A collaboré à ce numéro

Azadeh Kavian

Comité de rédaction

Geneviève Boulbet, Gérard
Briand, Antoine Carro-Réhault,
Isabelle de Cours, Sylvie
Hamzaoui, Jean-François
Jacques, Benoît Lecoq

Relecture

Axelle Maldidier

Publicité - Diffusion

ABIS - Caroline Paganucci
Téléphone : 01 40 22 63 11
Télécopie : 01 55 33 10 31
cpaganucci@wanadoo.fr

Maquette-Mise en pages

M.-C. Carini et Pictorus

Abonnements 2003

France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1104G82347

ISSN : 1632-9201

Dépot légal : mai 2003

Impression : Jouve, Paris

BIBLIothèque(s)

REVUE DE L'ASSOCIATION

DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

est analysée dans la base
Pascal produite par l'INIST
et dans la base LINA.

Couverture : © Jacques Sarasin.

Photo extraite du film *Je chanterai
pour toi*, de Jacques Sarasin,
reproduite avec l'aimable
autorisation du réalisateur.
À gauche, le chanteur malien,
Boubacar Traoré.

abf congrès 2003
aubagne 13-16 juin
centre des congrès agora

**le citoyen européen
et les bibliothèques :**
europe - information - libertés

ATELIERS - CONFÉRENCES - ABF
Association des bibliothécaires français
Tél. : 01 55 33 10 30 - Fax : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr - www.abf.asso.fr

SALON PROFESSIONNEL - ABIS
Agence Bibliothèques Information Services
Tél. : 01 40 22 63 11 - Fax : 01 55 33 10 31
abis@abf.asso.fr

Au sommaire des prochains numéros de BIBLIothèque(s)

- n° 9 : Provence-Alpes-Côte d'Azur – juin 2003
- n° 10 : Livres d'artistes – août 2003
- n° 11 : Centres de documentation – octobre 2003
- n° 12 : Laïcité – décembre 2003

BIBLIOTHÈQUE(S)

8

AVRIL
2003

Sommaire

4 **Bibliobrevés**

Dossier **FRANCOPHONIE**

10 De l'avenir des bibliothèques francophones, par FRANÇOISE DANSET

12 Des efforts pour les bibliothèques françaises à l'étranger,
par VIRGINIE KREMP

15 Une médiathèque pédagogique, par AZADEH KAVIAN

18 Les missions de l'AUF, par DOMINIQUE GENTILE

19 Pour une coopération agissante, par BERNARD DIONE

22 Cohésion au Togo, par KOKOU MENSAH AZANKPÉ

26 Naissance d'un réseau au Laos, par MARIE-HÉLÈNE BASTIANELLI

30 L'Afrique aussi se mobilise pour la lecture, par FRANCISCO D'ALMEDIA

34 La formation, un leitmotiv nécessaire, par CHRISTIAN FIORITI

38 Timide expansion de l'édition jeunesse, par VIVIANA QUIÑONES

41 Parler français à l'IFLA : un pari impossible ? par MARIE-CLAIRE GERMAUD

44 Limoges, au diapason de la Francophonie, par VIRGINIE KREMP

47 Prix du roman francophone à Issy-les-Moulineaux,
par JEAN-FRANÇOIS JACQUES

Liste des annonceurs

- Borgeaud Bibliothèques 2^e de couverture
- Redon 3^e de couverture
- Filmolux 4^e de couverture
- CEDROM SNI p. 25
- Électre p. 29
- CDIP p. 43
- Jean Touzot Librairie internationale p. 49
- Schmidt Periodicals p. 69

Actualités de l'ABF

- 50 *Les gens. En bref*
Journées d'étude
- 52 Y aura-t-il des postes nombreux et intéressants ? par CHRISTIAN ROGEL
- 54 Remises et marchés en attendant la loi, par GILLES ÉBOLI
- 56 Procédures d'achats en bibliothèque départementale, par JOËLLE PINARD

Reportage

- 58 Le Pass'Doc, un coup de pouce pour l'intercommunalité en Isère ?
par VIRGINIE KREMP

Portrait

- 60 Bernard Mnich : carnet de route en Slovénie

Espaces et architectures

- 62 Culture pour tous au Carré des Jalles, par PIERRE CHALVE
- 63 Restauration réussie à Toulouse, par PIERRE-JEAN PUJOL

Histoire

- 66 Arraché au feu : le sauvetage du patrimoine culturel juif de Wilna (fin),
par DAVID. E. FISHMAN

Bibliomonde

- 70 Catalogne : des BU à la pointe, par VIRGINIE KREMP

Parole(s) de diffuseur

- 72 Entretien avec Cathie Manné, Pacific Book'in, diffuseur de littérature de
Nouvelle-Calédonie

74 Notes de lectures

78 Tribune

79 Annonces

Les opinions exprimées dans BIBLIothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



Agenda

• **9-20 mai, Paris**, Semaine des littératures européennes sur les Jungles urbaines : festival de films, expositions, poésie Slam. Conférence le 15 mai sur l'action sociale des bibliothèques en espace urbain (Goethe-Institut, inscription www.goethe.de/paris), le 20 mai sur les BP et leur adaptabilité à la ville (Colegio de Espana). Contact : jerom.remy@wanadoo.fr

• **Jusqu'au 17 mai, Chaumont**, Les Silos Maison du livre et de l'affiche de Chaumont, exposition consacrée à l'illustrateur de livre jeunesse Étienne Delessert. Tél. : 03 25 03 86 86. jmoris@ville-chaumont.fr

• **15° Mai du livre d'art**, opération labellisée sous le slogan « Un éditeur, un libraire, un événement, une ville ». Animations organisées dans toute la France : interventions d'artistes, rencontres autour du livre, toujours en association avec une librairie. Parrainée par Jean-Jacques Aillagon, avec le soutien du Syndicat national de l'édition. www.snedition.fr

• **14-17 mai, Chambéry**, Carré Currial : 16° Festival du premier roman. Aboutissement d'une année de lecture pour la ville qui reçoit 14 auteurs français ainsi qu'un auteur italien. Tél. : 04 79 60 44 48. 1erroman@mairie-chambery.fr

• **16-20 mai, Beauvais**, Oise aux livres, Salon du livre jeunesse sur le thème de l'arbre, organisé par la BDP de l'Oise. Tél. : 03 44 84 74 20.

• **17-18 mai, Salon du livre de Caen**. Actualité littéraire, littérature jeunesse et BD. Tables rondes organisées autour du thème « pouvoir et religion ». www.ville-caen.fr

• **17-18 mai, Bédarieu (34)**, réunion du CEBRAL (Centre d'étude des bibliothécaires des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon). Thème : tutelles, élus, collections et publics. Tél. : 04 67 41 58 18.

suite p. 6

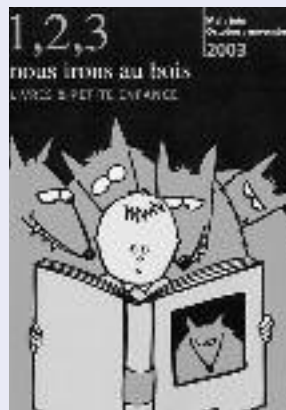


Gravure de la vieille ville accessible par le catalogue en ligne.

1, 2, 3... NOUS IRONS AU BOIS

Ouvrir les bibliothèques aux bébés lecteurs et à leurs parents, tel est le pari de huit bibliothèques du département de la Haute-Vienne qui se sont associées pour mettre le livre et les très jeunes enfants au cœur de leurs animations 2003. Un vaste programme itinérant cheminera dans le département de mai à juin et d'octobre à novembre. Comptines, formulettes, jeux de doigts, cycle de formation professionnelle, exposition et rencontre-débat autour

du thème « Lire des livres avec les tout-petits : pourquoi ? Comment ? ». Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne, Tél. : 05 55 31 88 90. bdp@cg87.fr



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ALENÇON (27)

Le fonds patrimonial de la bibliothèque d'Alençon n'est plus accessible depuis le 1^{er} novembre 2002.

D'importants travaux sont

mis en œuvre sur cette ancienne église des jésuites, datant du XVII^e siècle, qui abrite une bibliothèque depuis 1800. Réouverture prévue au printemps 2004.

NOUVEAU PÔLE IMAGE ET SON, BM DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE (91)

La BM de Brétigny-sur-Orge a inauguré, le 19 octobre dernier, son pôle image et son.

Dans une salle de 200 m² jouxtant la bibliothèque jeunesse et le théâtre, deux discothécaires accueillent le public seize heures par semaines. Cinq bornes d'écoute et une borne vision permettent de découvrir plus de 4 500 CD, et un millier de DVD et VHS.



2 bornes d'écoute pour découvrir plus de 4 500 CD.

BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE

Le site Internet de la médiathèque de l'agglomération troyenne donne désormais accès à 4 700 images, miniatures numérisées, livrets de colportage de la Bibliothèque bleue, et autres images anciennes de Troyes, à partir du catalogue de la médiathèque et par l'intermédiaire d'une grille spécifique. <http://www.bm-troyes.fr>

I-EXPO

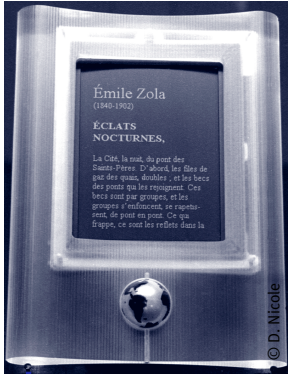
Le Groupement français de l'industrie et de l'information (GFII) lance une nouvelle édition du salon-congrès ldt/Net, rebaptisé désormais « I-expo, le Salon de l'information numérique ». <http://www.spat.fr/i-expo>

LE CENTRE RÉGIONAL DU LIVRE ET DE LA LECTURE DU CENTRE

a mis en ligne son nouveau site Internet <http://www.crlcentre.org>. La base de données des professionnels du livre et de la lecture en région Centre est accessible à partir de la rubrique « centre de ressources ».

■ SIX MOIS DE PRÊT DE LIVRES ÉLECTRONIQUES À LA BM DE LYON-PART-DIEU : BILAN

De janvier à juin 2002, une expérience de prêt de livres électroniques a été menée à la BM de Lyon ainsi que dans



Un modèle de livre électronique présenté à la BM de Lyon-Part-Dieu : le Cybook.

quatre autres bibliothèques de Rhône-Alpes (Grenoble, Annecy, Valence, Bourg-en-Bresse).

Conduite par des chercheurs en sciences de l'information, elle a bénéficié d'une subvention du ministère de l'Industrie.

Les modèles proposés étaient le Cybook de Cytale, et le REB de Gemstar.

Elle visait trois objectifs : tester un nouveau moyen de diffusion de la lecture, effectuer des recommandations sur l'ergonomie des livres électroniques, et évaluer les enjeux économiques d'un service de prêt de documents électroniques. Le public est venu nombreux

pour consulter et emprunter ces livres d'un nouveau genre, disponibles pour tout inscrit à la BM. Chaque *e-book* proposait une sélection d'une dizaine de titres parmi ceux du catalogue de l'éditeur. Au moment du prêt, le lecteur choisit deux à trois titres chargés à la demande, et repart ainsi avec une douzaine de titres pour quinze jours.

Le public, constitué de bons lecteurs, a montré une grande curiosité pour ce nouveau type de lecture et a exprimé sa satisfaction de pouvoir l'expérimenter dans la bibliothèque.

Beaucoup d'aspects positifs ont été relevés. Certains ont

apprécié de pouvoir grossir les caractères, d'autres de lire la nuit sans allumer la lumière, d'emmener sa bibliothèque avec soi, de lire sur un écran. Nombreux sont ceux qui ont noté le gain de place.

Parmi les inconvénients, les améliorations à apporter restent : le poids relativement important des *e-books* (de 500 g à 1 kg), une trop courte autonomie en énergie électrique, et des difficultés d'utilisation. Les lecteurs espèrent en outre un catalogue plus étoffé et plus de nouveautés. Dans l'attente de ces évolutions, l'intérêt reste vif.

A.-M. ROUGE

Débat sur l'édition : où sont les bibliothèques ?

L'association Supédit organisait le 6 février à Paris, en partenariat avec la bibliothèque Buffon spécialisée dans les métiers du livre, une rencontre publique sur l'édition indépendante, réunissant professionnels et étudiants. Les intervenants, éditeurs ou libraires, tentaient de définir la notion d'« indépendance ».

La concentration de l'édition en France ne cesse d'inquiéter les éditeurs. Sur toutes les lèvres, un nom, Hachette, ou plutôt, un groupe, Lagardère.

Pour tous les intervenants, le péché capital du XIX^e siècle est d'avoir organisé l'édition autour de l'éditeur. La chaîne du livre souffre d'être fracturée et beaucoup trop hiérarchisée : auteurs, éditeurs, libraires, diffuseurs, imprimeurs et maquettistes ne se connaissent plus. En haut de la pyramide, une poignée d'industriels gère son empire. La censure reste donc impitoyablement économique. En témoigne la sclérose des prix littéraires et de ses « colections mitées » (ndlr : comités de lectures). C'est le règne de la confusion dans une société où « tout le monde écrit et personne ne lit ».



De gauche à droite : Janine Brémond (Éd. Liris), Bernard Wallet (Éd. Verticales), Mickael Laigné (Supédit), Marie-Rose Guarnieri (Librairie des Abbesses) et Étienne Galliard (Alliance des éditeurs indépendants)

Au terme de cette rencontre, un constat : l'absence de l'acteur bibliothèque dans un débat qui pourtant le touche au plus près. La bibliothèque ne défend-elle pas, elle aussi, une certaine idée du livre, loin de l'impérialisme économique qui régit le secteur ? La bibliothèque a un rôle à jouer en tant que formateur de premier plan des lecteurs, lieu d'ouverture à une littérature inconnue du grand public, initiateur de rencontres d'auteurs, de lectures, de réalisations remarquables de catalogues, ou ... de débats. Car c'est bien Buffon, et son auditorium, qui accueillait cette manifestation, en la personne de son directeur, Jacques Cuzin.

A. KAVIAN

Agenda

• **20 mai, Paris**, Auditorium de la bibliothèque Buffon : journée d'étude du groupe ABF-Paris sur le thème « XML, DTD, Métadonnées... Mais quels sont ces concepts qui sifflent sur nos têtes ? ».

Tél. 01 40 15 76 27.

valerie.langbour@culture.gouv.fr

• **22 mai, Paris**, Centre Georges-Pompidou, journée portes-ouvertes au public déficient visuel. Parcours tactiles, oraux, contés, et présentation du logiciel Vocale Presse. Tél. : 01 44 78 13 98.
www.centrepompidou.fr

• **26 mai, Paris**, BPI, journée d'étude organisée par la section BP de l'ABF sur la pluralité culturelle : collections, publics et services. 50 euros, gratuit pour les adhérents.
Inscriptions : 01 55 33 10 30.

• **29 mai-1^{er} juin, Chevilly-la-Rue (94)**, la Maison du conte, rencontres sur le thème « Paroles engagées, parole engagée ». Les conteurs « ont besoin de cet engagement pour raconter le monde, et ce monde a besoin de les entendre. » Avec la participation de Gcina Mhlophe (Afrique du Sud).
Tél. : 01 41 80 69 69.
www.lamaisondconte.com

• **12-15 juin, Paris**, porte de Versailles, Hall 2.2, « Paris BD », le salon des univers dessinés. Organisé par COSP.
Tél. : 01 40 76 45 84.
<http://salonparisbd.com>

• **13-16 juin, Aubagne, Congrès ABF** sur le thème « Le citoyen européen et les bibliothèques : Europe-information-libertés. » Ateliers et conférences : ABF, 01 55 33 10 30
Salon professionnel : ABIS, 01 40 22 63 11.

• **17-19 juin, Paris**, Palais des congrès, « i-expo, le Salon de l'information numérique », nouvelle édition du salon-congrès ldt/Net. <http://www.spat.fr/i-expo>

International

■ POUR UN RÉSEAU FRANCO-ALLEMAND DES BIBLIOTHÈQUES

En l'honneur du 40^e anniversaire du Traité de l'Europe, la section Information et bibliothèque du Goethe-Institut de Paris souhaite promouvoir l'échange direct entre deux bibliothèques partenaires française et allemande. Cette coopération suppose :
– un échange de personnel et un partage d'expérience,
– des cours de langue à

l'intention du personnel des bibliothèques,
– le séjour des bibliothécaires dans la ville partenaire et des voyages d'étude,
– des échanges de fonds et la mise à la disposition d'ouvrages en langue étrangère,
– des pages Web communes, ainsi que des projets, expositions, etc.

Le premier partenariat entre la BPI (Centre Georges-Pompidou à Paris) et la

Bibliothèque centrale et régionale de Berlin a été signé le 7 février, marquant le début de la mise en place du réseau franco-allemand des bibliothèques en France et en Allemagne.

Informations, formulaire pour les bibliothèques intéressées par un partenariat, contacter Hella Klauser : klauser@paris.goethe.org et www.goethe.de/fr

■ LIVRES ALGÉRIENS RECHERCHENT BIBLIOTHÈQUES

À l'occasion d'El-Djazaïr, le gouvernement algérien a confié 461 titres, disponibles en 600 exemplaires, à Jacques Blanchet, président de l'Office pour la diffusion internationale du livre français (ODILF). Il a pour mission d'assurer leur diffusion gratuite dans les bibliothèques françaises afin de promouvoir cette littérature auprès des publics intéressés. Seul le transport devra être pris en charge. Bibliothécaires, dépêchez-vous !
Tél./fax : 01 39 51 70 23
blanchet@wanadoo.fr

L'IFLA À BERLIN

La 69^e conférence internationale de l'IFLA se déroulera à Berlin du 1^{er} au 9 août sur le thème « La bibliothèque point d'accès : médias – information – culture ». <http://www.ifla.org>

■ SO-LI-DA-RI-TÉ

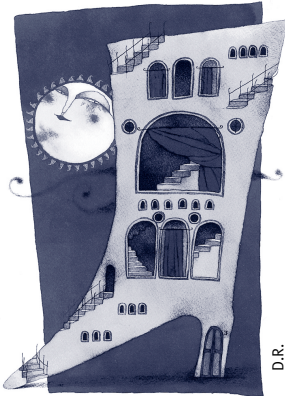
La situation alarmante du livre au Sri Lanka – le salaire mensuel moyen d'un ouvrier correspond au prix de quatre livres – a incité la délégation générale de l'Alliance française à se procurer des ouvrages en français, première langue étrangère étudiée dans le pays. Deux associations françaises à caractère humanitaire spécialisées dans le don de livre, Adiflor et Bibliodef, ont très vite répondu à l'appel. En janvier dernier, une

palette d'ouvrages d'Adiflor embarque sur un navire de la marine nationale. Mais la programmation militaire cantonne le vaisseau en Atlantique. C'est donc à l'Alliance française de Fortaleza, au Brésil, que les livres seront à leur tour offerts par la délégation du Sri-Lanka, qui attendra quelques semaines que les autres palettes arrivent. 800 ouvrages ont été remis à la nouvelle bibliothèque de Jaffna.



Sri Lanka : en attendant la distribution des livres.

■ FOIRE DU LIVRE JEUNESSE À BOLOGNE



Sara Paioncini, 1^{er} prix
d'illustration décerné par le
prix Scarpetta d'oro en 2002.

Quelques bibliothèques italiennes étaient présentes à la foire internationale du livre jeunesse qui s'est tenue à Bologne, du 2 au 4 avril. Certaines communes en profitaient pour valoriser leurs activités.

La bibliothèque municipale d'Anzola (région Émilie-Romagne), après des travaux de restructuration transformant une ancienne école en maison de la culture où la bibliothèque a une place centrale, présentait un site de poésie www.poesiaragazzi.it créé en partenariat avec les écoles locales.

Celle de Merano (région Trentin-Haut-Adige) proposait la 3^e version du cédérom sur lequel sont archivés les livres d'artistes pour jeunesse, une centaine d'œuvres et quelque 5 000 illustrations. Depuis la création de OPLA (OasiPerLibriArtistici) en 1997, avec les Éditions Corraini à Mantoue, la bibliothèque constitue un fonds à l'échelle nationale et internationale et organise des ateliers.

Le Plan médiathèques, dix ans déjà

Des médiathécaires français du bout du monde se sont réunis à Paris, le 25 mars dernier, pour célébrer le 10^e anniversaire du « plan médiathèque ».

Depuis 1993, ce rendez-vous annuel des médiathécaires détachés, chargés de mission à l'étranger est largement plébiscité. Bilan, perspectives, formation, pendant trois jours, ils se sont retrouvés pour réfléchir, et surtout témoigner de leur expérience en Russie, en Algérie, en République démocratique du Congo ou au Cameroun. Comment, dans un contexte géopolitique souvent instable, réussir simplement à faire son métier ?

Toutes les difficultés ont été abordées, du problème de l'archivage et de l'historique des projets aux trop lourdes charges administratives, du manque de confiance à l'intérêt même de créer des bibliothèques dans des pays en guerre. À chaque intervention, c'est la solitude du bibliothécaire qui revient.

Rappelons qu'il y a dix ans déjà, le ministère des Affaires étrangères engageait un programme de modernisation et de professionnalisation des bibliothèques des établissements culturels et des alliances françaises à l'étranger. Destiné à rendre les services documentaires du réseau capables d'apporter des réponses concrètes à des demandes de toute nature, le programme s'est constitué comme l'un des chantiers prioritaires d'une dynamique plus globale de rénovation et de promotion de la France à l'étranger.



En 1999, la fusion du MAE et du ministère de la Coopération a vu l'arrivée dans le réseau d'une centaine de bibliothèques, souvent les plus fréquentées par les lecteurs des pays de la zone de solidarité prioritaire.

Le Plan médiathèques est assorti d'un fonds d'interventions destiné à appuyer les projets médiathèques des établissements culturels et à soutenir des actions d'ensemble menées à l'échelle du réseau : formations, publications, missions d'expertise. Les bibliothèques françaises à l'étranger, devenues « médiathèques et centres d'information sur la France », ont en commun des missions spécifiques qui structurent leur développement autour d'un même projet.

En 2003, 38 médiathécaires chargés de mission sont présents sur tous les continents en densité inégale, et forment un réseau « qui devrait être plus une toile d'araignée qu'une étoile ». A.K.

www.provincia.bz.it/opla

La 8^e édition du prix d'illustration « Scarpetta d'oro » fera l'objet d'une exposition des postulants, qui sera accueillie par le musée et la bibliothèque de Romans-sur-Isère, capitale française de la chaussure, en octobre prochain.

L'AIB (Associazione italiana delle biblioteche) continuait la promotion de son opération « Nati per leggere » qui s'étend maintenant à la Sardaigne (Lire *BIBLIothèques*, n° 1, mars 2002).

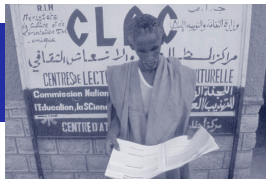
On trouvait donc sur son stand, une publication

récente d'Antonella Agnoli sur le sujet, ainsi que la recension de livres indispensables *I libri irrinunciabili*, incitant les éditeurs à réimprimer certains classiques.

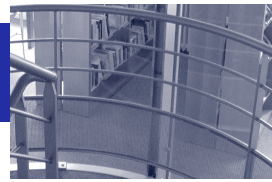
www.ipbl.pt

V.K.

DOSSIER



► 11



► 15



► 23





▶ 27



▶ 30



▶ 39



▶ 45

Francophonie

Le CCF est le siège d'une intense activité. [...] En bas, le café en plein air est le rendez-vous des cinéastes, des musiciens, des groupies, des étudiants et des désœuvrés. Youssou N'Dour, coiffé d'une casquette de base-ball, est adossé à un pilier ; plus tard, dans l'après-midi, Baaba Maal rencontrera ses fans. À Amsterdam, je ne vois ces stars de la musique sénégalaise que sur scène.[...]

Pendant la guerre du Golfe, le CCF était le seul endroit équipé d'une antenne parabolique. Le soir, pas moins de deux mille personnes venaient regarder les nouvelles. François craignait que les sentiments anti-occidentaux ne finissent par éclater, le tiers-monde étant de manière générale plutôt bien disposé à l'égard de Saddam Hussein. En fin de compte, que s'est-il passé ? Tout le monde a soutenu les États-Unis, car le voisin du Nord, la Mauritanie, avec laquelle le Sénégal est en froid depuis des années, était du côté de Saddam.

Extrait de Mali Blues, Lieve Joris, traduit du néerlandais par Isabelle Rosselin.
© Actes Sud 1999. Reproduit avec l'aimable autorisation des Éditions Actes Sud.

Le terme « francophonie » désigne l'ensemble de ceux qui utilisent la langue française, la Francophonie étant l'ensemble des institutions intergouvernementales et gouvernementales (56 États et cinq observateurs) utilisant le français dans leurs travaux.

Le français est parlé par plus de 131 millions de personnes dans le monde. C'est la neuvième langue de la planète mais la deuxième langue internationale étudiée après l'anglais et la seule à être parlée sur les cinq continents. Une quarantaine de pays de l'ONU l'utilisent dans leurs relations internationales.

Jacques Barrat, professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II, cite un rapport de l'ENA de 1991 qui définit la Francophonie comme « un mouvement qui vise à transformer les liens linguistiques, culturels et historiques qui rapprochent certains peuples dans un ensemble politique et économique plus large, et qui se traduit par la mise en place d'institutions et de programmes multilatéraux ».

Sources : <http://www.francophonie.org>, <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>



FRANÇOISE DANSET
Commission ABF Coopération
et développement

De l'avenir des bibliothèques francophones

La francophonie est un concept récent qui date des années soixante, et désigne une communauté que fonde l'usage d'une même langue, le français, ou plutôt différentes communautés réparties de par le monde, selon les vicissitudes de l'histoire.

Il s'agit d'une réalité mouvante, dans laquelle on peut distinguer trois grands blocs de communautés : celles dont le français est la langue maternelle – environ 112 millions de personnes –, celles qui partagent la maîtrise du français et dont c'est la langue officielle – envi-

ron 60 millions d'individus – et les 100 millions de francisants.

La francophonie est représentée par des États. Elle s'est aussi structurée en différentes organisations internationales dont certaines sont concernées par le développement du livre, de l'écrit, et des bibliothèques.

Parler de la francophonie dans le monde des bibliothèques, c'est reconnaître leur rôle dans le partage et la transmission d'un patrimoine culturel, dans la transmission des connaissances

LES DATES CLÉS DE LA FRANCOPHONIE

- | | | | |
|------|--|------|--|
| 1880 | Onésime Reclus (1837-1916), géographe français, invente le mot « francophonie » pour définir l'ensemble des personnes et des pays utilisant le français à des degrés divers. | 1979 | Création de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). |
| 1883 | Création de l'Association nationale pour la propagation de la langue française (devenue Alliance française). | 1984 | Création du Haut Conseil de la Francophonie. |
| 1950 | Création de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF). | 1987 | 2 ^e sommet francophone à Québec qui établit la cadence bi-annuelle des sommets. |
| 1960 | Hamani Diori, Habib Bourguiba et Léopold Sédar Senghor proposent de regrouper les pays nouvellement indépendants, désireux de poursuivre avec la France des relations fondées sur des affinités culturelles et linguistiques. | 1991 | Création du Conseil permanent de la Francophonie, composé des représentants des chefs d'États et admission de la Bulgarie, de la Roumanie et du Cambodge lors du Sommet de Chaillot à Paris. |
| 1961 | Création à Montréal de l'Association des universités partiellement ou entièrement en langue française (AUPELF), devenue Agence universitaire de la Francophonie (AUF). | 1995 | Sommet de Cotonou (Bénin) qui consacre l'affirmation politique de la communauté francophone sur la scène internationale. |
| 1967 | Création de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) au Luxembourg, devenue Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en 1998. | 1996 | Adoption de la Charte de la Francophonie à la conférence ministérielle de Marrakech. |
| 1969 | 1 ^{re} conférence intergouvernementale des états francophones à Niamey (Niger). | 1997 | Élection de Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général de l'ONU et ministre égyptien des Affaires étrangères, comme premier secrétaire général de l'OIF au sommet de Hanoï. |
| 1970 | Le 20 mars à Niamey, 2 ^e conférence intergouvernementale des états francophones : création du premier organisme intergouvernemental, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) rebaptisée depuis Agence internationale de la Francophonie (AIF). | 1998 | Adoption de l'appellation OIF (Organisation internationale de la Francophonie) lors de la conférence ministérielle de Bucarest. |
| | | 2003 | Élection d'Adbou Diouf, ancien président de la République du Sénégal, qui remplace Boutros Boutros-Ghali comme Secrétaire général de l'OIF. |

et l'ouverture sur le monde. Si l'accès à l'information passe à l'évidence par la maîtrise d'une langue, il passe aussi par l'existence de services performants de fourniture d'information.

Dans le cas de l'Afrique francophone subsaharienne, les programmes d'implantation de bibliothèques se sont multipliés depuis les indépendances, bénéficiant d'aides publiques et privées dans les différents secteurs : bibliothèques universitaires, bibliothèques scolaires et lecture publique.

On verra comment le ministère français de la Coopération et le ministère des Affaires étrangères ont collaboré au développement de réseaux de bibliothèques scolaires et de bibliothèques publiques, et comment l'Agence universitaire de la Francophonie participe au développement des bibliothèques universitaires par des programmes d'action et de soutien.

On n'oublie pas les réseaux des CLAC (Centres de lecture et d'animation culturelle) mis en place avec l'aide de l'Agence internationale de la Francophonie, et les innombrables actions de coopération autour du livre et des bibliothèques initiées par des associations de type humanitaire, dont beaucoup d'associations d'émigrés.

On ne peut cependant s'empêcher de s'inquiéter de la fragilité de ce secteur soumis aux aléas politiques dans le cadre d'une instabilité chronique de certains pays, pouvant entraîner jusqu'à la destruction des équipements.

La plupart des programmes ont porté sur la construction et l'aménagement de bâtiments, sur la fourniture de documents, sur des formations professionnelles. Foisonnement d'initiatives allant de la plus petite bibliothèque de village au vaste programme universi-

taire ou scientifique pluriannuel. Pour quel résultat ? Grave question. On ne se lancera pas dans une tentative d'évaluation qui demanderait un immense travail de collecte des informations ainsi qu'une analyse très fine des résultats.

On ne peut cependant s'empêcher de s'inquiéter de la fragilité de ce secteur soumis aux aléas politiques dans le cadre d'une instabilité chronique de certains pays et pouvant entraîner jusqu'à la destruction des équipements. Aléas économiques aussi. Nombre de pays sont véritablement sans ressources, et les politiques documentaires n'y sont pas prioritaires. Elles sont alors soit inexistantes, soit sans suite. Professionnalisme insuffisant enfin, allant de pair avec une absence de reconnaissance statutaire et salariale.

Quel est alors l'avenir de ces équipements et de ces réseaux jeunes et parfois déjà exsangues ? Quel est leur degré d'indépendance par rapport à l'aide extérieure ? Sans doute faut-il, de façon très volontariste, voire militante, essayer de raison-



© Agence intergouvernementale de la francophonie

CLAC de Mauritanie. Les CLAC sont des centres de lecture et d'animation culturelle mis en place par l'AIF, depuis 1986, dans le cadre d'un programme de développement de la lecture publique en milieu rural.

ner en termes de partenariat, c'est-à-dire de transfert dans tous les domaines : transfert des NTIC, transfert de connaissances professionnelles par des échanges d'information et des formations appropriées, participation à la mise en place et au développement de réseaux Sud/Sud, aide à l'édition locale et au rapprochement avec les secteurs de l'alphabétisation et du développement. C'est ce qu'attendent nos collègues des pays du Sud et c'est sans doute dans cette perspective que doivent œuvrer les associations professionnelles à la fois de façon bilatérale et internationale.

Reste qu'une prise de conscience est indispensable au niveau des gouvernements et des décideurs sur l'importance d'une véritable politique de l'accès pour tous à l'information et à la culture, sur ses enjeux en matière de développement et sur ses coûts. Là encore l'effort de persuasion peut et doit être fait par les professionnels eux-mêmes. ■

QU'EST-CE QUE L'OIF ?

L'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) repose sur trois instances :

- la Conférence (sommet) des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
- la Conférence ministérielle de la Francophonie,
- le Secrétariat général de la Francophonie et le Conseil permanent de la Francophonie.

L'AIF (Agence internationale de la Francophonie) est l'opérateur principal de l'OIF. L'AUF, TV5, l'université Senghor d'Alexandrie et l'Association internationale des maires francophones (AIMF) en sont les opérateurs directs.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a un rôle consultatif.



VIRGINIE KREMP
Rédactrice en chef de *BIBLIOTHÈQUE(S)*

Des efforts pour les bibliothèques françaises à l'étranger

Assurer la diffusion culturelle, enseigner le français et être centre de ressources pour la France à l'étranger sont les trois missions des établissements culturels français à l'étranger, qu'ils mènent de façon inégale selon les contextes géo-politiques. Services extérieurs du ministère des Affaires étrangères, ils ont souffert de manque de moyens financiers. Un rapport de 2001 a permis de tirer l'alarme officiellement.

construire à partir de ficelles ».

Le réseau n'est pourtant pas des moindres². En 2000, on comptait 151 établissements répartis dans 91 pays. Selon la date de création des CCF, la situation politique locale et le dynamisme de leur directeur, les modes de fonctionnements divergent. Les conclusions d'Yves Dauge, à l'issue de son enquête, font aussi état de crédits insuffisants et d'une répartition géographique inégale des CCF. Ainsi 50 % des centres sont situés en Europe, contre seulement 9 % en Asie.

1. www.ladocfrancaise.gouv.fr

2. Carnet d'adresses du réseau de coopération et d'action culturelle : www.diplomatie.gouv.fr/annuaire

Le rapport sur les centres culturels français à l'étranger, présenté par le député Yves Dauge à l'Assemblée nationale en 2001¹, n'est pas complaisant. Les témoignages recueillis auprès des directeurs des centres reflètent un malaise qu'il n'est pas coutume d'exprimer et qui trahit un sentiment d'isolement et de lassitude d'« hommes et de femmes d'un dynamisme sans pareil, habitués à

CONVENTIONS AVEC LES ALLIANCES FRANÇAISES

Tous les établissements culturels français sont des services extérieurs du MAE, dotés d'autonomie financière. Pour répondre à l'absence de CCF dans certains régions, les ambassades ont signé une convention avec un quart des Alliances françaises : l'Alliance française est parfaitement insérée avec 1 065 établissements dans 129 pays et un statut d'association de droit

En 2000, on comptait 151 établissements répartis dans 91 pays.

local, à but non lucratif. Ce dispositif permet à l'État de faire de notables économies puisque les taux d'autofinancement des AF sont plus importants. Cependant les AF, comme les CCF fonctionnent avec du personnel détaché et local.

Hormis ce partenariat, il n'existe pas de réseau de bibliothèques. Le MAE n'est pas informé de la création et de l'évolution des autres bibliothèques de l'Alliance, et semble peu au fait des actions entreprises par les réseaux parallèles, comme les associations d'étudiants ou de professeurs de français à l'étranger. La Direction générale de la coopération internationale et du développement ne centralise pas de fichier. Au sein du réseau d'un même pays, il n'existe pas toujours de communication entre les établissements de même nature – ce fut le cas entre les CCF d'Italie jusqu'en 1998 – ni entre les réseaux documentaires français et locaux.



Casse perpétrée par des « jeunes patriotes » ivoiriens pour protester contre la politique française en Côte d'Ivoire et contre les accords signés à Marcoussis. Le CCF d'Abidjan n'a pas été épargné.

La répartition des CCF relève d'une politique extérieure qui date de l'après-guerre, lorsqu'il était important pour la France d'affirmer sa présence dans les démocraties occidentales, d'où l'existence de 19 établissements culturels en Allemagne.

Les premiers centres ont été créés au début du XIX^e siècle par des universités françaises qui ouvraient des antennes à l'étranger afin de permettre à leurs étudiants de poursuivre leurs études. Grenoble créa ainsi une antenne à Prague et à Milan, Toulouse, une antenne à Barcelone. Progressivement, ces antennes se sont mises à organiser des cours et des conférences sur la civilisation et la littérature françaises à l'attention des étudiants étrangers. Au fil du temps, elles ont été rebaptisées « instituts » et ont ciblé leurs activités sur la diffusion de la langue et de la civilisation.

NOUVELLES MISSIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques des CCF relèvent de la compétence de la Division de l'écrit et des médiathèques et sont chapeautées par la Direction générale de la Coopération internationale et du développement du MAE, elle-même issue de la fusion entre l'ancien ministère de la Coopération et le MAE. On compte à ce jour 348 médiathèques francophones, réparties entre les 168 CCF et les 280 Alliances françaises conventionnées avec le MAE.

Le dernier rapport sur ces équipements remonte à 1999. Il présente les résultats d'une enquête menée auprès des 348 médiathèques-centres de ressources français – ainsi a-t-on rebaptisé les bibliothèques à l'étranger – à laquelle 240 ont répondu. Le rapport n'indique pas qui sont les pays absents ou muets. Il aurait pourtant été intéressant et révélateur de connaître ceux qui ne sont pas partie intégrante de ce réseau au point de n'avoir pas voulu ou pas pu y répondre³.

³. Une nouvelle mouture paraîtra fin 2003.

L'enquête a toutefois permis d'évaluer partiellement les nouvelles missions dont les médiathèques sont investies. En effet, depuis 1993, le MAE a souhaité transformer les bibliothèques des CCF en médiathèques-centres de ressources sur la France contemporaine, pour mieux faire connaître la langue, la pensée, la création et la recherche françaises à travers tous les supports disponibles, en insistant sur les multimédias.

Ces équipements sont désormais investis d'une mission de lecture publique et de centre de documentation. Il s'agit de donner une image plus moderne et plus concrète de notre pays en répondant aux informations les plus variées, y compris celles de nature pratique ou touristique, émanant d'un public constitué à 80 % de la population locale, les expatriés français représentant 10 % des inscrits, les autres nationalités, les 10 % restant.

Ces centres de ressources sont encore souvent hébergés dans des anciens bâtiments, parfois coloniaux, impropres à véhiculer une certaine modernité de la France et de ses idées. Une centaine de médiathèques envisageraient toutefois de s'agrandir, de réaménager leur espace, voire d'en changer.

Car les médiathèques des CCF, tout comme les centres eux-mêmes, présentent des atouts indéniables et accueillent un public majoritairement composé d'étudiants, qui trouve là matière pour ses recherches, lorsque les infrastructures locales sont insuffisantes ou inexistantes. L'amplitude horaire y est bien supérieure à la moyenne nationale : 37 heures hebdomadaires à l'étranger contre 19 heures en France. La médiathèque du CCF de Phnom Penh propose même 49 heures et est ouverte sept jours sur sept.

Les fonds, majoritairement à caractère patrimonial jusqu'à une date récente, ont tendance à se diversifier, les supports aussi, le minimum de vidéos étant de quatre et de cédéroms de deux pour un maximum de 4 000 vidéos et de 360 cédé-

L'amplitude horaire y est bien supérieure à la moyenne nationale : 37 heures hebdomadaires à l'étranger contre 19 heures en France.



roms, selon les éléments recueillis dans l'enquête de 1999, où il ressort également que les médiathèques de Prague et de Pékin constituent un fonds de DVD. Sur les 240 centres de ressources qui ont répondu, 160 sont informatisés et 130 d'entre eux offrent un accès à Internet.

INTÉGRER LA VIE CULTURELLE LOCALE

Dans l'ensemble, les médiathèques tirent mieux leur épingle du jeu que les CCF qui les abritent. Pour Marc Sagaert, ancien chargé de mission pour les médiathèques du MAE, actuellement en poste au CCF de Bogota, il s'agit d'« œuvrer pour le rayonnement de la France à l'étranger et [de] contribuer au développement des pays les plus pauvres ».

Depuis 2000, le fonds de solidarité prioritaire assure un soutien aux bibliothèques locales, aide à la mise en place d'un service de lecture publique en formant des agents, apporte des moyens logistiques et des fonds documentaires.

Parallèlement, des actions de soutien à l'édition locale reflètent une volonté jusque-là peu mise en avant : valoriser la diversité culturelle. Marc Sagaert, encore, déclare que « l'action culturelle de la France ne se fait dans la durée que si elle s'inscrit dans une relation d'échange, [...] qui rassemble, [...] qui identifie dans ce déplacement de soi vers l'autre et de l'autre vers soi ». C'est ainsi que l'on a vu certains centres découvrir ou promouvoir des acteurs locaux de la vie culturelle, tel le chanteur malien Boubacar Traoré qui a reçu le soutien du CCF de Bamako pour la production et la médiatisation de son disque *Les Enfants de Pierrette*.

La valorisation des missions des médiathèques s'est accompagnée d'un effort sur la formation des recrutés locaux. Ainsi, chaque année, une trentaine de personnes a la possibilité de venir en stage à l'ENSSIB ou à la BPI. Depuis 1998, le MAE a mis en place une formation à distance assurée par Médiadix, où 20 agents bénéficient de cours personnalisés sur Internet, assurés par des professeurs de Médiadix, tout en étant suivis localement par un tuteur, en général le conservateur de la médiathèque. Après validation par un examen, corrigée de façon manuscrite par le professeur, ils peuvent

accéder à une formation de 2^e niveau qui leur permet de prétendre au poste de responsable de la médiathèque, et peut-être à terme de remplacer le personnel détaché.

Le rapport Dauge a été accueilli avec soulagement et semble avoir été ressenti par tous les acteurs concernés du ministère comme un moment de vérité. Le risque était grand, comme le souligne son auteur, de voir les établissements culturels français à l'étranger « se transformer en centre de sécurité sociale de la culture française qui distribuerait des prestations quantifiées et qualifiées ». Il y a encore beaucoup à développer pour qu'ils deviennent de vrais lieux d'innovation, capables de s'appuyer sur un réseau composé d'universités, de lycées, de collectivités et d'entreprises privées locales.

Au niveau du ministère en tout cas, un chantier de modernisation est en cours, afin de remettre les objectifs en adéquation avec les moyens. ■

L'ALLIANCE FRANÇAISE

Créée en 1883, l'Alliance française est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui a pour mission première d'assurer l'enseignement du français à travers le monde, et de renforcer la francophonie et le dialogue des cultures. Ses pères fondateurs – Ferdinand de Lesseps, Louis Pasteur, Ernest Renan, Jules Verne ou Paul Cambon – ont voulu créer une association humaniste. Depuis 1981, l'Alliance est un partenaire privilégié du ministère des Affaires étrangères. Ce dernier rémunère une partie importante des personnels mis à disposition du réseau.

Les Alliances font partie intégrante du dispositif culturel extérieur de la France, coordonnées localement par les ambassades. Autonomes, leur originalité réside dans leur statut d'associations de droit local, puisqu'elles sont administrées par des personnalités bénévoles du pays d'accueil : les Alliances sont avant tout l'expression de la volonté locale de francophiles. Elles ne sont donc pas des services de l'État, comme les centres culturels ou les instituts français, avec lesquels elles se partagent néanmoins le réseau culturel français : si les centres culturels ou instituts se situent le plus souvent dans les capitales, les Alliances occupent aussi les villes les plus reculées du pays. On compte aujourd'hui 1 065 Alliances dans 129 pays. La dernière a ouvert ses portes au début du mois à Erevan, en Arménie.

www.alliancefr.org

AZADEH KAVIAN
 Doctorante en littérature
 française



Une médiathèque pédagogique

Pionnière dans l'enseignement du français langue étrangère (FLE), l'Alliance française, reconnue établissement d'enseignement supérieur privé, a inauguré des pratiques pédagogiques tenant compte de la langue et des modes d'apprentissage de chacun. L'école de Paris accueille chaque mois plus de 2 000 étudiants venus de 164 pays¹. Jeunes étudiants, boursiers, professionnels de la mode ou de l'industrie, français immigrés, tous se retrouvent au nouveau « Centre de ressources multimédia ».



Un bâtiment stratégiquement exposé.

Le CRM, comme on l'appelle à l'Alliance, a ouvert ses portes aux étudiants et enseignants de l'école de Paris en janvier 2002. L'idée était de regrouper dans le bâtiment mythique du 101, boulevard Raspail, ouvert en 1919, trois entités jusqu'alors séparées : une bibliothèque traditionnelle au fonds papier très généraliste, une médiathèque aux nombreux magnétophones et trop rares ordinateurs, et un centre de documentation pédagogique ouvert aux seuls professeurs.

Le bâtiment aux multiples verrières, stratégiquement exposé, qui jouxte aujourd'hui le pôle d'orientation par lequel

passent inévitablement tous les étudiants, est depuis devenu un lieu incontournable de l'école et une valeur ajoutée culturelle. Car ce centre a été créé en appui des cours, pour aider les étudiants dans leur démarche d'apprentissage et les enseignants dans leur recherche pédagogique.

¹. Les formations dispensées à l'Alliance débouchent sur des diplômes reconnus par l'État ou sur la certification « Alliance », qui attestent de la maîtrise d'un niveau de langue et ouvrent parfois l'accès à l'université

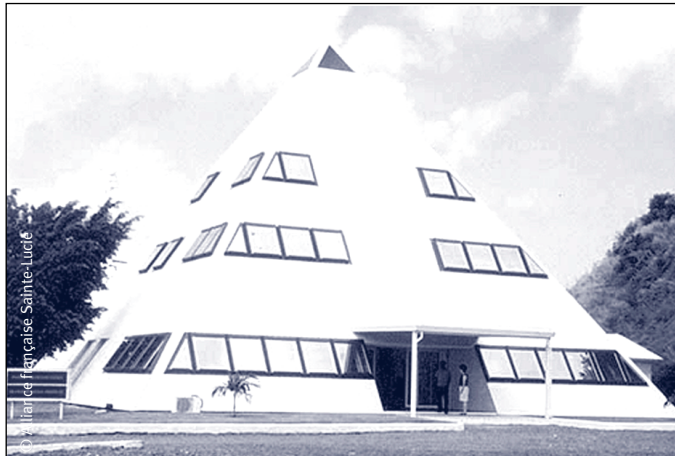
DE NOUVELLES CONTRAINTES POUR UN PUBLIC SPÉCIFIQUE

Il n'aura fallu que deux ans pour mettre en œuvre ce nouveau centre et répondre aux contraintes techniques et logistiques du lieu et de son public. La difficulté était en effet de répondre aux attentes d'un public étranger estudiantin plurilingue et multiculturel, ne séjournant à Paris que de courtes durées – deux mois en moyenne – avec une connaissance très réduite de la langue française (68 % des étudiants de l'Alliance sont inscrits en degré 1 et 2 sur les cinq proposés). Le CRM s'est dès lors clairement positionné en ne proposant pas de service de prêt, limitant ainsi perte et détérioration des fonds. Aux contraintes de superficie – 650 m² seulement – on a su trouver des réponses en créant, autour d'un escalier menant aux quatre niveaux, des mezzanines et des demi-étages qui offrent des espaces ouverts lumineux, feutrés et confortables.

POUR UNE PÉDAGOGIE COMMUNICATIVE

Pensé dans sa globalité dès sa conception-même, le centre s'est construit en appui des cours, intégrant la pédagogie dans ses espaces et ses supports. L'objectif ? Fidéliser un public cible, étudiants de 1^{er} ou 2^e degré, en privilégiant l'autonomie par des repères simplifiés. Aux modes d'apprentissage non conventionnels de l'école – le français par la mode, les vins, la gastronomie ou le théâtre – répondent des axes thématiques, signalés uniquement en français : « Création française contemporaine », « Les Français tels qu'ils sont », « Paris-province », « Les classiques de la littérature ». Mis à part les dictionnaires, le CRM ne dispose d'aucune collection bilingue, et tous les documents sont en français.

L'équipe a opté pour un double classement, en raison de la multiplicité des supports, pour faciliter l'autonomie des étudiants, parfois effrayés à la simple idée de demander de l'aide au personnel, alors que leur pratique de la langue ne leur permet pas de s'exprimer. Sur une même étagère, jaquettes de cédéroms, cassettes audio, livres ou revues se côtoient ainsi sans distinction de niveaux ni de supports. Un film comme *Western* se situera à la fois au 1^{er} étage au rayon « Paris-province », et au 3^e à l'« Espace cinéma ». Très vite, les étudiants



trouvent leurs repères dans un univers simplifié et adapté.

Si le parcours lui-même est pédagogique, c'est que le centre répond à une véritable coopération entre enseignants, documentalistes, et étudiants – la responsable du centre, Nathalie Hirschsprung, est elle-même pédagogue. Chaque mois, l'équipe de

documentalistes réalise un dossier sur la BD, la mode ou une région de France, dossier en consultation libre au CRM, véritable outil pédagogique pour les enseignants et faire-valoir pour les étudiants qui réalisent parfois, aux côtés de l'équipe encadrante, leur toute première production en français. Sous forme de tutorat, les enseignants assurent par roulement une permanence quotidienne au centre, pour guider et conseiller.

UN CENTRE MULTIMÉDIA

Le CRM s'est résolument tourné vers l'outil numérique. Le logiciel Ex Libris (société Cadic) a été choisi pour sa grande souplesse d'utilisation qui a permis d'adapter l'interface à une demande très ciblée. Pendant un an, un développeur a mis en place un système informatique complexe, auquel a succédé un informaticien, qui fait depuis partie intégrante de l'équipe, pour améliorer et adapter les logiciels non standardisés.

Les 25 postes informatiques aujourd'hui disponibles offrent

Centre de ressources multimédia de l'Alliance française²

101, boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 42 84 91 30

crm@alliancefr.org

Tout étudiant inscrit à un cours à l'Alliance a accès gratuitement au CRM. Les étudiants ne prennent un abonnement (forfait de 30 € par mois ou 76 € par an) que lorsqu'ils ont interrompu leurs cours en présentiel.

- Ouvert aux étudiants les lundi, mercredi et vendredi de 10 h 15 à 17 h 30 ; les mardi et jeudi de 13 h à 17 h 30.
- Ouvert aux enseignants les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 h 15 à 18 h 15 ; les mardi de 13 h à 18 h 15.

2. L'accès au CRM est exclusivement réservé aux étudiants et aux enseignants de l'école de Paris.

tous les mêmes ressources. Outre l'accès au catalogue informatisé, aux cotes et localisation simplifiées, le logiciel propose, par l'accès au champs UNIMARC/URL, la consultation directe de documents sonores et cédéroms numérisés. Des icônes simples indiquent les différentes rubriques : un magnétophone virtuel pour l'écoute de cassettes de langues, un CD

Le centre répond à une véritable coopération entre enseignants, documentalistes et étudiants.

pour la musique, permettent directement l'accès à l'arborescence de chaque rubrique et à la lecture des documents. Toutes les couvertures

des supports sont donc numérisées – livres, cédéroms, CD, vidéos, DVD. Il n'y a pas d'accès libre à Internet, mais une sélection de 300 sites ciblés mis à jours sont proposés pour guider les étudiants dans leur recherche d'information documentaire.

La réussite de l'organisation des lieux, à la fois dans l'espace réel et dans l'espace virtuel, conforte les étudiants dans une démarche de repérage et de découverte. C'est en se promenant dans les allées et dans l'arborescence du catalogue numérisé qu'ils trouvent et découvrent. La base de données est moins utilisée que prévu pour la recherche libre, même si on constate une grande utilisation des postes informatiques pour l'écoute de musique et les méthodes de langue. Cette convivialité voulue transparait aussi dans les espaces de détente : avec un coin lecture et une centaine de périodiques, des postes vidéos aux télévisions grand-écran, lecteurs de DVD, casques et fauteuils cosy pour deux personnes. Si un large choix de sous-titrages est proposé, les étudiants se cantonnent au français, preuve du véritable engouement pour la langue d'Amélie Poulain.

UN MODÈLE À EXPORTER ?

Au cœur de son réseau, l'Alliance de Paris est fréquemment consultée par ses consœurs de l'étranger, qui lui reconnaissent un rôle d'animation et d'impulsion. Est-ce à dire que le CRM, dernier créé après ceux de Buenos Aires, New York et Hong kong, est un modèle de référence exportable ?

Certes, la fréquentation du lieu est réussie, puisque 31 790 entrées – en moyenne 3 000 par mois – ont été comptabilisées en 2002, soit 30 % des étudiants. Pour autant, implanter un centre de ressources à l'identique dans les Alliances de

l'étranger, souvent très différentes par leur taille et leur fonctionnement, ne serait pas aisé.

Les médiathèques du réseau des Alliances fonctionnent parfois comme des bibliothèques publiques, avec la particularité d'avoir un fonds strictement francophone pour un public francophile. Outre une consultation sur place libre et gratuite, le service de prêt est alors proposé aux lecteurs, français expatriés ou autochtones, tous habitant sur place. Mais les disparités dans les publics et dans les ressources culturelles locales engagent des missions différentes pour chaque médiathèque. ■



Une architecture typique malgache dans la végétation luxuriante.

Les missions de l'AUF

Association de droit canadien avec un siège à Montréal et des services à Paris, l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) est l'opérateur de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) pour l'enseignement supérieur et la recherche, afin de permettre aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs qui travaillent en langue française de trouver de meilleures perspectives de réussite par la mobilité et par les réseaux. Subventionnée par les États membres de l'OIF, elle perçoit les cotisations de ses membres universitaires et compte actuellement plus de 450 adhérents.

De ces missions découle la nécessité de créer un espace scientifique mondial en langue française, en rétablissant l'équilibre entre les pays du Nord et ceux du Sud. Trois maîtres-mots caractérisent les actions de l'AUF, excellence, solidarité et mobilité, qu'elle réalise à travers huit programmes, gérés directement par les bureaux régionaux.

Une réforme en 1999 a accentué le rôle des représentations régionales. Ainsi, neuf bureaux régionaux appliquent les objectifs de l'agence, décidés par ses instances qui se réunissent deux fois par an. Dans le cadre de la décentralisation des missions, les bureaux ont une grande latitude. Ils sont dotés de budgets propres.

Celui de l'Europe de l'Ouest et des pays du Maghreb est le plus important. Il siège à Bruxelles et comprend plusieurs antennes, une à Bruxelles au sein du Club des organismes de recherche associés (CLORA) dont l'AUF est membre, une à Paris au rectorat, ainsi qu'une représentation permanente en Tunisie dans les locaux du campus numérique francophone de l'AUF, à l'université du 7 novembre.

Avec 224 adhérents, c'est le plus important bureau régional. Il compte des établissements belges, suisses, luxembourgeois, maghrébins – y compris algériens –, des établissements de pays non-francophones, comme des universités allemandes, italiennes ou espagnoles qui affichent, à travers des départements de français, des objectifs communs à ceux de notre agence.

CONSTRUCTION D'UN ESPACE EURO-MÉDITERRANÉEN

Ses missions se déclinent selon deux axes : rendre visibles les actions et agir dans le sens de la construction d'un espace universitaire euro-méditerranéen, ce qui implique une force développée au Nord, en Europe, pour pouvoir aider au développement du Sud, en utilisant prioritairement les programmes émanant de la Commission européenne.

Il s'agit de constituer des réseaux de formation et de recherche, dans les domaines agronomiques, de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, ainsi que des réseaux de formation à distance et d'harmoniser les cursus au niveau européen.

Pour réaliser à moyen terme ces objectifs, le bureau s'est doté de leviers :

- un observatoire pour la mise en place du nouveau dispositif

Licence-master- doctorat (LMD), avec l'Université catholique de Louvain-la-Neuve,

- une analyse des potentialités des programmes européens Erasmus World et Tempus pour le Maghreb,
- un partenariat avec l'Université franco-allemande (UFA) pour élargir les actions vers le Nord de l'Europe, y compris la Belgique non-francophone, un autre partenariat avec l'Université franco-italienne (UFI), pour une ouverture vers la Méditerranée et le Maghreb, avec lequel l'Italie a de nombreux partenaires universitaires,
- un institut virtuel francophone destiné à être centre de ressources pour les universités souhaitant utiliser et développer les nouvelles technologies comme support non exclusif à la pédagogie innovante.

Ces actions procèdent de la même démarche à travers la recherche de partenariat, de solidarité, de complémentarité et d'excellence. L'objectif, bien sûr, est finalement de diffuser des savoirs et des connaissances en tant que facteur de développement et d'innovation.

Rappelons quelques opérations de coopération, prometteuses de nouveaux développements :

- L'Institut de technologie du Cambodge, établissement d'enseignement technique supérieur, assure une mission de formation, de recherche et de transfert industriel au service du Cambodge et de l'Asie du Sud-Est. Il est délégué par la France à l'AUF sous forme conventionnelle et bénéficie de contributions, notamment de la Communauté française Wallonie-Bruxelles,
- le Campus numérique francophone de Kinshasa et de Tunis,
- les formations de formateurs à l'usage et au développement des NTIC et NTE au Maghreb par le biais de l'université Louis-Pasteur et en partenariat avec l'université de Mons.

L'AUF souhaite fédérer les multiples expériences françaises et belges à travers un réseau ou un institut virtuel qu'elle piloterait. Des appels d'offres de la Commission, comme *TEMPUS* ou *ERASMUS*, devraient permettre d'atteindre certains de ces objectifs.

DOMINIQUE GENTILE
Professeur des universités

Les huit programmes de l'AUF

- 3 programmes thématiques (langue française, francophonie et diversité culturelle, développement et environnement, aspects de l'État de droit).
- 1 programme transversal (TIC et appropriation des savoirs).
- 3 programmes de soutien (renforcement institutionnel et scientifique des universités, mobilité scientifique et universitaire, soutien aux réseaux et structures associatifs).
- 1 programme réservé aux actions déléguées.

Pour chacun de ces programmes, des bourses de mobilité permettent de poursuivre les actions de formation supérieure, de recherche et d'échange qui existent par les réseaux de chercheurs, mais aussi par des structures de type institut fédérateur.

BERNARD DIONE

Secrétaire général de l'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD)



Pour une coopération agissante



Alphabétisation au Burkina Faso.

Comment faire pour que les grandes idées qui animent la francophonie s'inscrivent dans la réalité quotidienne de millions d'hommes et de femmes ?

Pour Bernard Dione, les bibliothécaires ont là un rôle primordial à jouer, qu'ils ne pourront remplir sans le soutien de leurs confrères. L'association sénégalaise s'efforce d'agir dans ce sens et émet des propositions.

Pour Maurice Druon, la francophonie, c'est d'abord un nom, inventé par Onésime Reclus, géographe français du XIX^e siècle. L'idée, en revanche, émane de trois anciens présidents, Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Habib Bourguiba (Tunisie) et Hamani Diori (Niger), qui appelèrent à une communauté des États francophones en 1960.

Cette communauté est aujourd'hui devenue une réalité. La francophonie institutionnelle, c'est-à-dire la volonté de plusieurs États d'utiliser le français comme un outil de développement, de coopération et d'échange pour réaliser des projets

et des ambitions communes, est une entité géopolitique incontournable.

Mais l'avenir de cette Francophonie institutionnelle ne sera vraiment assuré que lorsqu'elle sera portée par les peuples, lorsqu'elle réussira à établir entre les habitants des pays francophones des liens de solidarité et de coopération dans l'égalité et le respect mutuel. Pour reprendre le mot du président Senghor : « Pas plus que notre négritude, notre francophonie n'est ni une tour, ni une cathédrale. Elle s'enfonce dans la chaîne ardente de notre temps et de ses exigences. »



« Les populations sont décidées à sortir du sous-développement. »

AIDER LES DÉCIDEURS

Notre continent est en proie à des crises profondes et multi-formes : crise économique et financière, crise politique et sociale ponctuée de conflits meurtriers, pandémie du *sida*, etc. Toutes choses qui alimentent l'afro-pessimisme et, selon

Il est indispensable d'adapter la formation des professionnels aux situations et aux réalités culturelles des communautés. Michel Guillou, consolident une certaine volonté, par ailleurs déclinée, de se désengager, de se replier sur le plus proche, le plus rentable,

le plus immédiatement opérant : l'Europe. Or, les remèdes de cheval, comme l'ajustement structurel, élaborés au Nord, n'ont eu aucun effet.

Pourtant les populations africaines sont plus que jamais décidées à améliorer leur existence et à sortir du sous-développement. Les professionnels de l'information sont conscients de leur rôle dans la résolution des crises. Il leur incombe d'aider les décideurs à disposer de la masse d'information critique indispensable pour planifier les différentes actions de développement.

L'État africain est le plus grand producteur d'une information qui, souvent, dort dans les tiroirs des ministères, ignorée de tous. À chaque changement de ministre, ce qui est fréquent, ces documents sont perdus ou oubliés dans des cagibis. Chaque nouveau ministre réinvente la roue, demande de nou-

velles études, gaspille de l'argent. Notre devoir est donc de fournir à ces décideurs une mémoire organisée et fidèle.

ALPHABÉTISER LES POPULATIONS

Certaines de ces informations, comme les lois par exemple, concernent directement les citoyens. Nul n'est sensé ignorer la loi, mais peu la connaissent. Les professionnels de l'information doivent travailler à rendre effectif le droit de chaque citoyen à l'information. Cela suppose qu'ils puissent certes répondre à la demande de l'élite alphabétisée en français, mais surtout qu'ils puissent satisfaire la demande des communautés analphabètes ou alphabétisées dans les langues nationales ou en arabe.

Raphaël Ndiaye pose l'une des problématiques de la bibliothéconomie en Afrique : « comment [...] articuler dans une relation féconde, avec les canaux par lesquels ces groupes gèrent et diffusent l'information que requièrent leurs loisirs, l'action, la capitalisation et la perpétuation de ce qui est essentiel à leurs yeux ; et l'échange interactif entre individus ou entre groupes. Autrement dit, comment lier l'information documentaire dans son acception classique, à la communauté de base ».

Il est indispensable d'adapter la formation des professionnels aux situations et aux réalités culturelles des communautés. La Francophonie doit aider à renforcer les capacités des professionnels et de leurs associations. Elle doit travailler à la mise en place et au soutien de programmes communs aux

Bibliographie

- « Francophonie et développement » in *Ethiopiennes : revue trimestrielle de culture négro-africaine*, numéro spécial, mai 1989.
- *Une Francophonie différentielle*. Sous la dir. de Sélém Abou et Katia Haddad. Paris, Harmattan, 1994.
- Gallet, D. *Pour une ambition francophone : le désir et l'indifférence*. Paris, Harmattan, 1995.
- Guillou, M. *La francophonie : nouvel enjeu mondial*. Paris, Hatier, 1993.
- Ndiaye, D., Kane, A. « Organisation du transfert de l'information scientifique et technique aux agro-pasteurs du Sud-Est du Sénégal » in *Canal / IST : Bulletin d'information de l'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes*, n° 3-4, 1995.
- Ndiaye, R. *Communication à la base : enraciner et épanouir*. Dakar, ENDA, 1994.

écoles de bibliothéconomie afin qu'elles puissent disposer de ressources de qualité. Il faut renforcer les programmes d'échanges et d'expériences. Les écoles de nos pays ont besoin de formations de haut niveau afin d'avoir des chercheurs capables de prendre en charge les problématiques brûlantes de la bibliothéconomie en Afrique francophone.

De nombreux professionnels des bibliothèques africains ont été formés alors que l'enseignement des NTIC n'était pas encore développé. Aujourd'hui, seuls des programmes de formation continue de qualité intégrant les techniques modernes de gestion de l'information peuvent aider ces bibliothécaires à se repositionner. Les associations sont des instruments clés pour cette formation continue. ■



© Ministère de l'Éducation, Sénégal

« Satisfaire la demande des communautés analphabètes »

L'ASBAD : ses souhaits et ses défis

L'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD) se veut être un cadre de recherche, de formation continue et d'échanges. Les premiers chantiers ont porté sur l'élaboration d'outils juridiques et de communication. Nous avons révisé nos textes pour les rendre plus aptes à prendre en compte les aspirations des professionnels. Nous avons amélioré la communication en nous équipant d'un téléphone et d'un ordinateur. Nous avons ensuite créé un site Web actuellement hébergé par l'EBAD, en attendant que l'ASBAD dispose de son serveur et d'une connexion Internet. Il reste à nous doter d'une connexion Internet et d'un fax.

Insérer les professionnels

L'insertion et l'emploi sont des défis majeurs pour les professionnels. Depuis 1986, les jeunes diplômés archivistes, bibliothécaires et documentalistes sénégalais sont confrontés au chômage chronique. Auparavant premier employeur, l'État ne recrute plus. À cela s'ajoute la faiblesse de l'offre de lecture dans les entreprises et les administrations publiques et privées. L'ASBAD réfléchit actuellement à un projet d'insertion sous forme de stage pré-embauche pour permettre à nos jeunes collègues de multiplier les chances de trouver une structure d'accueil.

Renforcer l'image de marque des professionnels et améliorer leur statut constituent un autre chantier prioritaire. Certains collègues réclament la création d'un syndicat. Un *lobbying* efficace de tous les professionnels de l'information auprès des

décideurs francophones devrait pouvoir faire avancer cette cause. Il est impératif que les bibliothécaires soient présents au plus haut niveau des structures francophones. Une fédération francophone des associations professionnelles pourrait être un outil utile. Nous appelons donc nos partenaires francophones de tous les continents à une coopération agissante. Pour rendre le partenariat plus effectif, nous souhaitons lancer un vaste projet de jumelage avec des associations-sœurs des États francophones.

Relancer la communication

La formation continue et le renforcement des capacités des professionnels de l'information documentaire est une priorité. L'ASBAD rêve de disposer d'une structure de formation permanente capable d'aider les professionnels à maîtriser les NTIC et les techniques de *marketing* et de *lobbying*.

L'ASBAD souhaite mettre en place un programme d'animation scientifique permanent relayé par la reprise des publications de l'association. Le bulletin de liaison, suspendu pour des raisons de coût, réapparaît sous forme électronique. Nous ambitionnons de relancer notre revue scientifique *Canal/IST* et d'organiser un congrès, véritable rendez-vous de la bibliothéconomie en Afrique noire francophone. Nous souhaitons vivement que ce rendez-vous devienne très vite, selon le mot de Senghor, « un grand banquet du donné et du recevoir » pour les bibliothécaires du monde et qu'il s'inscrive sur l'agenda de la bibliothéconomie mondiale.



KOKOU MENSAH AZANKPÉ
Président de l'Association togolaise des
bibliothécaires -Réseau de lecture publique

Cohésion au Togo

Parce qu'il est difficile pour un Togolais d'acheter plus d'un livre par an – et souvent il s'agit d'un ouvrage scolaire –, le développement d'un réseau solide de bibliothèques est d'autant plus fondamental. C'est une mission que remplit la Division de lecture publique, épaulée par des agents compétents et engagés.

Dans un contexte caractérisé par un grand dénuement, le réseau des bibliothèques de lecture publique s'est considérablement renforcé depuis cinq ans et dispose désormais d'un fort potentiel homogène et structuré dépendant de la Division lecture publique (DLP) de la Direction du livre au ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Un projet, intitulé « Développement de la lecture publique », lancé en 1998, permet de soutenir un réseau de 27 bibliothèques préfectorales,

43 bibliothèques de la société civile (bibliothèques associatives, villageoises, confessionnelles, de quartiers...) et neuf centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), qui travaillent en parfaite collaboration avec les bibliothèques de lecture publique –, un avantage que ne connaissent pas tous les pays où les deux structures sont souvent en opposition.

Autre originalité togolaise, les trois types de bibliothèques appartiennent au même réseau et ont des pratiques unifiées. Une bibliothèque se crée toujours de la même manière : c'est à la collectivité ou à l'association porteuse de fournir un local et du personnel stable. La DLP et le projet partenaire apportent la formation, l'équipement et les ouvrages.

Ces bibliothèques, toujours soutenues par la Coopération française, sont des lieux ouverts à tous avec des ouvrages de référence, des livres choisis pour répondre aux demandes des lecteurs (littératures africaine, française et d'ailleurs, revues, documentaires, livres pour la jeunesse, jeux et documents audiovisuels).

Situé entre la République du Bénin à l'est, le Ghana à l'ouest et le Burkina Faso au nord, le Togo compte environ 5 millions d'habitants répartis sur 56 600 km² avec plus de 800 000 habitants à Lomé, la capitale. La population est jeune : 47 % des Togolais ont moins de 20 ans pour un taux d'accroissement de 3 %.

Depuis le début des années 1990, le pays connaît une crise socio-politique et économique qui touche tous les secteurs et se traduit par une croissance faible, une administration complètement démunie et des retards de plusieurs mois dans le versement des salaires.

Une enquête menée en 2000 par l'association des bibliothécaires a fait apparaître que 83 % des lecteurs étaient des jeunes de moins de 20 ans et que les 17 % restants se répartissaient entre 13,56 % d'hommes et 3,54 % de femmes.

Les bibliothèques préfectorales sont tenues d'envoyer à la DLP un rapport trimestriel. Pour les bibliothèques associées, un rapport annuel suffit. Chaque bibliothèque reçoit une visite technique annuelle qui vérifie tous les paramètres. Les données recueillies sont transférées sur EVALU, outil informatique qui permet d'obtenir des indicateurs de performance sur tout le réseau.

On peut ainsi observer les évolutions importantes sur six ans et constater que les résultats sont en forte progression, même s'ils restent modestes par rapport à la population. Le nombre d'inscrits augmente pratiquement de 50 % chaque année, 8 200 en 1999, 13 500 en 2000, 20 500 en 2001. Il en est de même des prêts, qui suivent une progression identique et atteignent 205 000 en 2001, où la fréquentation a été de 436 500 personnes.

DES PROFESSIONNELS DE TERRAIN, ADAPTÉS AU MILIEU

La pratique du métier de bibliothécaire dans les pays du Sud diffère de celle des pays du Nord, mais le résultat obtenu est très encourageant au vu des infrastructures mises en place pour accueillir nos bibliothèques, de la qualification professionnelle des agents et du contexte. Toutes les pratiques biblio-

Les bibliothécaires sont à l'aise, avec des tâches bien adaptées à la réalité du terrain et qui correspondent à ce qu'ils peuvent et savent faire avec leur niveau d'éducation et de formation.

théconomiques ne sont pas appliquées : il n'y a pas de fichier de catalogage parce que le nombre de livres ne le justifie pas. Les bibliothécaires se réfèrent aux réalités de leur terrain. Ils sont formés et bien adaptés à leur milieu.

Le corps des bibliothécaires du réseau de lecture publique est composé d'agents de promotion culturelle (BEPC + trois ans à l'Institut Jeunesse et Sports), de fonctionnaires ou de contractuels de différents ministères (Éducation, Affaires sociales...) et de bénévoles (jeunes ruraux). Ils reçoivent deux formations par an, en juin et en septembre. La première regroupe tous les responsables des bibliothèques préfectorales, la deuxième s'adressant aux adjoints des bibliothèques préfectorales ainsi qu'aux responsables des bibliothèques associées. Cette formation initiale et continue a abouti, grâce aux regroupements et aux rencontres, à fédérer le réseau et à créer une vraie culture professionnelle.

Les agents sont très motivés, actifs et conscients de leur rôle. Ils contribuent énormément au développement de leurs



À gauche : Manu Kouévi, coordinateur national des CLAC du Togo.

À droite : M. Anawoui, responsable de la bibliothèque de Sotouboua.

localités. Le métier de bibliothécaire dans notre pays se situe au sein d'un système homogène dans lequel les bibliothécaires sont à l'aise, avec des tâches bien adaptées à la réalité du terrain et qui correspondent à ce qu'ils peuvent et savent faire avec leur niveau d'éducation et de formation. Les résultats obtenus montrent que ce n'est pas de la « bibliothèque au rabais ».

La profession n'est pourtant pas reconnue officiellement et ne dispose pas de statut particulier. Elle a tendance à être fortement dépréciée car elle ne donne pas accès à des primes

Paroles en chemin

Les journées de la Francophonie 2003 ont été marquées par le lancement d'un nouveau projet « Paroles en chemin » visant à redonner une place à la vie littéraire et intellectuelle dans tout le pays. Chaque année, durant trois ans, quatre auteurs francophones de renom viendront à Lomé et dans cinq grandes villes de l'intérieur du pays présenter leur œuvre et rencontrer le public autour d'un thème de société, les relations homme-femme pour cette année. La Sénégalaise Ken Bugul a ouvert ces journées avec son quatrième roman *De l'autre côté du regard*. Hubert Reeves est attendu pour le mois de mai, Kossi Éfoui pour septembre, et l'on espère les confirmations de Sollers, d'Éric Orsenna et d'André Comte-Sponville.

Les bibliothécaires des villes concernées par l'opération ont reçu une sélection de livres qu'ils ont transmis à leurs lecteurs, dont la demande culturelle est très forte. Les actes de ce colloque inhabituel où un auteur et son public ont débattu ensemble paraîtront tous les ans, afin de laisser un support durable de ce qui fut la rencontre d'un soir.

Cette opération a été organisée grâce à un partenariat réussi entre l'Association togolaise des bibliothécaires, le CCF de Lomé, la Direction du livre et son projet lecture publique, la Division des publications et des diffusions ainsi que l'Association des professeurs de français au Togo et le laboratoire Ferllan de l'université de Lomé.

PORTRAIT DE DEUX BIBLIOTHÈQUES DIFFÉRENTES

La bibliothèque de Sotouboua est située dans la région centrale. Pour le Togo, il s'agit d'une grosse unité – 200 m² – créée en 1985. C'est à la fois une bibliothèque préfectorale et un CLAC. Hébergée par le centre culturel de la ville, elle dispose d'une salle audiovisuelle.

Le prix des inscriptions s'élève à 200 FCFA (0,3 €) pour les élèves et 300 FCFA (0,45 €) pour les autres. Dirigée par une équipe sympathique et très dévouée de cinq bibliothécaires, elle ouverte quarante heures par semaine.

En 2001, elle comptait 3 088 ouvrages et enregistrait 2 410 inscrits, 69 983 visiteurs et 24 513 prêts. Ce succès place la bibliothèque dans un cercle infernal, avec de nombreux lecteurs et des livres souvent sortis. De fait, leur nombre diminue très vite et les livres restant s'usent encore plus.

La bibliothèque associée située à Lomé est logée dans un petit local de quatre mètres sur cinq qui servait de garage à voiture ! Elle est gérée par l'association *Akplanou* (qui signifie « apprendre »). Ouverte le mercredi après-midi et le samedi, elle est gérée par un bénévole de l'Association togolaise des bibliothécaires. Avec ses 372 livres, de jolies étagères et des nattes, elle est très appréciée des gens du quartier et compte 200 inscrits, essentiellement des jeunes.



Bibliothèque de Sotouboua.

ou des avantages, ni de promotion ou d'évolution de carrière. C'est pourquoi, les cadres togolais formés en France ou à l'école sous-régionale de Dakar refusent d'occuper des fonctions dans une bibliothèque de lecture publique à l'intérieur du pays.

Pour gagner des inscrits et jouir d'une fréquentation continue, les bibliothécaires vont à la rencontre des lecteurs dans les établissements scolaires afin de présenter les nouvelles acquisitions aux élèves et à leurs enseignants. Dans leurs centres, ils organisent des conférences, des débats et contribuent à la gestion des manifestations à caractère national et international (portes ouvertes, concours de poèmes, de dessins, d'orthographe, des carnivals du livre, soirées de contes, journée du *sida*, de la Francophonie, et Lire en fête au Togo).

CENT TRENTE-CINQ ADHÉRENTS À L'ASSOCIATION TOGOLAISE

Le développement de la lecture publique au Togo et le manque de structure représentative ont rendu nécessaire la création d'une association en 1998. L'ATB-RLP compte 135 adhérents et favorise l'échange ainsi qu'une pratique professionnelle et surtout le travail en réseau. Deux bureaux régionaux sur les cinq prévus existent actuellement.

L'association représente la société civile et monte ses propres activités, comme le carnaval du livre. Elle est aussi

prestataire de services pour certains projets, des ateliers d'écriture, un séminaire de formation sous-régionale des éditeurs francophones, une formation basique des bibliothécaires et, tout dernièrement, une formation à l'animation autour de l'album de jeunesse.

Dans le domaine de la formation, le volet animation n'a pas été développé parce que la Division de la lecture publique a axé sa priorité sur le réseau. Un premier stage sur l'animation autour de l'album jeunesse a toutefois été mis en place. Là encore, l'association a été chargée d'organiser la formation animée par Marie Girod de la Joie par les livres. Cette formation a été complètement adaptée à nos réalités avec un bibliothécaire, des albums et un groupe de 30 à 50 enfants. Elle nous a permis à la fois de lancer ce type d'animation sur le réseau et aussi d'identifier, parmi les stagiaires, les futurs formateurs.

Toutes ces activités d'animation et de formation sont soutenues par le service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France, le projet lecture publique et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

PROPOSITIONS POUR UNE AUTONOMIE SEREINE

Au vu des résultats obtenus dans un court laps de temps, la mise en œuvre du développement de la lecture publique au Togo ne souffre pas de difficulté. Cependant, nous devons nous interroger sur la pérennité de nos bibliothèques, une fois

les projets et les aides de la Coopération française et de l'AIF arrivés à terme.

Tout en gardant notre identité, nous souhaitons nouer des relations de partenariat avec les bibliothécaires du Nord pour une connaissance et une reconnaissance des spécificités du métier de bibliothécaire de terrain, tel qu'il est pratiqué et vécu au Togo et dans la plupart des pays du Sud.

Nous souhaitons également proposer l'idée d'un projet de jumelages entre des bibliothèques françaises et celles du Togo, sur la base d'un partenariat fondé sur nos besoins réels, reconnus et acceptés et sur le modèle du « Pont aux livres » mis en place par Culture et développement. L'objectif est d'assurer une forme de pérennisation à nos bibliothèques. Nombreux

sont ceux qui veulent nous aider, mais il ne sert à rien de mettre un micro-ordinateur dans une petite bibliothèque qui fonctionne très bien dans une localité dépourvue d'électricité.

Comment aussi peut-on inonder une bibliothèque de village, gérée par un seul bénévole, de manuels scolaires dont personne ne va se servir parce qu'ils sont inadaptés ! C'est pourtant ce que nous constatons avec certains jumelages. Nous pensons donc qu'il n'y a pas mieux que les bibliothécaires pour savoir ce dont d'autres bibliothécaires ont besoin, une fois pris le temps de bien connaître leur cadre de travail. Enfin, nous souhaitons faire baisser le prix du livre au Togo en obtenant la ratification de la convention de Florence par notre pays. Cela ne pourra se faire sans le soutien de l'ABF. ■



MARIE-HÉLÈNE BASTIANELLI
Directrice de la médiathèque de
Gardanne (13)

Naissance d'un réseau au Laos

Intervenir avec
les meilleures intentions
dans un pays méconnu
n'est pas chose facile.

La coopération est
un apprentissage
empirique que décrit
Marie-Hélène Bastianelli,
missionnée par la
Banque régionale du
livre de la région PACA
pour développer au Laos
les fonds de livres en
français et créer
un réseau intérieur.

La position stratégique du Laos a permis à la France de considérer cet état comme un tampon entre la Thaïlande, l'Annam, le Tonkin et la Cochinchine. Difficilement exploitable d'un point de vue économique, elle a peu investi sur le territoire. Au plus fort de sa présence, on ne comptait pas plus de 600 fonctionnaires, une grande partie de l'administration locale étant tenue par des fonctionnaires

vietnamiens placés par la France. L'effort de scolarisation a essentiellement porté sur les principales villes et a permis l'émergence d'une élite francophone.

Au début des années 1950, le français perd son statut de langue officielle : les relations diplomatiques entre la France et le Laos se gèlent de 1982 à 1992. Considéré comme une langue coloniale, le français n'est plus alors enseigné jusqu'en 1991, date à laquelle le Laos rejoint les pays ayant en partage la langue française, au Sommet de la Francophonie de Chaillot.

Après l'anglais, c'est aujourd'hui la seconde langue étrangère à être enseignée à une centaine de milliers d'élèves et d'étudiants.

LE LAOS, UN PAYS MÉCONNU

Enclavé entre la Thaïlande, le Myanmar, la Chine, le Cambodge et le Vietnam, le Laos est le pays le plus petit et le plus montagneux de la péninsule indochinoise. C'est aussi le moins peuplé.

La République démocratique populaire du Laos (RDPL) est un État pluri-ethnique de 5 300 000 habitants. L'ethnie dominante, les Laos, compose 52 % de la population, le reste étant représenté par 68 autres ethnies. La religion principale, le bouddhisme, pratiquée par 62 % des habitants, imprègne fortement la vie sociale et culturelle. La population est à 80 % rurale.

Fondée en 1353-1373 par Fa Ngum, le Lan Xang « le royaume du million d'éléphants » connaît une histoire mouvementée : partition du pays en trois royaumes, mise à sac de Vientiane par les Siamois.

En 1886, Auguste Pavie, vice-consul de France s'installe à Luang Prabang. En 1893, un traité franco-siamois reconnaît le protectorat français. S'ensuit une longue présence française, entrecoupée par l'occupation des Japonais entre 1940 et 1945. L'Issarra, premier parti de l'indépendance nationale, est créé en 1945. La lutte pour l'indépendance se concrétise le 22 octobre 1953 par la proclamation du Royaume du Laos. Une longue guerre interne entre les forces royalistes et nationalistes du Pathet Lao aboutit, le 2 décembre 1975, à la proclamation de la République démocratique populaire du Laos (RDPL), état de type communiste à parti unique.

Une page de l'histoire souvent méconnue : pendant la guerre du Vietnam, les avions américains de retour vers leurs bases en Thaïlande larguèrent sur le pays plus de bombes et de défoliant par habitant que sur le Vietnam. Le déminage n'est toujours pas terminé à ce jour.



PAS DE MAISONS D'ÉDITION

Au classement général des Nations unies, le Laos arrive en 136^e position sur les 175 pays étudiés. Le taux d'alphabétisation est de 58 % pour une population composée à 54 % de moins de 20 ans. La République considère l'éducation comme un enjeu prioritaire pour le développement économique.

Aujourd'hui, 72 % de la population est scolarisée dans le primaire. Dans ce pays de tradition orale, le gouvernement a compris la nécessité de développer la pratique de la lecture.

Il n'existe pas de diplôme de bibliothécaire : les professionnels des grandes bibliothèques ont tous été formés à l'étranger, en France, en Thaïlande, en ex-URSS.

Il n'existe pourtant pas de maisons d'édition, ni de librairies ; seuls quelques livres scolaires sont édités en laotien chaque année. La plupart des livres sont vendus sur les marchés.

Le gouvernement a développé un réseau de lecture publique non négligeable. Placé sous la responsabilité de la Bibliothèque nationale, il compte 200 bibliothèques publiques, 3 000 salles de lectures (contenant moins de 500 livres) et 6 000 « valises-bibliothèques » financées par le Japon et l'Unicef.

Les bibliothèques scolaires et publiques ont été construites à proximité des écoles. Elles sont gérées par du personnel formé par la BN et accueillent un grand nombre de personnes, mais les collections restent faibles et comptent essentiellement des livres jeunesse de fiction en laotien et en thaï.

Il existe aussi quelques bibliothèques créées par des associations ou des ONG. L'université du Laos dispose de son propre réseau : les collections sont faibles, les ouvrages en laotien très utilisés, en mauvais état.

La Bibliothèque nationale, logée à l'étroit dans un ancien bâtiment colonial, possède un fonds de 225 000 documents dont 70 % en langue française. Un projet de construction n'a

pu aboutir en 2003 par manque de financement. Il n'existe pas de diplôme de bibliothécaire : les professionnels des grandes bibliothèques ont tous été formés à l'étranger, en France, en Thaïlande, en ex-URSS.

UN LECTORAT FRANCOPHONE EN CROISSANCE

Depuis 1991, le gouvernement laotien semble soucieux de pérenniser l'emploi du français, que l'administration continue d'utiliser dans ses textes officiels.

Un centre de langue française a été créé en 1994 par l'ambassade de France. Il dispose d'une médiathèque et propose des cours de français suivis par près de 2 000 étudiants et enseignants. Il forme aussi les cadres de la fonction publique par convention avec l'État.

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est présente depuis 1996 et développe plusieurs programmes, dont les « classes bilingues » intégrées à l'Éducation nationale, dans 72 écoles primaires et collèges répartis dans les quatre villes principales : Vientiane, Luang Prabang, Paksé et Savanakhét.

Chaque établissement scolaire du programme est doté d'un espace francophone comprenant une bibliothèque, un équipement audiovisuel de style BCD. Quatre « filières universitaires francophones » sont présentes dans les universités de Vientiane. Il existe aussi un Institut francophone de médecine tropicale.

L'université nationale possède une bibliothèque francophone sur son site principale de Dondock. Un hebdomadaire en langue française, *Le Rénovateur*, paraît depuis 1998. Plus de 100 000 jeunes apprennent le français (hors filière francophone) pendant leur cursus scolaire. Il existe donc un lectorat réparti sur l'ensemble du territoire et un lectorat potentiel en augmentation dans les années à venir.

UN PONT ENTRE LA LECTURE PUBLIQUE ET LES BIBLIOTHÈQUES FRANCOPHONES

Dès sa création, la Banque régionale du livre (BRL) a décidé de développer prioritairement son action sur le bassin méditerranéen et l'Asie du Sud-Est, pour compléter l'action de Banque Rhône-Alpes qui intervenait en Afrique. Une commission Asie travaille en collaboration avec l'association locale Deknoi Lao, représentant la communauté laotienne. Une première mission auprès de professionnels laotiens a fait émerger les besoins en livres et documents pour la jeunesse, pour les bibliothèques universitaires, mais aussi la nécessité d'actions de formation continue et d'échanges professionnels.

La BRL a donc décidé de soutenir le réseau des bibliothèques publiques et universitaires et le réseau des espaces francophones des classes bilingues. En 2001, 800 livres et cassettes de français ont été envoyés à une bibliothèque de village au nord du Laos. À titre expérimental, une trentaine de titres jeunesse, avec leur traduction en laotien collée directement sous le texte français et réalisée par Deknoi Lao, ont été aussi expédiés.

La même année, la directrice adjointe de la bibliothèque universitaire centrale a effectué un stage d'informatisation d'un mois à la bibliothèque interuniversitaire d'Aix-en-Provence. Une évaluation effectuée avec les bibliothécaires sur le terrain a permis de mieux cibler les niveaux de lecture en français. Un deuxième envoi est parti en 2002.

Une rencontre avec l'AUF a permis de mettre en place un plan de formation pour les enseignants des classes bilingues, afin de les former à l'animation autour du livre et de l'écrit et de les initier à la gestion d'une bibliothèque scolaire. Cette formation itinérante dans les quatre villes principales – Vientiane, Luang Prabang, Paksé et Javanakhet – a été animée par deux bibliothécaires français, la deuxième phase du projet comprenant un approfondissement des connaissances et un accompagnement pour une mise en pratique sur site.

Des ponts donc pu être créés entre le réseau de lecture publique et les bibliothèques des espaces francophones. Le développement de la lecture en langue française ou en langue nationale passe, là-bas comme ici, par une mise en réseau des lieux de diffusion de l'écrit.

En 2003 et 2004, la BRL souhaite trouver un financement pour doter l'ensemble des bibliothèques de livres bilingues laotiens et français. Il est prévu d'accueillir en France deux bibliothécaires pendant un mois et d'organiser un nouvel envoi de documents. La BRL souhaite aussi favoriser la connaissance de la langue et de la littérature laotiennes auprès des bibliothécaires et du public français. Une exposition itinérante sur le Laos a été réalisée avec l'association Deknoi Lao, et une journée d'étude sur le livre et la littérature est en cours de préparation. Cette coopération est soutenue, dans le cadre de la coopération décentralisée, par le conseil général des Bouches-du-Rhône et le conseil régional. La réception des envois est assurée grâce à l'ambassade de France. ■

Le COBIAC

Créé en 1979, le COBIAC (Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle) a pour objectifs :

- la mise en œuvre d'actions régionales, nationales et internationales pour la diffusion de la culture
- la lutte pour la lecture, la culture et les savoirs,
- la mise en place de débats, conférences, et rencontres sur les enjeux contemporains de la culture et de l'art.

Le COBIAC dispose d'un réseau d'adhérents de professionnels et de militants du livre, intervenant bénévolement et, depuis 2000, de deux salariés engagés pour la Banque régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur (BRL).

Initiée en 1988, la BRL organise des actions de coopération régionale et internationale : assistance au désherbage en bibliothèque, envoi de livres, gestion d'échanges culturels et mise en place de sessions de formation pour les bibliothécaires étrangers.

Grâce à ses compétences propres et aux réseaux de professionnels qui la soutiennent, la BRL dispose d'un grand nombre d'experts susceptibles d'intervenir sur des missions de

formation et d'ingénierie culturelle pour la mise en place d'échanges.

Depuis plusieurs années, le COBIAC mène ainsi une politique culturelle originale dans le domaine de la coopération. Il est notamment partenaire de plusieurs comités d'entreprise pour la mise en œuvre de fêtes du livre. Il a également été coorganisateur des Salons du livre antifasciste de Gardanne (1997) et de Martigue (1999).

Le COBIAC a réalisé plusieurs expositions itinérantes, dont *Regard sur le Laos* en partenariat avec l'association Deknoi Lao, et *34 illustreurs africains pour la jeunesse* réalisée par la Joie par les livres et l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF).

COBIAC – Banque régionale du livre PACA
9, allée du Bois - 13350 Charleval
Tél./Fax : 04 42 28 53 46
<http://www.brl-paca.org/>

MONIQUE ULPAT
 Directrice de la BRL



FRANCISCO D'ALMEIDA
Délégué général de Culture
et développement

L'Afrique aussi se mobilise pour la lecture

Depuis 1960, l'association Culture et développement, sise à Grenoble, favorise le partenariat culturel entre collectivités et institutions de France et d'Afrique. Ses récentes interventions au Togo, en Côte d'Ivoire et au Mali ont abouti à des projets concrets relayés par les autorités africaines locales. Le point de vue du délégué général.

Il se produit actuellement en Afrique l'amorce d'une dynamique prometteuse à laquelle il faut prêter attention et appui. Elle découle d'un triple mouvement que connaissent les pays africains : la réduction du rôle de l'État comme moteur principal du développement, le transfert aux collectivités locales africaines de certaines missions de développement culturel et la prise de

conscience, par certains élus locaux, de l'importance d'une bibliothèque comme outil d'éducation et de culture. On constate aussi un foisonnement d'initiatives de jeunes, poussés par le désir de savoir et la soif de comprendre le monde, qui tentent de pallier la modestie des moyens des pouvoirs publics par la création de bibliothèques associatives. Il suffit, pour en prendre la mesure, d'observer le nombre croissant des bibliothèques associées aux réseaux institutionnels de lecture publique.

À cette dynamique interne aux sociétés africaines, s'ajoute celle de la coopération entre des collectivités locales et des



© C. Celli

Culture et développement a établi une charte du don des livres pour une meilleure adéquation entre la demande et l'offre.

associations françaises qui sensibilisent à l'importance du livre et aident leurs partenaires à développer un environnement favorable à l'écrit en Afrique. Cette double dynamique, interne et externe, donne à penser que le développement de la lecture et du livre résultera d'abord de l'action des partenaires africains pour inscrire le livre dans le paysage « culturel » comme un bien familier.

Parmi la diversité des acteurs du développement de la lecture, les initiatives de certains maires africains sont prometteuses dans la

mesure où elles se réalisent dans un cadre institutionnel de nature à garantir la professionnalisation et la pérennité des actions. Deux exemples méritent d'être cités, celui d'Atakpamé au Togo et celui de la commune de Treichville à Abidjan (Côte d'Ivoire).

PARTENARIATS AU TOGO ET EN CÔTE D'IVOIRE

Engagée dans un partenariat avec Niort, la mairie d'Atakpamé s'est progressivement impliquée dans le développement de sa bibliothèque avec l'aide du projet franco-togolais de lecture publique. Après avoir été alertée par la ville de Niort sur l'utilité d'une bibliothèque à Atakpamé, capitale régionale, la mairie s'est impliquée dans l'action de sa bibliothèque qui rayonne au-delà de la ville.

La bibliothèque développe désormais une animation pour inciter à la lecture, à l'écriture et au dessin. Ainsi, de septembre 2001 à juin 2002, un partenariat associant des établissements

Le développement de la lecture et du livre résultera d'abord de l'action des partenaires africains pour inscrire le livre dans le paysage « culturel » comme un bien familier.

scolaires, des foyers de jeunes et des maisons de quartier a été l'occasion d'inviter des jeunes des deux villes à écrire des poèmes, des contes, des lettres, voire à dessiner. Les meilleures réalisations ont été publiées dans un recueil diffusé aux jeunes d'Atakpamé et de Niort. Bien qu'encore inachevé, l'exemple de Treichville montre que le développement de la lecture dans les collectivités dépend de la volonté de l'engagement des élus locaux et

de l'importance qu'ils accordent au savoir et à l'écrit.

C'est en 1996 que commence « la nouvelle aventure du livre » à Treichville. Suite à un incendie qui a ravagé la bibliothèque municipale, le maire prend contact avec Culture et développement pour trouver une alternative en attendant

de construire une nouvelle bibliothèque. Après concertation, la solution du bibliobus est retenue. Il faut du temps pour l'expédier, l'équiper et le mettre en service. Conformément à un accord entre nos deux structures, la mairie de Treichville s'est impliquée finan-

cièrement dans toutes les étapes : elle assume sur ses fonds propres le fonctionnement du bibliobus. Les ouvrages neufs sont fournis par Culture et développement et, depuis 2002, par la ville de Corbas (Rhône), qui a engagé sa bibliothèque dans un partenariat avec Treichville.

Le bibliobus dessert aujourd'hui 38 quartiers de Treichville et leurs 66 écoles. La desserte d'un quartier dure trois jours pendant lesquels le bibliobus installe des *apatams* (« bâches ») sous lesquels enfants et adultes viennent lire. Dans chaque quartier est désigné un responsable de desserte dont la mission est de sensibiliser la population et de l'informer du passage du bibliobus. La gratuité a été adoptée comme principe afin de supprimer l'obstacle économique lié à la fréquentation du bibliobus. La réussite de cette expérience suscite d'autres demandes de bibliobus pour certaines communes du district d'Abidjan et pour d'autres villes ivoiriennes.

PROJET DE MÉDIATHÈQUE À TREICHVILLE

Évolutive, l'action de Treichville est intéressante. Partie d'une priorité accordée à la lecture en milieu scolaire, avec notamment l'organisation d'un concours défi-lecture associant tous les établissements scolaires et doté par le maire d'une coupe pour la meilleure classe de lecteurs, la démarche s'est élargie à la lecture publique avec une ouverture aux artisans et aux agents municipaux, usagers potentiels de documentation technique, qui sont également friands de presse et de lecture de loisir.



© AIF

Afin de concrétiser cette démarche, trois partenaires se sont associés pour créer une médiathèque municipale : la médiathèque de Corbas, Culture et développement et Opale (projet franco-ivoirien de lecture publique). Conçue comme un outil d'accès à l'information, à l'éducation et à la culture, la médiathèque de Treichville, dont la construction est financée par la mairie, offrira des points d'accès Internet. Mais son originalité réside dans la décision de mettre à la disposition des services municipaux une documentation technique et un fonds sur les métiers, afin de contribuer à l'information et à la formation permanente des artisans.

Ces projets resteraient à l'état de promesse si le financement de cette politique n'était pas prévu dans le budget de la commune et si le personnel ne bénéficiait pas de la formation nécessaire pour agir avec professionnalisme. Les partenaires sont conscients de l'enjeu et optimistes quant à sa réalisation. En effet, le principe d'un financement annuel de la lecture a été adopté et, fait original, le maire a tenu à associer les autorités coutumières, c'est-à-dire les chefs traditionnels des quartiers, relais incontournables, pour sensibiliser la population.

LA LECTURE EN MILIEU RURAL, UN EXEMPLE MALIEN

Si les initiatives en milieu urbain sont prises par les collectivités africaines, les associations sont les plus actives en milieu rural pour contribuer, à leur mesure, au développement de la lecture. Elles adoptent souvent une approche originale.

Les acteurs locaux du développement regroupés en ONG tentent souvent de réduire la carence d'information. La majo-

rité de la population étant rurale, il y est plus nécessaire qu'ailleurs d'accéder au savoir et à l'information. Le milieu rural recèle des gisements considérables de savoirs traditionnels qu'il convient de diffuser par le biais de publications bilingues en français et dans les langues nationales.

C'est ainsi que depuis plus de dix ans, l'AMRAD (Association malienne de recherche-action pour le développement) intervient dans la région de Niafunké (Tombouctou) en mettant l'information et la culture locale à la disposition de la population rurale. Elle combine l'alphabétisation fonctionnelle à un système d'audiothèque rurale et à une radio communautaire. Pour « nourrir » l'information des néo-alfabétisés, l'AMRAD propose aux animateurs ruraux du matériel pour enregistrer les anciens sur l'histoire locale et les techniques agricoles. Les cassettes sont échangées entre les villages et diffusées par la radio communautaire. Elles sont ensuite transcrites dans le journal *Fooyre-Nyafunké* ou dans des brochures.

Dans dix villages, l'AMRAD a aussi installé des bibliothèques rurales associées aux centres d'alphabétisation qui servent de lieux de rencontre. Les habitants peuvent emprunter des livres en langues nationales pour la post-alfabétisation, des cassettes audio et des brochures illustrées. Cette orientation très fonctionnelle de l'écrit n'en exclut pas une approche culturelle à travers un volet consacré au patrimoine musical et littéraire (contes et proverbes). Autre fait notable, l'AMRAD est dirigée par un conseil d'administration composé de représentants de 20 villages et dispose d'un nombre enviable d'adhérents.

Le milieu rural recèle des gisements considérables de savoirs traditionnels qu'il convient de diffuser par le biais de publications bilingues en français et dans les langues nationales.

RÉDUIRE L'ISOLEMENT

L'action menée dans la durée par Culture et développement aux côtés de ces acteurs du livre, qu'ils soient publics ou privés, nous a progressivement fait prendre conscience qu'il existe en Afrique des militants de l'écrit et de la lecture ayant une vision pertinente des actions et des approches à mettre en œuvre. Mais l'un des obstacles majeurs à leur développement est l'isolement.

Culture et développement s'efforce aussi de mettre en place une action fondée sur trois programmes. Le « Pont aux livres » vise à associer les bibliothèques françaises et leurs homologues africains dans le cadre d'une coopération de proximité et à leur apporter un appui technique sous forme d'information et d'outils méthodologiques. La Banque Rhône-



Pause photo protocolaire avant la découverte des livres.

PRIX DES BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES FRANCE-AFRIQUE

Décerné tous les deux ans par un jury de professionnels de la lecture (ABF, Joie par les Livres, ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, ministère des Affaires étrangères (bureau de l'écrit et des auteurs) et Culture et développement), ce prix récompense des actions inscrites dans la durée, fondées sur une démarche globale associant formation, action culturelle et soutien à la production locale d'écrits. Le jury s'intéresse en priorité aux partenariats structurant le développement de la lecture des publics jeunes et adultes dans un esprit de réciprocité.

La ville de Bouguenais (44), associée à Ginsheim-Gustavburg (Allemagne) a reçu le prix pour son partenariat avec la communauté rurale de Ballou (Sénégal). Né au départ d'un programme pluriannuel d'alphabétisation, le partenariat s'est élargi au développement de la lecture publique grâce à la mise en place d'un réseau de bibliothèques rurales.

Une petite unité informatique de production et d'édition en soninké et en puular a été mise en place. Des brochures de

vulgarisation technique et d'alphabétisation, des recueils de contes ont été publiés, pour répondre à l'activité locale dans ses dimensions économique, sociale, sanitaire et culturelle, pour susciter et entretenir l'envie de lecture chez les néo-alphabétisés.

La médiathèque de Bouguenais mène un effort constant pour faire connaître les cultures et littératures d'Afrique, en organisant des animations « Destination Afrique ».

À Ballou, des rallyes-lecture ou des heures du thé consacrées au conte associent écrit et oralité dans une même dynamique, propre à l'évolution des sociétés africaines.

Ainsi, en combinant ces différents programmes, nous espérons conforter les initiatives pour le développement du livre et de la lecture, les sortir de leur isolement en les associant à des bibliothèques françaises. C'est d'abord dans la conjugaison des efforts des acteurs africains, publics et privés (soutenus par leurs partenaires du Nord) que réside la clé du renforcement de la place de l'écrit en Afrique.

Alpes du livre dote en livres les réseaux nationaux de lecture publique partenaires. Son action concerne uniquement les bibliothèques municipales membres d'un réseau national.

Ce choix s'explique par la volonté d'avoir un interlocuteur qualifié et conscient des besoins en documents des bibliothèques de son pays et capable d'assurer l'interface entre celles-ci et Culture et développement.

Enfin, un programme de soutien aux éditions africaines a été lancé en 2002 et va donner lieu à la publication d'un catalogue des livres africains disponibles. Cet outil viendra compléter le site Internet Afrilivres créé par Africultures et l'association africaine Afrilivres. Pour la première fois, l'édition africaine de langue française se dote d'un outil de promotion de ses livres destiné à ceux qui souhaitent connaître et accéder à l'édition africaine jusqu'alors difficilement repérable. ■



CHRISTIAN FIORITI
Responsable de CDI,
lycée André Theuriet de Civray (86)

La formation, un leitmotiv nécessaire

Chef de projet lecture publique au Niger et au Cameroun, conseiller lecture publique à Madagascar, directeur d'établissement culturel à l'étranger, professeur certifié en documentation, Christian Fioriti est un vétérán de la formation en Afrique et n'économise pas son énergie pour mettre en place des projets.

Les journées de la Francophonie témoignent chaque année, sur les cinq continents, d'une participation massive de la population pour célébrer la langue française et les cultures francophones. Les bibliothèques deviennent alors le lieu de convergence de cette fête, favorisant les échanges interculturels, et les bibliothécaires un de ses acteurs principaux. Sollicités de tous côtés, ils doivent être en mesure de répondre à la demande toujours plus pressante du public. L'Afrique voit là les limites de son action culturelle, alors que ses bibliothèques manquent de professionnels.

La formation des bibliothécaires en Afrique est très variable d'un pays à un autre. Elle est liée à l'existence d'une politique nationale du livre et de lecture. Elle est aussi tributaire des problèmes rencontrés, propres à chaque pays.

La formation continue n'a jamais mobilisé les employeurs, publics ou privés. On compte de nombreuses écoles de bibliothécaires et de documentalistes, des instituts et des cycles universitaires. Ils proposent une formation initiale et diplômante, très souvent théorique, la pratique se heurtant au problème de l'accueil et du suivi des étudiants, ainsi qu'à l'insuffisance des professionnels.

Le public cible est très hétérogène : les bibliothécaires et les documentalistes ont suivi des chemins différents. Le recrutement dépend souvent du budget de l'établissement, le niveau est bas, l'âge variable, la formation initiale absente la plupart

du temps, le déséquilibre notable entre femmes et hommes, les salaires peu élevés, la motivation insuffisante. À tous ces paramètres, qui compliquent l'élaboration d'une politique de formation continue, s'ajoutent des problèmes liés à la non-reconnaissance de la fonction, des statuts mal définis, un reclassement inéquitable par rapport aux autres professions, et des associations professionnelles inexistantes ou non-opérationnelles qui rendent impossible la défense de la formation continue et le suivi de carrière.

LA FORMATION SUR LE TAS : UNE SOLUTION PROVISOIRE

La formation sur le tas ou « en situation » a toujours été une solution provisoire, mais indispensable pour garantir la transmission d'un minimum de connaissances afin d'assurer le fonctionnement et la gestion de la bibliothèque. Il est prioritaire que le nouveau bibliothécaire s'approprie l'espace de la bibliothèque et qu'il se familiarise avec les livres et les lecteurs. S'il a la chance d'être pris en charge par un responsable, il bénéficiera d'une formation théorique et pratique étalée sur quelques mois. Il abordera ainsi les notions principales du métier qui correspondent à la structure et à son équipement.

Cette formation a toujours cours dans les bibliothèques africaines. Elle est utile, peu coûteuse et directement liée aux

Les ministères de tutelle organisent annuellement des stages d'initiation et de recyclage, à l'attention des bibliothécaires nouvellement nommés ou anciens dans la profession.

besoins de la bibliothèque. Elle permet surtout d'initier de nombreux vacataires et bénévoles, qui sont indispensables à l'animation et au fonctionnement.

Avec l'émergence de projets de développement de lecture publique, une autre conception de la formation des agents est apparue dans de nombreux pays. Les ministères de tutelle organisent annuellement des stages d'initiation et de recyclage, à l'attention des bibliothécaires nouvellement nommés ou anciens dans la profession. D'une durée de huit à quinze jours, ils sont à thèmes multiples : techniques documentaires, reliure, animations jeunesse et autour des contes. Ils répon-

nant quelques années, afin de parachever l'adéquation des contenus et de proposer des prestations indispensables à la formation des bibliothécaires en Afrique centrale. Elle s'est accompagnée d'une réflexion sur l'opportunité de créer un centre de formation professionnelle en Afrique.

En 1994, le projet mené au Cameroun a permis de définir un programme. Il comprenait la formation d'auxiliaires de bibliothèque, une session de perfectionnement, la formation de formateurs et des stages de recyclage.

La première formation d'auxiliaires de bibliothèque en Afrique voit le jour en mai 1994 : calquée sur celle dispensée



dent de plus en plus aux attentes énoncées dans les rapports annuels des bibliothécaires.

Ces formations, qui existent au Cameroun, à Madagascar et au Niger, sont aussi des regroupements nationaux ou régionaux des bibliothécaires. Elles facilitent la définition des besoins et l'élaboration de véritables programmes. Elles ont permis de développer progressivement des réseaux de bibliothèques, en favorisant la communication entre les bibliothécaires et avec des associations culturelles ou professionnelles.

PROJET À L'AVENIR INCERTAIN AU CAMEROUN

Les chefs du projet lecture publique en Afrique centrale se sont réunis, en mai 1993, pour mettre en place des modules de formation continue en s'inspirant du modèle du Cameroun, qui avait bénéficié du soutien de l'ABF et du ministère de la Coopération. À Yaoundé, en effet, une formation, sous forme de stages de courte et de moyenne durée, fut assurée pen-

dans les centres ABF français, avec une durée et un contenu adaptés au contexte, elle se déroule en cycle accéléré sur dix semaines. L'alternance de cours théoriques et de travaux pratiques (trois cents heures en tout), entrecoupés de visites techniques et de conférences sur la création et la diffusion du livre et de la lecture publique en Afrique, permet au bibliothécaire africain d'appréhender son quotidien avec réalisme.

C'est ainsi que le Centre régional de formation professionnelle des bibliothécaires voit le jour à Yaoundé. L'assistance technique de l'ambassade de France et de l'ABF, au côté des autorités camerounaises et des associations locales, permet son fonctionnement régulier jusqu'en 2000. Des formations d'auxiliaires de bibliothèque et des recyclages pour les bibliothécaires des réseaux de lecture publique y sont dispensés.

Depuis 2001, le centre rencontre de nombreux problèmes : absence de financement, non-reconnaissance de cette formation, inexistance de liens entre cette formation et les forma-

tions initiales dispensées à l'université et entre le centre et la politique nationale de formation, manque d'initiative et de dynamisme des associations professionnelles et timide implication de l'État camerounais dans ce dispositif.

LA FORMATION CONTINUE AU NIGER SERA-T-ELLE INTÉGRÉE À UN INSTITUT UNIVERSITAIRE?

Le projet de création, au Niger, d'un second centre africain ABF émergea en 2001. Cette initiative, nourrie de l'expérience camerounaise, a pris un autre cheminement : penser à long terme et créer des structures qui ne souffriraient pas de l'usure du temps. On a écarté l'idée de création de centre et préféré intégrer un cycle de formation continue au sein d'un institut universitaire.

Une réflexion élargie à tous les partenaires potentiels a abouti à la mise en place d'une plate-forme de coopération associant l'État nigérien (ministère de la Culture et des Sports), l'université de Niamey (Institut de formation aux techniques de l'information et de la communication, déjà partenaire dans la constitution de l'équipe de formateurs), l'Association nigérienne des bibliothécaires de lecture publique et l'Association des spécialistes nigériens de l'information documentaire, ainsi que le centre de formation de Yaoundé et l'ABF.

Il est indispensable que le rôle et l'apport de chaque partenaire soient bien définis et que le cycle soit reconnu par tous, à savoir l'État et les collectivités locales, les professionnels, et l'université. C'est en intégrant ce cycle à l'Institut universitaire,

Présence de l'ABF appréciée en Afrique

La présence et l'action de l'ABF sont appréciées en Afrique. En tant qu'association francophone, elle a plusieurs rôles à jouer. C'est un appui considérable pour la profession. Elle tente de proposer des solutions au problème de formation du personnel et de faciliter la mise en place de partenariat. Elle s'efforce de regrouper les bibliothécaires autour de jeunes associations et d'apporter une expertise dans le domaine du livre et des bibliothèques.

en s'appuyant sur son équipe pédagogique, et ayant recours aux associations professionnelles locales et à l'ABF pour les contenus et le programme, que l'ensemble des formations sera plus facilement validé, sous le pilotage de l'État nigérien, dans le cadre de sa politique de lecture publique.

En effet, de nombreux pays africains, Mali, Niger, Bénin, Togo, Sénégal, Cameroun, Tchad... se sont engagés dans une politique en faveur de la lecture publique et du livre. Des directions et des services spécifiques sont créés au sein des ministères de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. Ils travaillent à l'élaboration de plans de formation et à la professionnalisation des agents. Une coopération Sud-Sud, en direction des pays leaders dans le secteur, tend à se développer.

Des initiatives naissent et augurent des possibilités qui pourraient déboucher sur de nouveaux créneaux, grâce aux NTIC, aux sites Internet africains et francophones et à la mise

FORMATION DE FORMATEURS ET FORMATION DE BASE À MADAGASCAR

À Madagascar, une formation pour des agents en poste en milieu scolaire, sans formation préalable, fut mise en place de 1994 à 1997. Elle comprenait la formation de formateurs et une formation de base et avait pour objectifs de développer les aptitudes à la formation, d'approfondir la connaissance des techniques documentaires, de communication et d'animation.

Le programme s'appuyait sur la constitution d'une équipe de formateurs, capables de former des bibliothécaires/documentalistes et d'intervenir sur le réseau des établissements scolaires et des centres de ressources locaux. Après cinq sessions de quarante heures chacune, validées d'un point de vue technique et pédagogique, les 17 formateurs furent répartis sur l'île où ils organisèrent des stages et en assurèrent le suivi. Cette formation pouvait se poursuivre par une spécialisation à l'étranger.

La formation de base, appelée « formation d'animateurs », est désormais encadrée par une équipe de formateurs. Elle est délocalisée dans les provinces pour être au plus près des agents et comprend quatre modules thématiques : animation, fonctionnement et gestion, typologie des documents et traitement des documents. Les objectifs sont simples : comprendre le rôle du bibliothécaire, animer et promouvoir la bibliothèque et ses activités. Cours théoriques et travaux pratiques sont répartis équitablement durant six jours (quarante heures). Près de 300 agents ont suivi cette formation à Madagascar. Ce programme a été repris au Niger, de 1997 à 2002. Cent-trente bibliothécaires ont suivi la formation d'animateurs et 12, celle de formateurs. Un volet de troisième niveau, dit « avancé ou d'auxiliaires de bibliothèque » a été ajouté. Déjà développée au Cameroun, cette formation amorce la professionnalisation des bibliothécaires.



Enfant nigérien. De nombreux pays, dont le Niger, sont engagés dans une politique en faveur de la lecture publique.

en ligne de cours de formation de base (Niger et Mali). Une formation à distance et des cycles structurés, proposés par des écoles ou des universités (tels que l'EBAD de Dakar ou le projet FOCIR) sont autant de pistes à exploiter. Tout cela est assez nouveau et l'obstacle matériel est considérable.

Mais la diversification des outils de formation ne doit pas occulter l'urgence de mettre en place des moyens pour la formation élémentaire, pour que les bibliothécaires deviennent de véritables professionnels et pour garantir un fonctionnement rationnel des réseaux de lecture publique, par des équipements ouverts quotidiennement, un accueil et une animation correspondant à la sollicitation du public, qui est notre seul juge. ■

Opération bibliobus au Niger

« Encourager et faciliter les partenariats, continuer d'apporter notre soutien et notre amour du livre, pour des milliers d'enfants francophones... »

Mars 2002, la France offre au Niger un bibliobus d'une capacité de 3 000 livres, avec un fonds documentaire de 10 500 ouvrages. Le véhicule est appelé à desservir 14 points-lecture, embryons du futur réseau de lecture publique de la communauté urbaine de Niamey.

L'objectif est de développer la lecture en milieu urbain et d'augmenter le nombre de bibliothèques et de points-lecture dans les quartiers excentrés et défavorisés de la ville.

Trois équipements existent déjà, suite à un travail d'animations réalisé, entre 1997 et 2000, avec un bibliobus prêté par le Centre culturel franco-nigérien de Niamey. Spectacles de marionnettes, lectures de contes africains et autres jeux accompagnaient les tournées du véhicule. D'autres animations avaient permis d'accueillir des centaines de jeunes enthousiastes. Face à la demande croissante de la population, il s'était avéré indispensable d'ouvrir des points-lecture supplémentaires.

Très vite, le bibliobus s'est révélé trop léger. Il a donc fallu songer à le remplacer. Une année a été nécessaire pour finaliser l'opération. L'association Culture et développement a prospecté auprès des bibliothèques françaises alors que la Banque du livre Rhône-Alpes sélectionnait des livres d'occasion pour constituer le fonds de base. C'est la bibliothèque du Val d'Oise qui a proposé un bibliobus d'occasion en très bon état.

Le Centre national du réseau des bibliothèques et de la lecture publique, sous tutelle du ministère nigérien de la Culture et des Sports, a mis à disposition un local de 150 m² et a facilité les démarches administratives et douanières.

Le financement du transport du véhicule, ainsi que la remise en état du local et le traitement des livres, ont été pris en charge par l'ambassade de France, le coût de l'opération s'élevant à 10 000 euros environ. Un bel exemple de partenariat où chacun a respecté ses engagements avec sérieux et motivation.

Le bibliobus est un outil fantastique en Afrique. Il apporte savoir et joie à des enfants qui, du fond de leurs quartiers, n'ont accès ni à une bibliothèque ni à un livre.



VIVIANA QUIÑONES
La Joie par les livres,
secteur interculturel

Timide expansion de l'édition jeunesse

Qu'elles soient publiques, scolaires, associatives ou paroissiales, les bibliothèques d'Afrique francophone jouent un rôle prépondérant dans l'accès au livre jeunesse.

Il est capital de promouvoir l'édition de ces pays, handicapée par un réseau de distribution très faible. C'est le travail entrepris par l'équipe de la Joie par les livres, depuis 1986.

Si les achats des livres par les particuliers augmentent régulièrement, ils sont surtout l'apanage de l'élite des grandes villes, où se trouvent les librairies et où se déroulent les salons et autres manifestations autour du livre. Les bibliothèques, loin de toucher la majorité des jeunes, restent toutefois les seuls lieux où bon nombre d'enfants peuvent entrer en contact avec les livres.

Il est donc essentiel que les fonds soient adaptés aux lecteurs. Or les bibliothèques africaines possèdent majoritairement des livres publiés en France. Il s'agit très souvent de dons, plus ou moins heureux selon les cas¹. L'édition française peut certes permettre aux jeunes d'accéder à un patrimoine de littérature jeunesse que l'édition francophone ne couvre pas, mais certains livres sont plus adaptés au lectorat francophone que d'autres.

Les divers partenaires donateurs – l'État français à travers ses accords de coopération avec les États africains, l'Agence internationale de la Francophonie, les multiples bibliothèques et associations françaises – sont de plus en plus conscients de

l'importance culturelle et économique des achats de livres publiés localement, qui bénéficient aux libraires et à toute la chaîne du livre.

Depuis une dizaine d'années, l'édition jeunesse d'Afrique francophone connaît un essor malgré bien des difficultés : manque de formation des auteurs et des éditeurs, coût élevé du papier et de l'impression, entraves douanières, manque de moyens pour les éditeurs ne faisant pas de bénéfices avec l'édition scolaire, faiblesse du pouvoir d'achat.

Souvent peu connus à l'intérieur même du pays où ils sont publiés, les livres circulent mal d'un pays à l'autre et dans l'axe Francophonie-France, le circuit inverse étant mieux développé, pour des raisons historiques et économiques. Mamadou Aliou Sow, éditeur guinéen président de l'Apnet (réseau africain des éditeurs) qualifie « la distribution [de] véritable goulet d'étranglement dans la chaîne du livre en Afrique »².

La Joie par les livres (JPL), créée en 1965, est un organisme rattaché au ministère de la Culture et de la Communication, dirigé par Nic Diament.

Son but est de développer toutes les actions susceptibles de favoriser l'accès de l'enfant au livre et à la lecture. Elle anime une bibliothèque pour enfants à Clamart, le Centre national du livre pour enfants, un service de publications qui édite notamment *La Revue des livres pour enfants*, un service de formation, Ibby France, et un site Internet. www.lajoieparleslivres.com

1. Publiée en 2000 à l'initiative de Culture et Développement, la charte du don de livres offre un cadre précis de réflexion, de conseils, de principes utiles à ceux qui souhaitent organiser des dons d'ouvrages en faveur de structures partenaires.

2. In *Takam Tikou* n° 10, p. 18

TROIS OUTILS DE PROMOTION

Publié à 4 000 exemplaires, la revue *Takam Tikou* présente, autour d'un dossier sur la lecture et le livre jeunesse en Afrique et dans le monde arabe, les nouveautés africaines de façon exhaustive, une sélection de livres sur ces pays, en français et en version bilingue arabe-français. Gratuite pour les bibliothèques d'Afrique et du monde arabe, elle est vendue au prix de 20 € aux bibliothèques françaises

Deux brochures, *L'Édition africaine pour la jeunesse* et *L'Édition pour la jeunesse dans les pays arabes* (bilingue français-arabe) proposent une sélection de titres et les adresses

des éditeurs, des libraires, des réseaux de bibliothèques, des associations...

La JPL conçoit des expositions d'affiches. L'une, itinérante, « Livres africains pour la jeunesse », a été réalisée à l'intention des pays africains³. Mise à jour régulièrement, elle ne cesse de circuler dans les bibliothèques françaises. L'autre, « 34 illustrateurs africains », a été réalisée par l'ADPF.



C'est en constatant l'inadaptation des fonds de plusieurs bibliothèques africaines, que la JPL a entrepris un travail inter-culturel, en 1986, dont l'un des objectifs consiste à faire connaître les livres et les journaux jeunesse des régions francophones du Sud : Afrique subsaharienne, Maghreb, Caraïbes, océan Indien, Pacifique. Rares dans certains pays, plus nombreux dans d'autres, les ouvrages issus de la culture locale, y

compris ceux écrits dans la langue maternelle des lecteurs, sont indispensables en bibliothèque.

La JPL a donc commencé par constituer un fonds de livres africains en français pour enfants, mis à jour en permanence et qui s'efforce d'être exhaustif. Le centre de documentation de Clamart (92) réunit également des livres français sur les différentes régions francophones, des livres en langues africaines et d'Afrique anglophone, des ouvrages des pays du Maghreb, du monde Arabe (bilingues, en français, et en arabe), des Caraïbes (en français et en créole) de l'océan Indien et du Pacifique francophones.

TAKAM TIKOU⁴

Ces fonds variés sont présentés dans la revue annuelle *Takam Tikou*. Avec ses notices bibliographiques complètes et ses présentations détaillées, *Takam Tikou* est un véritable outil de commande, utile aux bibliothèques dont le pouvoir d'achat, par les divers donateurs, est essentiel à la survie des éditeurs francophones.

Takam Tikou publie le travail réalisé par le réseau de la JPL qui apporte les éléments nécessaires à un choix judicieux de livres français. Quelque 90 bibliothèques africaines, de l'île Maurice, de Madagascar et d'Haïti participent à ce réseau d'échanges, auquel se rallieront les bibliothèques du Maghreb à partir de 2004.

Ces bibliothèques reçoivent périodiquement un choix de 20 à 30 titres émanant des productions françaises et francophones. Les titres sont sélectionnés par un comité qui prend en compte les différents genres et niveaux de lecture afin de permettre aux bibliothécaires de suivre la production récente pour la jeunesse en Afrique et en France, tout en enrichissant leurs fonds de livres de qualité.

Les lectures donnent lieu à des critiques, rédigées par les enfants ou les bibliothécaires, qui sont publiées dans la revue.



Dossier : Le roman et l'Afrique

3. Une exposition de livres du monde arabe sera disponible fin 2003.

4. *Takam Tikou* s'écrit et se traduit de 2 manières : cela signifie « j'ai deviné ! », c'est aussi le titre d'un recueil de poèmes pour enfants de Fatou Ndiaye Sow, paru aux Nouvelles éditions ivoiriennes (NEI), en 1997. Orthographié « Taqâmtiku », on l'emploie pour signifier le désir de goûter à nouveau un plat savoureux.

Elles permettent de mieux connaître les besoins et les désirs des enfants en matière de lecture et de mieux cibler les commandes émises par les bibliothèques⁵.

L'ÉDITION FRANCOPHONE MAL CONNUE EN FRANCE

En France, les livres francophones sont peu connus, mis à part quelques rarissimes exceptions, introuvables en librairie. Pourtant, chaque fois que la Joie par les livres est présente dans des salons du livre ou qu'elle organise des expositions sur le sujet (Hôtel de Sully, Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, Galerie Vivienne à Paris, Foire internationale de Bologne...) le public se montre très réceptif, tout comme les professionnels qui participent aux journées d'étude qu'elle organise

Il faut saluer les bibliothèques françaises qui devancent ou se font l'écho de l'intérêt de leurs lecteurs. Elles sont nombreuses à acheter *Takam Tikou* et à s'être dotées d'un fonds de livres africains ou du Maghreb, en dépit des obstacles pratiques, partiellement résolus depuis la création récente et tant attendue d'Afrilivres (afrilivres.com), collectif d'éditeurs africains proposant la vente de livres en ligne, par le biais d'un distributeur français.

Toutes les actions destinées à faire connaître le livre de jeunesse francophone et ses richesses s'insèrent dans un travail plus large du secteur interculturel de la JPL avec les acteurs de la chaîne du livre des pays francophones, auteurs, illustrateurs, éditeurs⁶, libraires, associations, ... grâce aux contacts permanents entre bibliothécaires d'ici et de là-bas. Les formations à l'animation jeunesse, *in situ* ou en France, témoignent de l'intérêt et de la disponibilité remarquables des professionnels à l'égard de leurs collègues francophones. ■

Centre de documentation du secteur interculturel de la Joie par les livres :

361, avenue du Général-de-Gaulle – 92140 Clamart (jusqu'en juin). Nouvelle adresse sur Paris à partir de juillet 2003. Ouvert au public sur rendez-vous.

5. Pour en savoir plus sur le réseau JPL, voir V. Quiñones, « Le réseau critique de la Joie par les livres » in *Guide pratique du bibliothécaire*, hors série de *Notre Librairie* réalisé en partenariat avec l'ABF. www.adpf.asso.fr

6. La JPL entretient avec les éditeurs francophones les contacts propres à un centre de documentation, mais se charge aussi de la gestion d'appels d'offre auprès d'éditeurs africains pour l'édition de livres de jeunesse, dans le cadre d'une opération de soutien aux éditeurs africains déjà menée trois fois par le ministère des Affaires étrangères.



Un partenariat ABF/ADPF

10 pages d'adresses utiles :

associations et organismes professionnels, partenaires institutionnels et assimilés, institutions Francophones, bibliothèques et organismes associés, réseaux et bibliothèques, associations spécialisées dans le don de livres et le soutien aux bibliothèques, formation de bibliothécaires, manifestations et salons, éditeurs liés à l'Afrique.

adpf - service diffusion
Tél. : (33) (0) 1 43 13 22 85
notrelibrairie@adpf.asso.fr

MARIE-CLAIRE GERMAUD
Comité français IFLA



Parler français à l'IFLA : un pari impossible ?

UNE LANGUE OU DES LANGUES À L'IFLA : LE DÉBAT

« À l'IFLA, tout le monde parle anglais. » Ce constat est à la fois vrai et faux. On observe une forte pression des locuteurs anglophones, avec le résultat suivant : beaucoup de participants utilisent en effet un langage apparenté à l'anglais avec un vocabulaire très pauvre, ce qui limite leur expression.

La quasi-totalité des séances se déroule en anglais, mais le règne de la langue unique va bien au-delà : qu'il s'agisse des

documents administratifs et des formulaires, d'*IFLA Journal*, des publications chez KG. Saur, de la signalisation, tout est en anglais.

Face à cet impérialisme, on peut observer deux grandes familles de pensée. Ceux pour qui l'anglo-américain est désormais la langue de communication scientifique universelle. Pour eux, il est inutile de se battre pour une cause perdue d'avance (l'usage du français), il s'agit de promouvoir la bibliothéconomie française et francophone, de façon à être compris par le plus grand nombre, c'est à dire en anglais. Ceux pour qui la diversité des langues est le premier combat à mener, partant du principe que l'impérialisme du langage va de pair avec l'impérialisme de la pensée. Une langue n'est pas un réceptacle neutre, elle agit sur le contenu qu'elle véhicule.

L'usage généralisé de l'anglo-américain dans les sciences de l'information n'épargne pas l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions¹).

Les professionnels sont partagés sur l'attitude à adopter.

Lieu irremplaçable d'échanges, l'IFLA est pourtant une formidable opportunité pour promouvoir les réalisations et le savoir-faire de ses adhérents.

LES PAYS FRANCOPHONES² À L'IFLA : QUEL ENGAGEMENT ?

Qui sont les adhérents ? En 2002-2003, l'IFLA revendique 1 800 membres dans 150 pays ; on compte une centaine d'adhérents francophones, répartis dans 28 pays, la France totalisant à elle seule 54 institutions et associations.

Qui participe à la conférence ? Quelque 2 500 professionnels ont participé à la totalité de la conférence de Glasgow en août dernier, dont 100 à 150 francophones. Cette approximation ne prend pas en compte la composante francophone en Belgique, en Suisse et au Canada, mais le constat est net : la France mise à part, les professionnels de langue française sont peu présents à l'IFLA. Cela vaut aussi bien pour les pays riches et industrialisés que pour les pays du Sud.

1. En français : « Fédération internationale des associations de bibliothèques et des institutions ».

2. Quels sont les pays francophones ? Environ 50 pays adhèrent au Sommet des chefs d'États francophones. Dans certains cas, il s'agit plus d'une adhésion politique que d'une réalité linguistique. Pour simplifier, en dehors de la France, on peut considérer :

- en Europe : la Belgique (Communauté française de Belgique), l'Albanie, la Moldavie, la Suisse.
- en Amérique : le Canada (dont le Québec).
- en Afrique : plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.
- au Maghreb et au Proche-Orient : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Liban.
- en Asie du Sud-Est : le Vietnam, le Cambodge, le Laos.

LE COMITÉ FRANÇAIS IFLA (CFI)

Les professionnels français sont investis depuis longtemps dans l'IFLA. Depuis 1996, le CFI, soutenu par trois départements ministériels, est officiellement mandaté pour développer et valoriser le français. Il aide les professionnels à participer aux conférences annuelles avec deux systèmes de bourses, un pour les Français, un pour les francophones du Sud. En 2002, 13 professionnels français et 14 professionnels francophones en ont bénéficié.

Autre objectif : dynamiser les candidatures françaises aux instances de l'IFLA. Il s'agit d'un travail de conviction auprès des collègues, de mise en cohérence entre candidats potentiels et parrainages disponibles, d'aide à la présentation des dossiers. C'est un travail souterrain, peu visible, mais indispensable à la pérennité de la présence française.

Le CFI soutient l'adhésion des pays du Sud. L'IFLA a baissé les tarifs d'adhésion pour les pays du Sud, mais elle reste hors de portée pour les pays les plus pauvres. Le CFI prend donc en charge, à leur demande, l'adhésion des institutions ou des associations.

Créer un environnement linguistique en français

La conférence est un monde en soi. S'y repérer (trouver la bonne salle, le bon horaire) représente toujours un effort ; pour les débutants, c'est une gageure. Dans ce monde complexe qui se décline exclusivement en anglais, le CFI se mobilise pour l'accueil et le soutien des nouveaux arrivants francophones. Autre effort : la traduction en français d'*IFLA Express*, le bulletin d'information quotidien de la conférence, avec la collaboration de l'ENSSIB. Les francophones y sont très attachés, parce qu'elle leur est très utile mais aussi parce que c'est un symbole fort de la présence de la langue française. L'initiative française a fait des émules, il y a désormais une édition espagnole et russe.

La traduction des communications en français est traditionnellement assurée par les membres français des comités permanents des sections et par les boursiers du CFI. Le CFI s'efforce d'en multiplier le nombre selon l'intérêt des contenus et de mutualiser les efforts des francophones (Québec, Suisse, Afrique). Sur 150 communications environ, le nombre de traductions oscille entre 40 et 70.

Le site Internet du CFI <http://www.cfifla.asso/> diffuse en français le programme de la conférence, les modalités des élections, les textes des communications. Il reçoit 142 visites par jour en moyenne.

L'habitude généralisée de l'anglais nous conduit peu à peu à adopter les modes de pensée, les points de vue anglo-saxons, pour la bibliothéconomie comme pour les autres domaines intellectuels et scientifiques.

MULTILINGUISME ET DIVERSITÉ CULTURELLE

L'utilité d'une langue internationale d'échanges n'est pas en cause, c'est le cas de l'anglais depuis le XX^e siècle, comme cela a pu être le latin, puis le français. Ce qui est contesté, et contestable, c'est l'usage d'une langue unique, sans partage et sans discernement, dans tous les secteurs de la vie de la fédération.

Comment permettre aux locuteurs francophones de trouver leur place dans l'IFLA, de s'y repérer, de pouvoir suivre les travaux scientifiques et y participer ? Sur quels argumentaires se fonder pour revendiquer le droit d'employer la langue française ? Sur quels outils s'appuyer pour concrétiser cette volonté ?

DES RECOMMANDATIONS DE L'UNESCO

La politique française privilégie la diversité linguistique et culturelle et revendique la place du français sur la scène internationale. L'Unesco prépare une recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. On peut lire dans les documents de travail que le multilinguisme est d'une importance stratégique vitale pour le développement d'une authentique société de l'information. Promouvoir l'utilisation de nombreuses langues est le seul moyen de bien gérer la mondialisation de toutes les activités humaines, d'une part parce que la langue maternelle joue un rôle essentiel dans l'élaboration de la pensée et, de l'autre, parce qu'il est indispensable de préserver la diversité culturelle de l'humanité, dont les langues sont le facteur primordial.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'IFLA

Officiellement, l'IFLA reconnaît cinq langues : l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et le russe. Christine Deschamps, présidente, privilégie le multilinguisme. La traduction simultanée reste pourtant minoritaire : 22 séances sur 220 à Glasgow en ont bénéficié. Quelques avancées sont à noter : depuis Boston, le programme des conférences est consultable en français et en espagnol sur Iflanet. Après bien des réticences, la traduction d'*IFLA Express*, bulletin quotidien d'information dans toutes les langues, semble acquise.

L'utilisation de la langue française à l'IFLA est donc fondée ; elle est même recommandée ! Il ne s'agit pas d'un duel



Août 2002, conférence de l'IFLA à Glasgow. Six pays réunis autour d'une même table. De gauche à droite : Mali, Biélorussie, Maroc, France, Tunisie et Vietnam.

entre le français et l'anglais (bataille perdue d'avance !), mais de reconnaître le rôle de la diversité des langues dans le partage de l'information et la diffusion des connaissances. Pourtant, il reste beaucoup à faire pour le multilinguisme à l'IFLA, et les francophones ne sont pas la seule communauté linguistique à s'en préoccuper.

UN CAP À FRANCHIR

Les actions du CFI demandent une préparation qui s'étale sur l'année. Plusieurs institutions sont mises à contribution : la bibliothèque de l'université du Littoral-Côte-d'Opale dirigée par la présidente du CFI, Mireille Chazal, la BNF où se prépare le dossier des boursiers francophones, l'ENSSIB pour la traduction d'*IFLA Express*, l'INIST pour la maintenance du site Internet. La plupart des traductions sont faites en dehors des heures de bureau.

Pourtant, quels que soient les efforts déployés, le nombre de locuteurs en français est trop faible pour permettre une réelle présence de la langue française ; la quasi-absence de communications par des professionnels de langue française en est la triste illustration.

FRANCOPHONES DE TOUS LES PAYS UNISSEZ-VOUS

Les Français ne sont pas les seuls concernés. Depuis sa création, le CFI travaille avec des collègues québécois, suisses, africains ; des actions communes existent déjà pour les traductions ; une démarche de concertation pour les élections de 2003 est engagée, des soutiens financiers suisses et québécois ont conforté certaines actions françaises..

Mais un saut quantitatif important reste indispensable. C'est un doublement des adhésions et des participations qu'il faudrait viser. Comment y parvenir ? La prise de conscience des autorités et des institutions dans les pays se revendiquant de la francophonie est un premier levier, les associations professionnelles devraient jouer un rôle de premier plan dans une campagne de conviction.

L'engagement de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) permettrait de dégager des moyens nouveaux. L'AIF (Agence intergouvernementale de la Francophonie) a été sensibilisée : elle a attribué une dizaine de bourses en 2002 et a annoncé son intention de soutenir les professionnels de langue française dans la durée.

Il faut donc des moyens supplémentaires pour renforcer la francophonie. Mais minoritaires et destinés à le rester, les francophones doivent se montrer inventifs : mettre en place une politique de communication offensive et établir une stratégie commune pour l'emploi du français. Une politique collective de valorisation des réalisations menées dans les pays francophones s'avère également nécessaire. ■



VIRGINIE KREMP
Rédactrice en chef
de *BIBLIOTHÈQUES(s)*

Limoges, au diapason de la Francophonie

Deux structures travaillent en synergie autour de la francophonie à Limoges : un festival – et sa maison des auteurs – et une médiathèque. Chaque année, elles permettent à la région de se transformer en capitale de la Francophonie, à l'occasion de son festival international de théâtre.

Dix jours durant, fin septembre, plus de 20 000 personnes assistent à des créations et des spectacles en avant-première en France et en Europe, sur des propositions artistiques souvent inattendues, qu'il

s'agisse de danse, de musique ou de théâtre.

« En créant le Festival de Limoges en 1984, j'ai voulu présenter des spectacles de théâtre d'auteurs contemporains de langues françaises [on remarquera l'emploi du pluriel] et donner une priorité aux créateurs des pays du Sud, dont le continent africain¹ », précise Monique Blin, directrice jusqu'en 2000. La francophonie est ainsi vue sous son meilleur jour, comme un brassage des cultures d'hommes et de femmes que réunit une langue commune, natale ou adoptée. Elle s'inscrit dans un mouvement de mondialisation culturelle que la grande dame de Limoges considère comme une rencontre et un échange pour que « chacun trouve sa place et puisse faire entendre sa voix ».

C'est dans cet esprit qu'elle ouvre une maison des auteurs, quatre ans plus tard, lieu de retraite où le calme et les contacts entre collègues favorisent les conditions nécessaires à la création. Qu'ils viennent du Québec, de Belgique, de Roumanie, d'Algérie ou du Cameroun, une centaine d'auteurs a déjà fréquenté la résidence pour quelques mois, grâce à des bourses

délivrées par le Centre national du livre et l'association Beaumarchais pour la promotion des auteurs et de leurs répertoires, fondée par la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques). Depuis deux ans, le festival lui-même octroie une bourse à un auteur refusé par les donateurs.

L'ÉMERGENCE DE L'ÉDITION THÉÂTRALE

En 1999, la résidence s'est élargie aux « écrivains », ces auteurs encore non publiés ou joués, mais dont les manuscrits augurent de belles créations. La rencontre avec des artistes plus confirmés, voire des « anciens », favorise l'éclosion de leur talent. Tout au long de l'année, la région vit au rythme des lectures, des ateliers et des animations. La bibliothèque francophone multimédia de Limoges accueille une fois par trimestre « les jeudis de la maison » où les auteurs viennent lire des textes. Leurs manuscrits sont par ailleurs déposés à la bibliothèque qui, reconnue pôle associé pour le théâtre francophone par la BNF, se transforme en lieu de représentations pendant le festival.

La francophonie a aussi son université à Limoges, et elle est présente au pôle éducation du Centre régional de la documentation professionnelle du Limousin et au programme de diffusion de films du Centre Limousin.

Un certain nombre d'éditeurs – Acoria, Actes Sud, Comp'Act, Le Serpent à plumes – s'intéressent aux œuvres des anciens résidents. Deux fidèles assurent un travail de suivi

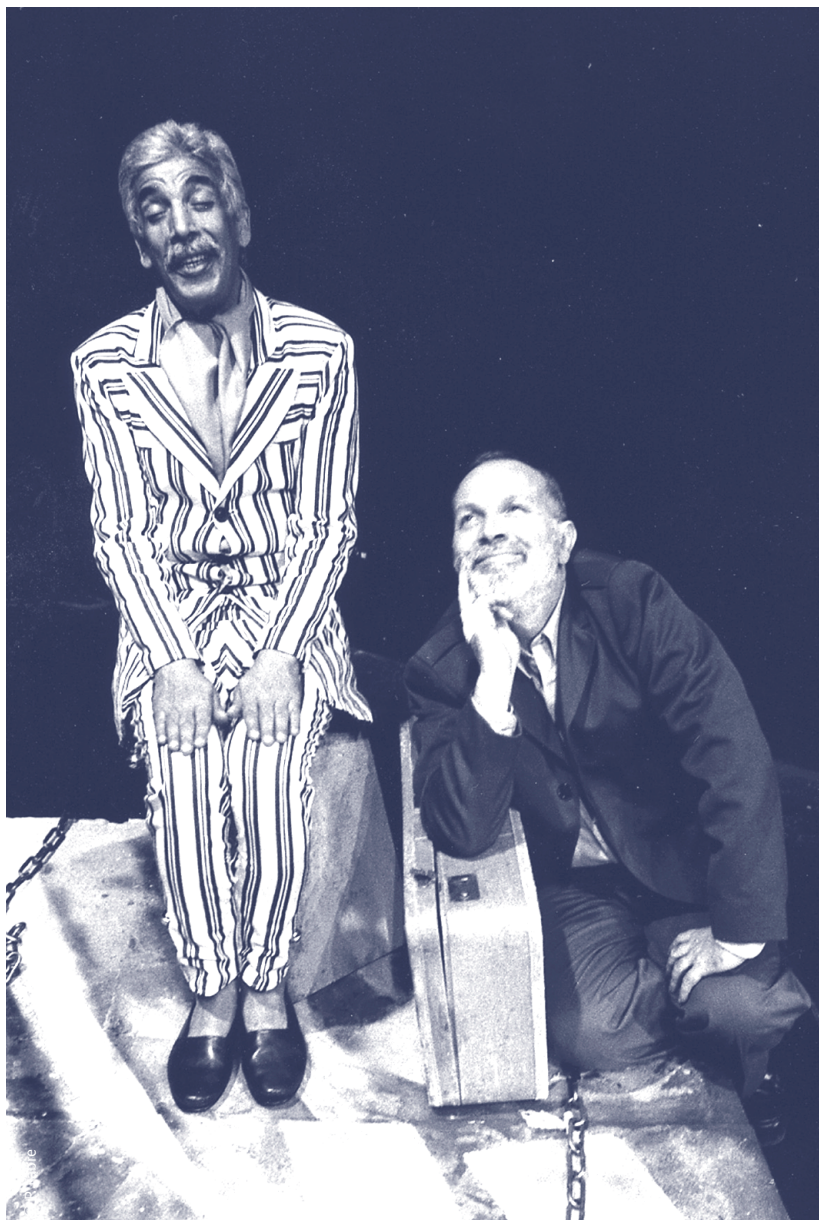
1. Propos recueillis sur le site www.togoforum.com

depuis l'origine. Les éditions Lansman, établies en Wallonie, diffusent aussi des études et des essais publiés par d'autres éditeurs. Le bruit des autres, qui tire son nom d'un poème d'Antoine Vitez, est une société d'édition locale qui s'est donné pour mission de publier des textes en dehors des normes commerciales. Elle a créé une collection de textes d'auteurs francophones, « Le Traversier ».

Le festival n'est pas seulement un lieu de représentations : il apporte conseil et soutien logistique et technique à des créations, il favorise les coproductions de spectacles originaux en s'associant avec d'autres organismes culturels français et étrangers, et organise les tournées internationales des spectacles qu'il a aidé à produire.

Depuis avril 2000, Patrick Le Mauff, acteur et metteur en scène, a succédé à Monique Blin. A ce titre, il est consulté régulièrement par l'AFAA (Association française d'action artistique, opérateur délégué du MAE pour les échanges culturels internationaux). Monique Blin, quant à elle, préside l'association Écritures vagabondes, où elle poursuit son travail de soutien aux auteurs de la nouvelle génération et organise d'autres résidences d'écriture, notamment au Liban. Les actions engagées à Limoges au début des années 1980 se poursuivent donc par-delà des frontières.

Le prochain Festival international des théâtres francophones en Limousin aura lieu du 23 septembre au 5 octobre 2003. Programme disponible sur le site : www.fest-theatres-franco.com



Spectacle *Arrêt Fixe*.

La bibliothèque francophone multimédia de Limoges (BFM)

Ouverte au public depuis 1998, la BFM marque, par son appellation (« bibliothèque » et non pas « médiathèque »), l'attachement à l'écrit. Résolument moderne, elle propose des supports et des services en phase avec la réalité culturelle de notre société (CD audio, vidéos, œuvres d'art, cédéroms, logiciels multimédia, Internet, etc.).

Elle a constitué et enrichi un fonds unique de théâtre et de poésie francophones qui lui vaut d'être pôle associé à la BNF. Cette richesse patrimoniale ne serait que de faible intérêt si les spécialistes internationaux dans ce champ littéraire ne pouvaient en profiter. Un site web spécifique

au pôle francophone de Limoges (www.francophonie-limoges.com) complémentaire du site Bfm (www.bm-limoges.fr) propose le téléchargement d'extraits numérisés des œuvres les plus rares, et l'acheminement express des documents par transport international à une bibliothèque emprunteuse. Le paiement par Internet et par carte bancaire des frais d'acheminement a été validé par le ministère de l'Économie et des finances, ce qui, pour une collectivité territoriale, est une première en France.

Extrait de l'intervention d'Alain Duperrier, lors d'une conférence qui s'est tenue à Saint-Petersbourg, en mai 2002, sur le thème « Médiathèque : au carrefour de l'information et de la culture ».

Témoignage d'un auteur en résidence : Wajdi Mouawad



L'enfant qui marche

Je marche. Au rythme même des battements de mon cœur, je marche. Et c'est là, dans l'intervalle même qui sépare un pas d'un autre, que les choses naissent, apparaissent, se mettent en branle, avancent.

Sortir de chez soi et se mettre en route avec dans la tête une phrase, un mot, un visage né d'une intuition. Marcher avec ce visage, marcher longtemps, longtemps, sans rien attendre, sans rien pousser, sans rien exiger, mais marcher toujours en écoutant les bruits de la ville et, un peu plus tard, les bruits des banlieues et aussi, si on a le courage et la force, les bruits de la campagne et ceux de la nuit, car alors celle-ci sera tombée.

Et puis marcher toujours car dans la tête, le mot, la phrase et le visage ne se sont toujours pas rencontrés.

Je marche. Si vous voulez m'empêcher d'écrire, il vous faudra avant tout me couper les jambes. Car écrire, c'est avant tout marcher pour que marchent avec nous les mots, les sons, l'histoire ; marcher pour mettre en mouvement le sens des choses qui nous habitent, marcher une année durant, sans rien écrire, sans jamais rien mettre sur la feuille, peut-être alors peindre, ou alors gribouiller des signes cabalistiques, déchiffrables seulement par l'inconscience du vent, pour que le vent, toujours fasse revoler partout les idées et les mots dans le ciel même de notre cerveau, laisser tomber les idées, voir dans quel ordre elles nous reviennent, nous remontent d'une contrée éloignée et secrète, sise au plus profond de nous-mêmes. Rire et retrouver le sens initial, (tenter du moins de le retrouver), et pour s'aider, marcher...

Marcher toujours pour que le tempo structure l'intuition. Ne jamais espérer le miracle et se rappeler sans cesse que le salut viendra du côté d'où on l'attendait le moins.

Marcher. Quand on est fatigué de se reposer.

Puis, il arrive le moment où l'on voit ! Où l'on réalise que c'était là depuis un certain temps et que l'on ne voyait rien. C'est là, devant nous, comme un secret défendu, comme un signe, un indice, un trésor, mis là en plein soleil mais qui ne peut être vu que sous certaines conditions.

À ce moment c'est assez simple. Il s'agit de se trouver un peu d'argent (15 francs peuvent suffire largement, ou alors quatre dollars si vous vivez au Canada) et s'efforcer de revenir un peu à la vie quotidienne : se diriger vers une papeterie et minutieusement, se choisir un cahier qui inspire, et un crayon qui semble le plus apte à courir dans la main. Faire son sac et aller s'installer dans un endroit tranquille. Et là, écrire au rythme de son cœur.

Moi qui voyage sans cesse et qui marche tellement, il m'arrive de fantasmer violemment et d'avoir le désir de tout foutre en l'air : théâtre, mise en scène, jeu, pour retourner à cette chère maison des auteurs, y retrouver Benguettaf ou Lamko, m'installer, et déverser sur le papier tout ce que je porte dans le cœur.

Voilà longtemps que je marche, il serait temps pour moi de revenir à la maison !

WAJDI MOUAWAD, « L'enfant qui marche », in *La Maison des auteurs, écrivains en résidence depuis 1988*, brochure éditée par le Festival international des théâtres francophones en Limousin-Maison des auteurs. (texte reproduit avec l'aimable autorisation du Festival).

Auteur, metteur en scène et comédien, le Libanais Wajdi Mouawad a vécu en France avant de s'établir au Québec, où il dirige depuis janvier 2000 le Théâtre de Quat'Sous à Montréal. Auteur en résidence à Limoges en 1993, il revient en France pour sa dernière création *Incendie*, programmée au Festival international des théâtres francophones en septembre prochain.

Quelques titres de ses pièces :

Journées de noces chez les Cromagnons, 1992.

Alphonse, 1996.

Les Mains d'Edwige au moment de la naissance, 1999.

Pacamambo, 2000.

Un premier roman, *Visage retrouvé*, est paru chez Léméac/Actes Sud en 2002.

JEAN-FRANÇOIS JACQUES
 Directeur de la médiathèque
 d'Issy-les-Moulineaux



Prix du roman francophone à Issy-les-Moulineaux

Un prix, un de plus, pourrait-on dire, mais qui répond à la double exigence d'impliquer des lecteurs à la vie de leur médiathèque et de valoriser une littérature qui mérite d'être mieux connue. Un prix démocratique aussi, dont l'émergence relève d'une réflexion sur l'animation en bibliothèque.

Le « Prix Ville d'Issy-les-Moulineaux du roman francophone » a été créé en 1999 à l'initiative de la médiathèque. Cette création répondait à une double préoccupation. Nous avons des difficultés à faire vivre les formes classiques d'animations littéraires, rencontres, lectures ou débats. Une tentative d'animation, initiée en 1994, avait connu pendant deux ans un succès mitigé auprès du public. Le « Dimanche entre les lignes » se voulait une médiation entre les écrivains et le public. Cette rencontre mensuelle, souhaitée par l'élus à la Culture et animée par Jean-Marc Stricker (France Inter) se rapprochait sans doute trop des « plateaux » de la télévision.

D'autres formules, lectures, concerts, avaient autant de mal à toucher un public, dont nous comprîmes qu'il n'était pas demandeur de formes « spectaculaires ». La rencontre directe avec un auteur peut apparaître comme un face-à-face intimidant pour un public saturé de débats télévisés ; elle est sans doute ainsi pervertie par ce média, qui donne à un public régulièrement intéressé par la littérature l'impression d'avoir déjà vu tous les écrivains, mais qui rend le spectateur passif : c'est toujours quelqu'un d'autre qui pose les questions...

Nous éliminons les romans d'auteurs de grande notoriété ou déjà couverts de lauriers.

Parallèlement, nous développons, au sein des fonds littéraires de la médiathèque, un intérêt particulier pour la littérature francophone, et nous cherchions une formule pour mieux la faire connaître au public. La ville, quant à elle, montrait un intérêt politique fort dans ce domaine, ce qui nous aida à légitimer la mise en place du prix.

JURY COMPOSÉ D'ISSÉENS

Dans cette action, la notion de francophonie est prise dans un sens assez large et fonctionne plutôt par élimination : ne sont pas sélectionnables les romans écrits et publiés en France par des écrivains métropolitains...

La formule du prix du « Livre Inter » nous a toujours intéressés : c'est un prix de lecteurs, dont la forme de sélection – une candidature par lettre – permet de garantir une très probable transparence. Son immense succès, et le fait qu'il s'agisse certainement d'un des prix les plus authentiques, est sans doute dû à la possibilité donnée à des milliers de lecteurs de s'identifier au jury.

Nous avons donc décidé de mettre en place une activité littéraire qui s'apparenterait à cette formule, en la faisant durer dans le temps, et qui serait susceptible de mobiliser durablement un noyau de public à même de faire essaimer sa passion. Nous cherchions aussi, bien entendu, une formule qui mobilisât l'équipe.

Le principe est donc simple : un groupe de lecteurs, animé par un écrivain président du jury, se réunit six fois, le samedi matin, de janvier à juin. Ce jury est donc constitué auprès des usagers : après un appel à candidature lancé à l'automne, les Isséens peuvent nous écrire pour demander à en faire partie. Lettres brèves et timides, lettres passionnées ou petites créations littéraires originales : nous n'en recevons pas des centaines, bien sûr, mais suffisamment en tout cas pour n'avoir pas trop de difficultés à constituer le jury. Celui de cette année,



avec 18 jurés, est peut-être même trop nombreux...

La sélection initiale est assurée par des bibliothécaires volontaires, assistés d'anciens membres du jury. De juin à décembre, les agents qui le souhaitent puisent parmi la cinquantaine de romans publiés au cours de l'année précédente sélectionnée par la bibliothécaire responsable, avec l'aide de libraires spécialisés, comme la librairie du Québec. Les avis sont synthétisés par fiches de lecture. Nous nous efforçons d'avoir au moins deux à trois lectures par titre sélectionné. Nous éliminons les romans d'au-

teurs de grande notoriété ou déjà couverts de lauriers.

Le choix final se fait donc sur une dizaine de titres, discutés au sein du jury des usagers à raison de deux titres par rencontre. La médiathèque donne à chacun des jurés, dès leur première réunion, la totalité des livres sélectionnés, achetés auprès du libraire local. Quand cela est possible, par exemple au moment du Salon du livre, le jury peut rencontrer les écrivains.

Cette action ne toucherait qu'un public restreint si elle n'était localement médiatisée : les ouvrages sélectionnés sont en prêt et font l'objet d'une table thématique permanente. Une bibliographie des acquisitions dans le domaine du roman francophone est proposée au public. Les jurés écrivent à tour de rôle une critique des livres lus, publiée dans le bulletin

municipal mensuel. La remise du prix est publique : elle a lieu au moment de la fête du livre. Le maire remet au lauréat un livre d'artiste, choisi au sein du fonds de la médiathèque et dont la production fait l'objet d'une autre manifestation, le Salon des éditeurs de livres d'artistes. Jusqu'ici, un seul candidat n'est pas venu chercher son prix, bien que le voyage lui fût offert : il a renoncé à venir de l'île Maurice...

FIDÉLISER LES LECTEURS

Après Catherine Pont-Humbert, la première année, le jury a été présidé par Claude Fages, par Hervé Le Tellier et, depuis deux ans, par Alain Absire. L'investissement de ces présidents, rémunérés, est important, puisqu'ils consacrent plusieurs samedis de l'hiver au jury et qu'ils doivent établir un compte rendu de chaque réunion. Alain Absire est en permanence à l'écoute des jurés, qui peuvent communiquer avec lui par mél entre les réunions. Et ils ne s'en privent pas !

Au bilan, cette action qui n'a guère de notoriété au-delà des frontières communales – et nous le regrettons – a atteint ses objectifs : un élargissement du lectorat de la littérature francophone et la fidélisation d'un cercle croissant de lecteurs. ■

Palmarès depuis la création du prix, en 1999 :

Amadou Kourouma (Côte d'Ivoire) pour *En attendant le vote des bêtes sauvages* (trois semaines avant le prix France Inter!), Barlen Pyamotoo (île Maurice) pour *Bénarès*, Xavier Hanotte (Belgique) pour *Derrière la colline*, et Daniel de Bruycker (Belgique) pour *Eito*.

Les gens



**Odile VASSEUR-
PREUX**, bibliothécaire
à la BM de Ribécourt-
Dreslincourt (60), a
pris la responsabilité

du secteur jeunesse à la BDP
de la Somme.

Raymond CLÉE a été élu
président du groupe Midi-
Pyrénées. La vice-présidence
est partagée entre Anne-
Marie Moisy-Kirschbaum et
Jean-Claude Annezer,
Angeline Lavigne est
secrétaire et Christine
Bataille, trésorière.



Benoît LECOQ,
directeur du
Carré d'Art à
Nîmes et
président de

l'agence de coopération
languedocienne C2LR, a été
nommé président de la FFCB
lors de l'assemblée générale
du 2 avril, succédant à
Michel Sineux.

Marie CUNY, bibliothécaire à
la BM de Saint-Dié-des-
Vosges et présidente de
l'ABF-Lorraine, a reçu les
insignes de chevalière des
Arts et des Lettres,
le 14 avril.



**Isabelle
LEBRUN** est
correspondante
régionale Midi-
Pyrénées.

Michelle ÉLISABETH,
responsable de la formation
ABF à La Réunion, a quitté
l'île pour la Charente.
C'est **Marie-Jeanne
LEGENTILHOMME**, présidente
du groupe ABF-Réunion qui
 reprend le centre de
formation.

Bernard LAFON quitte
Savoie-Biblio pour prendre
la direction du pôle ouest de
la BM de Lyon.



**Noëlle
BERTRAND** a
quitté
Montmorillon
(86) pour

Guéret (23) où elle est
chargée de conduire le projet
de réseau intercommunal de
bibliothèques, dont la
construction d'une centrale.

Élisabeth DEGON quitte
la BM de Montélimar
pour la BDP de La Réunion.

En bref

■ TABLE RONDE AU SALON DU LIVRE DE PARIS

Bibliothécaires flamands et
néerlandais étaient réunis
autour d'une table ronde
organisée par l'ABF le
24 mars pour présenter les
tarifs pratiqués en
bibliothèques publiques et
universitaires en Flandre et

aux Pays-Bas. Le débat a fait
apparaître la nécessité, pour
les professionnels
européens, de travailler sur
des bases communes, afin
d'assurer la gratuité aux
moins de 18 ans, de
maintenir la vigilance par
rapport à la directive
européenne sur le droit de
prêt, notamment
électronique, et de renforcer
le lobbying contre la loi du
marché.



De gauche à droite : M. Kören, J. Van Borm, G. Puype, J.-F. Jacques
et G. Briand.

■ CODE DE DÉONTOLOGIE

Adopté à l'unanimité par le
conseil national lors de sa
séance du 23 mars, ce texte
est le résultat d'un long
travail de l'ABF.
Il concerne tous les types
de bibliothèques, qu'elles
soient publiques,
universitaires ou privées
recevant du public, et
s'adresse à tous les métiers,
quels que soient les
spécificités ou les statuts.
Il établit les devoirs du
bibliothécaire dans le
respect de l'utilisateur dont
découle toute démarche et
affirme la reconnaissance
des professionnels vis-à-vis
des élus.
Disponible sur
le site, chaque adhérent en
recevra aussi une copie.

■ MOTIONS

L'ABF a voté deux motions
en janvier dernier. L'une
concerne le devenir du statut
emploi-jeune de l'État et
des collectivités territoriales
(texte complet en page 53).
L'autre motion concerne la
censure décidée par le maire
de Saint-Prix (95),
(texte en page 55).

■ VOYAGE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

L'Association des
bibliothécaires tchèques
organise un voyage de huit
jours à l'occasion d'un
colloque sur l'architecture
qui aura lieu du 21 au
23 septembre à Olomouc.
Visite des BM et des BU de
Prague, Brno et Olomouc.
Ouvert à neuf personnes.
Contacter Alain Pansu,
tél. 01 48 32 25 12.
alain.pansu@drancy.net

DROIT DE PRÊT

La loi sur le droit de prêt, adoptée par le Sénat en octobre, a été adoptée le 2 avril par l'Assemblée nationale. Les remises aux bibliothèques et aux centres de documentation sont plafonnées à 9 % sur prix public, mais cette mesure ne concerne pas les livres scolaires, ce qui nécessitera de passer des commandes et des marchés différents.

Les libraires verseront à une ou à plusieurs sociétés civiles de répartition un montant de 6 % sur le total des factures payées par les bibliothèques. L'État s'acquittera d'un droit forfaitaire de 1 € par étudiant et de 1,5 € par lecteur inscrit en bibliothèque municipale après publication d'un décret d'application.

En revanche, les contributions des libraires et des collectivités de tutelle des bibliothèques seront immédiatement à payer, dès le mois suivant la promulgation de la loi. Les marchés en cours sont autorisés à se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, afin d'éviter le blocage immédiat de toutes les commandes après la publication de la loi.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/cra/2002-2003>

C. B.

FORMATION À LA CARTE

Une première pour la commission formation, qui a été approchée en novembre dernier par le réseau des cinq bibliothèques de la ville d'Aulnay-sous-Bois (93) pour une formation intra-muros sur les renseignements aux usagers à partir des supports papiers et numériques. Assurée par Geneviève Cardeira-Lopes (bibliothécaire à Taverny) pour la partie numérique et

par Ahmed Radjaï (bibliothécaire à Conflans-Sainte-Honorine) pour la partie papier, elle s'est déroulée sur six jours. Les trois catégories (A, B, C) étaient mélangées en trois groupes de 10 personnes.

Très positive, cette formation a permis de constater que les collègues d'Aulnay avaient davantage besoin de pratique sur la recherche documentaire et bibliographique en ligne que sur papier, et qu'une intervention simultanée dans une salle proposant à la fois des usuels et des ordinateurs avec accès à Internet et cédéroms serait plus profitable. Vœu que pourront peut-être réaliser les formateurs à Reims, puisque la ville s'est montrée intéressée par une prestation identique.

A. R.



ACTES DU CONGRÈS 2002

Les Actes du Congrès 2002 « Bibliothécaire : évolution, révolution » sont parus dans le numéro 4 de la collection Médiathèmes (30 € TTC, port compris).

Tous les participants au congrès de Troyes en ont reçu un exemplaire courant avril.

Les adhérents à jour de leur cotisation 2003 peuvent également le recevoir gratuitement, dans la limite du stock disponible, sur demande à l'Abf au 01 55 33 10 30.

Commande à adresser à ABIS, 31, rue de Chabrol, 75010 Paris.



Prix Sorcières 2003

- Albums tout-petits : *Comptines et berceuses du baobab*, Chantal Groléziat, Paul Mindy et Élodie Nouhen, Éd. Didier jeunesse.
- Albums : *Ami-ami*, Rascal & Girel, Éd. L'École des loisirs.
- Premières lectures : *Le Père Tire-Bras*, Jean-François Chabas, Éd. Thierry Magnier.
- Romans adolescents : *Journal d'une sorcière*, Célia Rees, Éd. Seuil.
- Romans jeunes : *P'tite mère*, Dominique Sampiero, Monique Czarnecki, Éd. Rue du monde.
- Documentaires : *Du coq à l'âne*, Claire d'Harcourt, Éd. Seuil.

Pour la première fois annoncés lors d'une conférence de presse au Salon du livre de Paris, les lauréats du prix Sorcières 2003 recevront leur sorcière, une marionnette de 50 cm environ, le 26 mai à la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux.

Depuis 1986, ce prix est attribué par 10 bibliothécaires de l'ABF et 10 libraires de l'ALSJ (association des librairies spécialisées jeunesse regroupant 52 libraires indépendants). Les membres se répartissent la lecture de la production éditoriale de l'année précédente et envoient à une centaine de votants une liste d'ouvrages retenus, d'où ressortent cinq nominés soumis à un second vote.

Journées d'étude

Y aura-t-il des postes nombreux et intéressants ?

Groupe Bretagne



Une journée d'étude sur le recrutement, organisée en février par l'ABF-Bretagne, a permis aux agents en contrat emploi-jeune (CEJ) d'être informés sur leur avenir. Des propos ciblés par des représentants locaux, Emmanuelle Blondiaux-Ding (CFCB), Marine Bedel (DRAC), Dominique Rival (CNFPT Bretagne), et nationaux, Catherine Renouf (MNE), Catherine Lacha (ENSSIB), rapportés par Christian Rogel, directeur de la bibliothèque du Finistère-Levraoueg Penn ar Bed.

Parmi les différents grades des deux fonctions publiques (État et territoriale), celui d'assistant qualifié (catégorie B) présente un cursus de formation logique à défaut d'être facile à suivre, puisque les IUT, IUP et DEUST Métiers du livre dispensent des

formations préalables aux concours professionnalisés. Malheureusement pour la Bretagne, rien n'est proposé en dehors du DEUST de Rennes. Il faut se tourner vers les IUT de Bordeaux, de Tours ou au-delà. En revanche, les formations dispensées par le CFCB de Rennes ont un plein

intérêt pour ceux qui préparent les concours d'agent et de magasinier.

Pour les catégories A, Catherine Lacha met en perspective le grade assez récent de bibliothécaire, qui doit encore trouver une place à côté de celui de conservateur, le positionnement professionnel étant très (trop ?) divers. Il pourrait apparaître utile d'augmenter la proportion des bibliothécaires, 145 contre 631 conservateurs, dans les bibliothèques municipales à dimension régionale (BMDR = anciennes BMVR) qui nécessiteront, sauf impondérables, des créations de poste à Angoulême, Clermont-Ferrand, Pau, Rouen, puis à Grenoble, Brest et Lille.

> Validation des acquis

Saluons l'apparition récente du concours de 3^e voie, modalité qui s'ajoute aux concours externes et internes avec un quota de places.

Ce concours repose sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) et arrive juste à temps pour les CEJ, puisque quatre ans d'expérience comme acteur associatif ou contractuel de droit privé dans un emploi proche des bibliothèques sont requis, ce qui correspond à la durée des contrats CES/CEC et CEJ

valables cinq ans.

Des agents en début et en milieu de carrière ont pris la parole, ce qui a permis de comprendre combien les tâches d'interface entre collègues – qui mettent en place des techniques ou des équipements dans le mouvement des nouvelles technologies – pouvaient être autant d'occasions de s'épanouir. La mobilité hors région peut aussi être la condition d'un « retour gagnant ».

On compte 6 000 agents des bibliothèques d'État et 24 500 territoriaux. Pour les deux fonctions publiques, les projections démographiques montrent une accélération des départs en retraite après 2005, avec un fort taux pour les catégories A (plus de 40 % renouvelés en 2010) et pour les magasiniers en chef des bibliothèques du ministère de l'Éducation nationale.

Cependant, il est à craindre que l'ouverture des postes au concours de conservateur ne puisse combler ni les départs en retraite ni la centaine de postes déjà vacants.

Sous réserve de restrictions non connues, il est prévu une augmentation sensible des postes offerts dans les prochains concours par décision conjointe des deux ministères.

La direction du Livre doit faire des projections pour ses 1 722 agents et les

personnels territoriaux pour lesquels se profile une plus forte implication des régions qui ont compétence dans la formation professionnelle, et donc dans l'émergence de formations universitaires professionnalisantes.

> Forts taux de départ entre 2004 et 2012

Contrairement aux ministères, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a plus de mal à faire des prévisions, qu'il doit extrapoler à partir des déclarations des collectivités territoriales notoirement inférieures aux réalités. Le CNFPT considère néanmoins que les listes d'aptitude ont été « vidées » à un rythme satisfaisant. Les chiffres nationaux par cadre d'emploi concernent aussi 20 % des archives et des musées.

On dénombre donc, en 2002, 6 610 agents du patrimoine, 3 790 agents qualifiés, 2 370 assistants de conservation, 3 670 assistants qualifiés, 1 385 bibliothécaires et 570 conservateurs.

Les âges moyens s'étalent de 39 à 47 ans, les prévisions des départs étant proportionnelles aux âges. L'âge moyen est élevé en catégorie A.

De forts taux de départ sont prévus pour 2004, s'accroissant jusqu'en 2012, année où 63 % des conservateurs seront partis, ainsi que 47 % des bibliothécaires.

Le nombre de postes créés pourrait être influencé par trois facteurs : la décentralisation, l'intercommunalité et la fin

des CEJ, l'impact des deux premiers étant incertain

Les ouvertures de postes en Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie sont encore prudentes, mais un relèvement sera effectué si nécessaire.

Six cent trente et un postes d'assistants ont été ouverts au niveau national sur les trois concours (et quelques autres sur le concours sur titre rétabli depuis la journée de Vannes).

Marine Bedel, conseillère pour le Livre de la DRAC – Bretagne a pointé le « paradoxe breton », à savoir le fossé entre une fréquentation intense des équipements, un nombre élevé de documents par habitant et le manque de personnels qualifiés et de surfaces, pour lesquels la région est en queue de peloton.

Écart qui devrait se réduire grâce aux incitations financières de l'État et des conseils généraux pour créer des emplois pour les équipements en gestation dans de nombreuses communes.

Les transformations des postes d'emplois-jeunes seront capitales. Neuf cents CEJ sont répertoriés au ministère de la Culture, or ils sont au moins 200 en Bretagne.

Il y a cependant un risque que, au nom de l'alignement dans les cadres d'emploi, soient sacrifiés des aspects novateurs de leur travail ou que l'on se contente de combler des départs en retraite.

Références

- *Enquête démographique sur les personnels des bibliothèques*, réalisée et éditée par le MEN, le MCC et le CNFPT en 2001.
- Centre de formation aux carrières des bibliothèques et de la documentation en Bretagne et Pays de la Loire (CFCB) – Université de Haute-Bretagne – 19, av. Bataille Flandres-Dunkerque – 35000 Rennes Cedex – Tél. : 02 99 14 12 96 – Courriel : marie-paule.colin@uhb.fr

- Liste des CFCB de France : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>, puis CFCBLD
- Enssib : 17-21, bd du 11 novembre 1918 – 69623 Villeurbanne Cedex – Tél. : 04 72 44 43 43. <http://www.enssib.fr/>
- CNFPT : contacter les délégations régionales ou leurs antennes départementales. Annonces des concours et bourse d'emploi : <http://www.cnfpt.fr>

MOTION À PROPOS DU DEVENIR DU STATUT « EMPLOI-JEUNE » DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'Association des bibliothécaires français tient à manifester sa plus vive inquiétude sur les conséquences de la suppression du statut d'emploi jeune, à la fois pour les personnes actuellement recrutées sous ce statut et pour les actions menées, tant au sein des collectivités territoriales que dans les établissements de l'État.

L'ABF a toujours estimé qu'il eût été préférable de procéder à des recrutements statutaires, partout où le besoin se faisait sentir de développer les actions traditionnelles des bibliothèques de tous types : actions de médiation, de développement de supports nouveaux de la connaissance et de l'information, services spécifiques aux publics empêchés, etc.

Elle constate cependant que, grâce aux emplois-jeunes, nombre d'établissements et de collectivités qui estimaient ne pas pouvoir dégager de moyens nouveaux ont pu développer largement leurs activités. C'est notamment le cas des établissements scolaires, où, parfois avec l'appui des bibliothèques municipales ou départementales, les bibliothèques centres documentaires des écoles et les centres de documentation et d'information des lycées et collèges ont pu trouver un souffle nouveau.

Il est maintenant urgent :

- de créer les postes et si besoin les grades nécessaires à l'intégration des agents ainsi recrutés ;
- de donner à ces agents les moyens de formation et de validation des acquis de terrain ;
- d'assurer ainsi la pérennité des actions entreprises, déterminantes pour la l'accès à la lecture, la culture et la documentation des jeunes et de nombreux autres publics.

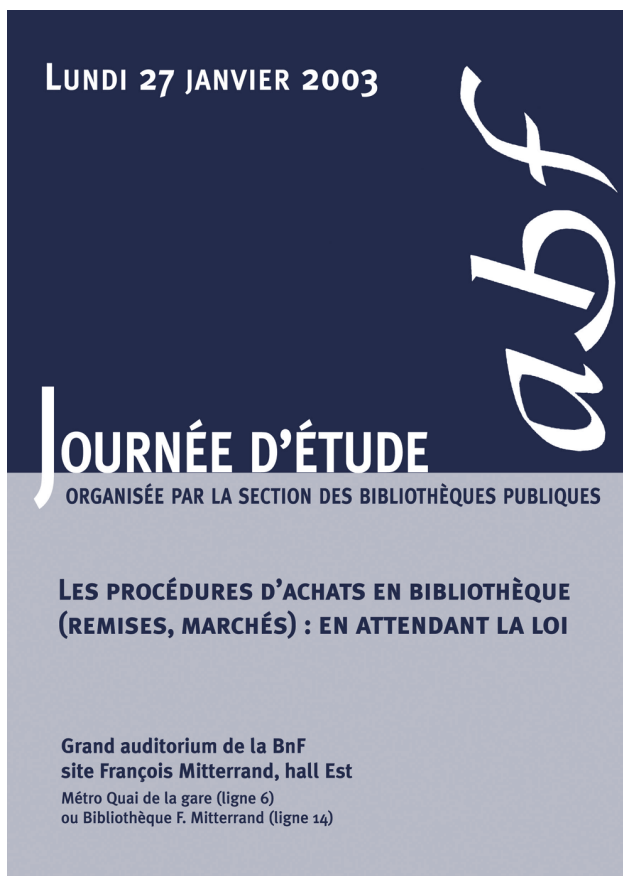
Si l'intégration de ces agents est statutairement possible dans les collectivités territoriales, grâce à l'accès direct en catégorie C ou grâce aux concours ouverts en 2002 et 2003 en catégories B et A – sous réserve que le nombre de postes déclarés soit considérablement réévalué –, il n'en est pas de même au sein de l'Éducation nationale.

L'ABF demande solennellement aux ministres concernés de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des actions et des emplois.

Texte adopté à l'unanimité par le Conseil national de l'ABF, le 20 janvier 2003.

Christian ROGEL

Remises et marchés en attendant la loi



Plus de 280 participants venus de toute la France ont participé à cette journée du 27 janvier, tenue dans l'auditorium de la BNF. Bibliothèques des grandes et des petites villes, BDP, centres de documentation, BU, tous les types d'équipements étaient représentés pour s'informer des procédures d'acquisitions à l'heure de la loi sur le droit de prêt et de la mise en œuvre effective du nouveau code des marchés.

Thierry Grognet, chef du département des bibliothèques territoriales et du développement de la lecture de la DLL a rappelé, statistiques fraîches à l'appui, le poids essentiel des achats des bibliothèques dans l'économie du livre, qui contraste avec la faible

présence des bibliothécaires dans les débats quotidiens animant ce secteur.

Guillaume Husson, chef du département de l'économie du livre, a montré comment le dispositif retenu voulait rapprocher des positions au départ très éloignées et positiver un débat mal

enclenché pour aboutir à une solution d'équilibre, un consensus à même d'établir des relations d'avenir enrichissantes entre l'ensemble des acteurs, à savoir éditeurs, auteurs, libraires et bibliothécaires.

Guillaume Husson a surtout ouvert des perspectives d'avenir en abordant la question de la mise en œuvre effective et concrète de la loi dont la date est annoncée pour juin 2003.

Les modalités concernent le plafonnement des remises – 12 % la 1^{re} année, 9 % la 2^e – pour les bibliothèques et les acquisitions destinées au prêt (la consultation sur place n'est pas concernée...) et la création d'un groupe de travail réunissant associations de bibliothécaires (dont l'ABF), libraires et éditeurs afin d'éviter, suivant un vœu déjà unanime, « l'usine à gaz ».

La société Dilicom a présenté son travail pour la répartition des droits de photocopies. Une solution similaire appliquée aux libraires pourrait s'avérer efficace et soulager les bibliothèques tout en simplifiant leur commande, voire... leur catalogage !

Cela dit, le problème de la perte de 6 % minimum des capacités d'acquisition a été soulevé par la tribune : là encore, seule des pistes ont pu être tracées à partir d'un effort nécessaire des collectivités locales, l'État ayant déjà produit le sien (forfait de 1 € pour les BU, 1,5 € pour les BP par inscrit)

et pouvant être amélioré par une réorientation des aides du CNL.

> Dura lex sed lex

Hugues Wolff, direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris, a présenté les dispositions essentielles du nouveau code des marchés concernant les bibliothécaires : mise en concurrence dès le premier euro (plusieurs devis par commande), procédure simplifiée sous le seuil des 90 000 €, marché au-delà (européen à plus de 20 000 €), nomenclature et codes pertinents (pas d'article 30 pour éviter le marché : la notion de service ne peut s'entendre qu'en cas de commande, non pas d'ouvrage, mais de collection constituée par un prestataire), prise en compte des achats de tous les services de la collectivité dans la computation des seuils et non pas de la seule bibliothèque... Rien n'était épargné de la nouvelle rigueur qui doit désormais présider à toute commande publique.

Après le spectre de l'usine à gaz, la salle a agité celui de la thrombose, tandis qu'une incertitude se faisait jour : les remises des marchés en cours valent-elles jusqu'au terme de l'année contractuelle une fois la loi parue ? Pour la DLL, les nouveaux taux de 12 % s'appliquent dès la promulgation de la loi ; pour M. Wolff, l'année contractuelle doit

s'achever... La loi tranchera. [elle a tranché, voir « Droit de prêt » en page 51 NDLR]

Au cours des deux tables rondes réunissant bibliothécaires et libraires, la diversité des situations s'est révélée flagrante, tant il est vrai que les besoins de la bibliothèque de Pierrelaye, qui s'approvisionne sur place à la librairie locale et bien en deçà des marchés, différent de ceux du SCD de l'université de Paris-Sud, avec ses multiples et nombreux marchés. Le cas de la BDP de la Drôme, présentée par Joëlle Pinard (lire pages suivantes), a proposé un état moyen, dans lequel bon nombre de collègues, hésitant entre l'allotissement (permis) et le saucissonnage (interdit), se sont reconnus.



Roula Jammal, librairie Avicenne à Paris.

➤ Développer le partenariat quotidien

Mêmes contrastes chez les libraires : la « petite » librairie Avicenne à Paris, spécialisée dans le monde et la littérature arabes, ne peut guère consentir plus de 5 % de rabais, alors que la Société française du livre (SFL) en propose aujourd'hui 28 %... La SFL s'est efforcée d'estomper son image de grossiste parisien en

mettant en avant le stock riche et diversifié du siège et la notion de service sur place – où les bibliothèques peuvent se rendre, billets offerts – contre la seule notion de rabais.

L'Armitière, librairie généraliste à Rouen et La Belle Aventure à Poitiers, librairie spécialisée jeunesse, qui parlaient toutes deux au nom du syndicat des libraires, ont

préféré privilégier la notion de dialogue entre professionnels, de partenariat quotidien, et fonctionnent aux coups de cœur en invitant des auteurs.

Elles ont souligné les nécessaires actions de formation à mener pour que tous les libraires, du plus grand au plus petit, puissent répondre de façon administrativement correcte aux appels d'offres des bibliothèques, ce que certaines DRAC ont commencé.

Cette journée d'échanges féconds, mais aussi d'interrogations, s'est terminée sur un plaidoyer pour préserver la diversité d'un réseau et d'une chaîne du livre, riche de différences et de complémentarités.

Gilles ÉBOLI

Motion à propos de la censure décidée par le maire de Saint-Prix (95)

L'ABF condamne formellement la décision du maire de Saint-Prix (Val d'Oise) en région parisienne, qui a demandé à la bibliothécaire de sa commune de retirer de la circulation l'ensemble des ouvrages de la maison Calmann-Levy, sous prétexte que celle-ci avait publié le livre de Patrick Henri.

À la censure dudit livre, s'est donc ajouté le boycott ordonné de l'ensemble d'un éditeur. De plus, sa décision portée par ses soins sur la place publique, cet élu a cru bon d'écrire à ses collègues du département du Val d'Oise pour les inciter à faire de même : ce que semble-t-il, certains auraient fait.

À l'occasion de cet incident, l'ABF tient à rappeler publiquement qu'elle s'oppose à toute censure d'ordre politique, idéologique ou religieux. La France dispose d'un système judiciaire et de lois qui permettent, le cas échéant, l'interdiction partielle ou totale de certains ouvrages, dans le cadre d'un certain nombre de délits très précisément définis : toute décision de censure doit donc absolument rester du domaine judiciaire.

L'association rappelle que les bibliothécaires doivent demeurer seuls responsables des acquisitions et des ouvrages qu'ils intègrent aux collections, dans l'intérêt et au service de la

collectivité des usagers. Ce qui n'exclut pas un dialogue avec les autorités de tutelle sur la politique culturelle menée par l'établissement qu'il dirige.

Il est significatif de mentionner que parmi les auteurs ainsi indirectement censurés par le maire de Saint-Prix, figurent un certain nombre d'écrivains dont l'œuvre est particulièrement propre à aider les citoyens à la réflexion dans le domaine des droits de l'homme, comme Hannah Arendt. Tout acte de censure politique est un acte contraire à la liberté de penser, à l'autonomie citoyenne à laquelle chaque individu a droit, et s'oppose au rôle de centre de ressources et d'information pluraliste que la bibliothèque joue en faveur de ce droit. Le rôle d'un élu du peuple est-il de réfléchir pour les autres, et de dire le « bien penser » ?

L'ABF a publié un texte intitulé « Acquisitions et bibliothèques de service public », disponible sur son site internet, rubrique « dossiers ». Ce texte fait le point sur la responsabilité du professionnel dans le domaine des acquisitions. Elle a travaillé à l'élaboration d'un code de déontologie, qui sera prochainement diffusé. Elle demande qu'une loi, le reprenant, puisse mettre définitivement les bibliothèques à l'abri des interventions contraires à la démocratie.

Texte adopté à l'unanimité par le Conseil national, le 19 janvier 2003.

Procédures d'achats en bibliothèque départementale

Joëlle Pinard, directrice de la médiathèque départementale de la Drôme, est intervenue lors de la journée d'étude du 27 janvier (voir page précédente), pour présenter les pratiques d'acquisitions en BDP, qui, a-t-elle rappelé, dépendent de l'organisation propre à un équipement et de son environnement économique, en lien avec la politique d'aménagement du territoire des élus.

Jusqu'en 2003, la Drôme a acquis ses documents sans marché formalisé, malgré des budgets conséquents, en utilisant un argument de fond consensuel, voulu par les élus. Accepté par le service finances et toléré par la païerie départementale, le consensus cherchait à concilier la politique d'aménagement du territoire, le développement local, le maintien du tissu économique et donc de la librairie indépendante, une dizaine de petites mais vraies librairies dans des villes de 2 000 à 8 000 habitants.

L'organisation très décentralisée de la médiathèque départementale de la Drôme correspond à un choix politique d'aménagement culturel du territoire : être au plus près du public pour répondre à ses besoins ou lui procurer une offre, et travailler avec les partenaires locaux qu'ils soient culturels, éducatifs ou économiques. Une planification en amont pour répartir les libraires entre les différents

acquéreurs de la BDP, de manière à travailler avec tous les libraires locaux, et une gestion informatisée, pour vérifier le seuil des 46 000 € par tiers sur l'ensemble de la collectivité, limitaient les risques.

> Diversifier les sources d'approvisionnement et les prestations

Les achats chez les libraires (50 % du budget) se font par retrait au magasin, office ou commande. Les remises sont plafonnées à 15 % selon les règles déontologiques établies en Rhône-Alpes avec l'ARALD (agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation).

Les acquisitions auprès des grossistes se font aussi par commandes (40 % du budget). Les achats auprès de représentants itinérants – on est vraiment dans le rural –, couvrent 10 % du budget.

La constitution d'une collection n'est pas un simple acte d'achat d'un produit sélectionné parmi une production donnée, mais nécessite une

valeur ajoutée dans la connaissance qu'en aura le bibliothécaire et sa capacité à le valoriser auprès du public.

Les prescriptions de tous ordres (choix éditoriaux, diffusion, reconnaissance du libraire par ses fournisseurs, presse, modes, etc.) font qu'une bonne part des publications échappent à la sagacité de l'acquéreur. Aucun fournisseur n'est compétent dans tous les domaines ni exhaustif dans un seul. L'équilibrage entre fournisseurs de taille et de compétence différentes est un bon outil d'appropriation des documents.

Multiplier les rencontres et les échanges avec divers médiateurs (dans le cadre d'une politique d'acquisition supposée définie et dans un calibrage de la répartition des temps de travail précis) permet de mieux connaître la production.

Le fait d'écouter le lecteur et de donner la priorité aux acquisitions à la demande et aux réservations influera aussi sur la conception d'un appel d'offres. Mais on perçoit bien la contradiction avec l'effet de l'appel d'offre qui a tendance à homogénéiser les pratiques et à les concentrer !

L'intérêt de travailler avec des libraires locaux réside aussi dans la nature des services rendus : rapidité de livraison, consultation sur place, conseils, reprise intégrale des documents défectueux ou acquis par erreur, participation aux formations et aux animations réalisées auprès des bibliothécaires bénévoles du réseau (1 150 dans la Drôme, 40 stages annuels) font partie intégrante des critères de jugement des offres. La récupération de notices pour limiter le catalogage est aussi un service attendu.

Cependant, plus le bibliothécaire aura d'exigences en terme de service parallèle, moins les libraires locaux pourront suivre, d'autant s'il s'agit de services qui ne s'apparentent pas à la vente de livres.

> Les effets attendus du marché par appel d'offres

La philosophie des acquisitions dans la collectivité ne devrait pas changer avec le nouveau code des marchés publics ; simplement, il faut respecter le code et la loi. Pour l'appréciation d'une offre, la notion de proximité est interdite mais pas

PAROLES D'ACQUÉREURS

« Aller en librairie malgré le repérage dans les revues, c'est toujours découvrir ce que l'on n'avait pas vu. »

« L'office avec présélection ne joue pas le même rôle, cela ne remplace pas la relation humaine et le conseil direct. »

« Les bons représentants ont peu d'éditeurs et connaissent bien leur catalogue ; c'est un des seuls modes de diffusion de la petite et moyenne édition peu visible en librairie, mal distribuée et mal couverte par la presse. »

la réactivité en livraison, la grande facilité à faire des choix sur place, les frais de fonctionnement induits, les services rendus.

Divers objectifs peuvent ainsi présider aux choix pour la conception des lots et des clauses particulières : permettre à tous les types de fournisseurs de soumissionner, ne pas exclure d'emblée les fournisseurs locaux en tenant compte des réalités économiques, ce qui implique des petits lots (le chiffre d'affaires des libraires drômois varie de 45 000 € à 560 000 €) ; permettre aux acquéreurs de travailler avec des libraires spécialisés ; acquérir rapidement des nouveautés pour les réservations et acquisitions à la demande (un service incontournable pour améliorer la qualité du service rendu au public en BDP) ; maintenir la gestion comptable autonome par les sites de la médiathèque.

Le nombre de lots a pour effet, par rapport à l'ancienne pratique, la limitation du nombre de fournisseurs, entre quatre et sept par médiathèque, dans le cadre de l'appel d'offre, et peut-être une dizaine d'autres dans le cadre des fournitures et services non concernés par la consultation (gros caractères, littérature grise, autoproduits, autodiffusés...).

La part des libraires locaux augmentera à 60 % sur un nombre réduit de bénéficiaires, celle des grossistes tombera à 30 %, celle des représentants sera constante (10 %).

À budget constant, la chute du nombre d'exemplaires est estimée à 7-8 % et celle de la

capacité budgétaire d'acquisition à 10 % (2,5 % du budget de fonctionnement global de la médiathèque, personnel compris).

La définition des procédures d'acquisition permet une rationalisation par la formalisation des bons de commande, la limitation du nombre de tiers, une régularisation des commandes et par la diversité des services demandés aux fournisseurs. Certaines BDP apprécient la meilleure périodisation des commandes et l'office qui remplace en partie la visite en librairie. En réalité, compte tenu de la diversité des tâches dans une BDP où les visites techniques, les conseils au maire et les formations passent avant le reste, le processus de la commande est quelquefois très perturbé.

Ces derniers points ne sont cependant pas strictement liés aux appels d'offre. L'obligation de se soumettre à cette procédure contraint à mettre à plat les pratiques, à analyser les services rendus par les fournisseurs, à préciser le niveau d'exigence et leurs raisons. On aurait sans doute pu (dû) le faire sans cela.

> Contraintes et lourdeurs de la mise en place du marché par appel d'offres

La surcharge administrative pour le concepteur du marché, en général le directeur, est importante : dates butoir, calendriers non maîtrisables, anticipation infernale, analyse des pratiques, management et discussion avec les acquéreurs, notes internes après décision, coûts de

publication, etc. La charge de travail est considérable et représente entre 8 et 15 % du temps de travail annuel. Elle exige des compétences mathématiques et de nombreux apprentissages. Les procédures en amont durent au mieux quatre mois.

Le travail requis nécessite la relation avec les services juridiques et financiers, et sans doute un gros effort d'explicitation et d'écoute des besoins, des méthodes de travail et des contraintes légitimes de chacun. C'est au bibliothécaire d'expliquer comment, pourquoi et avec quel type de fournisseur il veut travailler, mais c'est avec ses partenaires des services administratifs qu'il pourra envisager la structure convenable de l'appel d'offre. S'adapter au vocabulaire et à la culture de l'autre est incontournable.

> Quelles incidences sur la librairie locale ?

L'élimination d'une partie des fournisseurs avec lesquels la collectivité travaillait ne contribue pas au développement local. Nombre de libraires ne soumissionnent pas car cela leur impose trop de tracasseries administratives et les oblige à embaucher spécialement pour traiter le marché ; l'absence de bénéfice financier ne contrebalance même pas l'amélioration de la crédibilité auprès des éditeurs.

La vraie question pour la mise en concurrence est de savoir comment mettre sur un pied d'égalité les petits fournisseurs et les gros ; le libraire indépendant est souvent plus mal loti que le bibliothécaire en instru-

ments de gestion administrative et l'effort de rationalisation de leur gestion (informatisation, facturation mécanisée) est indispensable. La loi sur le droit de prêt avec le plafonnement des remises aux collectivités ampute un des critères obligatoires de jugement des offres sur le prix et permet aux petits de concourir, c'est le premier pas.

Tant que les élus et les bibliothécaires feront de la librairie locale un enjeu général de développement culturel, les appels d'offres pourront être conçus de manière à permettre à tous de concourir. Aux libraires indépendants de faire le pas s'ils le souhaitent ... et aux grossistes de ne pas pilonner en soumissionnant sur tous les lots sans chercher à comprendre la conception globale de l'appel d'offre et en refusant de partager le gâteau ! Mais il y a forcément un moment où la contradiction sera trop forte pour le bibliothécaire qui sera en porte à faux et où l'intérêt strict de son service primera.

Il reste à trouver les modalités de simplification administrative qui faciliteront le travail des bibliothécaires et des libraires pour que la loi fonctionne. Sans doute en donnant à chacun les moyens de se former correctement pour prendre ses responsabilités professionnelles au bon niveau. Mais aussi en n'engorgeant ni les uns ni les autres dans les procédures administratives.

Joëlle PINARD

Le Pass'doc, un coup de pouce pour l'intercommunalité en Isère ?

L'intercommunalité des bibliothèques ne va pas de soi. L'exemple le plus marquant étant celui de Montpellier où, en début d'année, le personnel a fait grève durant plusieurs semaines. Les communes autour de Grenoble ont opté pour une approche prudente en lançant, il y a huit mois, un passeport documentaire valable dans les 17 BM de l'agglomération. Une opération inédite en France.

Il ressemble à une carte de crédit et se range dans une pochette à côté de la carte de bibliothèque. Il permet d'emprunter des livres, des magazines, des partitions musicales, des livres-cassettes dans les équipements de l'agglomération grenobloise. On s'inscrit de préférence dans son lieu de résidence, on règle 8 €, sauf si l'on est étudiant, auquel cas, on ne paie rien, et l'on accède gratuitement, pendant un an, à tous les fonds imprimés des bibliothèques.

Depuis octobre 2002, le Pass'doc, comprenez « passeport documentaire », a été lancé à titre expérimental sur l'agglomération grenobloise grâce à une coopération inédite entre les bibliothèques municipales, le réseau documentaire Rédoc-Métrodoc et la Métro, communauté d'agglomération.

Si le Pass'doc n'ouvre pas encore le droit d'accès aux fonds multimédia, c'est parce qu'ils font l'objet de dispositions particulières gérées par chacune des villes. Car longue fut la route pour arriver à faire travailler les bibliothèques de l'agglomération en réseau.

Développer le potentiel documentaire

Si Grenoble est à l'avant-garde de la lecture publique dans les années 1970, elle vit sur cet acquis au fil des décennies. Surtout, les communes avoisinantes ne suivent pas au même rythme. « Quand je

suis arrivée Échirolles en 1999, précise Martine Cribier, la lecture publique était dans une situation fragile. La Rampe [scène locale], le musée de la viscose et celui de Géo Charles attirent plus de public. » Malgré une politique sociale active, le lien vers la lecture se fait difficilement.

Martine Cribier est directrice du réseau des bibliothèques d'Échirolles (trois équipements : deux BM et le Bouquinbus), qui jouissent d'un grand rayonnement depuis que la bibliothèque de Grand'Place, sur la ligne de tramway à la jonction entre Échirolles et Grenoble, est fermée jusqu'en 2004 pour cause de travaux.

Or c'est le seul équipement à proposer le prêt des cassettes et des vidéos. Sa fermeture pose la question de la centralité des bibliothèques dans chaque commune et rend plus aiguë la nécessité d'un réseau de lecture publique.



Pour Chantal Crosnier, élue aux affaires culturelles d'Échirolles, il y a encore beaucoup à faire à Échirolles pour que la bibliothèque soit rattachée à la notion de culture. Échirolles est pourtant une des rares villes de France à s'être dotée d'un agenda 21 qui consiste, au sein d'une politique de développement durable dans la ville, à articuler les aspects économiques, culturels et environnementaux. « On souffre de cloisonnement, je voudrais que la lecture publique sorte des murs de la bibliothèques en allant investir d'autres lieux. » Elle souhaite que le projet de médiathèque centrale à Échirolles s'inscrive dans le cadre du réaménagement de la ferme Giroud, dans un quartier rural en périphérie de la ville où viendrait aussi s'installer le musée du patrimoine social et ouvrier. Concilier lecture publique, patrimoine historique et éducation à l'environnement, pourquoi pas ?



Cécil Guitard (1^{er} rang) anime un groupe de travail sur le futur portail Métrodoc. Jean-Michel Mermet, informaticien (en haut à droite) améliore chaque nouvelle version.

Un projet de médiathèque à Échirolles est en discussion, aucun accord ayant été trouvé quant à son emplacement.

À Grenoble aussi, la question d'une bibliothèque centrale est cruciale. On parle depuis dix ans d'un nouvel équipement pour repenser le réseau de lecture publique, éclaté entre 16 bibliothèques municipales et associées (l'école des beaux-arts, le conservatoire et le musée).

Lorsque la communauté d'agglomération se crée en 2000, les élus souhaitent une carte d'accès unique à toutes les bibliothèques. Opération utopiste en raison de la diversité des logiciels et de la disparité des situations, car toutes les bibliothèques ne sont pas informatisées et toutes n'ont pas la même politique tarifaire. Les élus demandent alors à la Métro de les aider à développer leur potentiel documentaire.

L'agglomération compte 23 communes, environ 400 000 habitants, et 17 bibliothèques. Quatre communes supplémentaires devraient bientôt les rejoindre. Un fonds documentaire équivalent à celui de la BNF, comme se plaît à le rappeler Cécil Guitard, chargé du développement culturel à la mairie de Grenoble. Le contexte particulier à la région vient de la proximité des collectivités locales avec le pôle européen constitué, depuis 1991, par les quatre universités de Grenoble. Le bassin documentaire est tel qu'il faut trouver le moyen d'accéder facilement d'une structure à l'autre.

Après Rédoc, Métrodoc

La Métro voit dans la demande des élus la possibilité de soutenir le développement documentaire des universités, tout en faisant bénéficier les usagers de la lecture publique. Elle se raccroche au projet Rédoc, lancé en 1993, afin de fusionner les ressources émanant de 100 centres de documentation, BU, BM, et services d'archives, et de mettre en ligne tous les catalogues du réseau. Rédoc doit être le lien entre les universités et les collectivités territoriales.

Mais les BU étant trop engagées par leur propre mise en réseau, Rédoc meurt en 2001. La Métro reprend les outils mis en place pour Rédoc au niveau des BM. Elle baptise le nouveau projet Métrodoc. La réalisation du catalogue de toutes les bibliothèques des communes prend du temps. Plus simple à mettre en place, Pass'doc voit le jour en octobre dernier.

Le logiciel Askonce, mis au point pour Rédoc par Rank Xerox, est redéployé vers de nouvelles fonctionnalités grâce à Jean-Michel Mermet, ingénieur documentaire pour le Rédoc jusqu'à son arrêt, en 2001. Il a pour atout d'effectuer une recherche croisée entre tous les logiciels et sur tous les types de sources (moteurs de recherche, fichiers, mails, bases de données) en répondant à une question dont il convertit la réponse. Il permet d'interroger simultanément, sur le futur portail de Métrodoc, les ressources émanant des bibliothèques universitaires de Rhône-Alpes, des BM de

Grenoble, de la Métro et des huit villes-centres de la région.

Ce travail fait l'objet des réflexions assidues de Cécil Guitard, coordinateur d'un groupe de bibliothécaires venant des différentes communes, qui se réunissent chaque mois pour améliorer la version du portail dont la mise en service est prévue pour l'été. Cécil Guitard espère connecter toutes les BU et les centres de recherche et retrouver l'ambition première de Rédoc.

En attendant, Pass'doc a su créer le réseau qui n'arrivait pas à se former. C'est un premier pas vers l'intercommunalité. Chantal Crosnier, attachée à la culture à la mairie d'Échirolles, voit là une initiative qui tisse des liens entre les différentes communes tout en leur permettant de garder chacune leur spécificité.

Car peu d'entre elles sont prêtes à transférer la compétence culturelle à la Métro. « La culture et la lecture publique devant rester des services de proximité », soutiennent les élus. La restauration du Cargo, maison de la culture érigée sous Alain Carignon, pèse lourd dans la répartition des finances.

Les élus redoutent que l'intercommunalité ne se fasse au bénéfice de cet équipement médiatique. Pourtant nombreux

L'inclusion de la compétence culturelle dans la communauté d'agglomération ne se fera pas par la lecture publique, car les responsabilités sont bien tenues par les communes et le département, mais par les nouvelles technologies. À court ou à moyen terme, les communes demanderont l'aide à l'informatisation des petites bibliothèques. Pass'doc a mis en relation des gens qui ne se rencontraient pas au départ et a développé une culture du partenariat.

Jean Caune (élu à Grenoble et représentant la ville à l'assemblée de la Métro, communauté d'agglomération)

sont les bibliothécaires à considérer la culture comme une compétence devant relever de l'intercommunalité. Catherine Pouyet, directrice des bibliothèques de Grenoble (au 1^{er} rang, à gauche sur la photo), souhaiterait que la BDR (bibliothèque à dimension régionale) tant attendue depuis dix ans, dotée d'une double mission de lecture publique et patrimoniale, soit un vrai projet intercommunal. Entre les craintes des élus et les souhaits des professionnels, qui des deux l'emportera ? Affaire à suivre.

Virginie KREMP



L'ancien musée de Grenoble, place Verdun, a longtemps accueilli les collections de la BM.



Bernard Mnich : carnet de route en Slovénie

Un choix rare et personnel. Bernard Mnich, bibliothécaire à Neuilly-sur-Seine a effectué, en 2001, un stage de trois semaines à la médiathèque de l'Institut français Charles-Nodier à Ljubljana dans le

cadre de sa formation post-titularisation. Découverte d'une culture slave, installée sur l'autre rive de la Méditerranée, et d'un équipement dédié à la France.

Qu'est-ce qui vous a donné cette idée originale ?

J'ai choisi ce pays parce que j'y avais des amis. J'avais déjà fait un certain nombre de stages dans des médiathèques en France. Je voulais découvrir une autre dimension du métier, notamment par une expérience à l'étranger. Je connaissais des Slovènes par des contacts pris via Internet. Mes échanges avec ces amis, qui sont par la suite venus à Paris, m'ont donné envie de me rendre chez eux.

Par rapport à l'ÉNACT¹, gestionnaire de cette formation, cela a-t-il posé des problèmes ?

L'ÉNACT a fourni la convention de stage,

elle n'a pas du tout participé financièrement, car la Slovénie ne fait pas encore partie de la Communauté européenne. J'ai surtout été encouragé par ma directrice (M^{me} Le Fur) et par la direction des Affaires culturelles qui ont vu tout l'intérêt que pouvait présenter ce choix, tant sur le plan professionnel qu'humain.

Quelles ont été vos premières impressions ?

Il est toujours très agréable d'arriver dans un pays de culture différente où l'on parle une autre langue, d'y trouver un « îlot » de francophonie, des collections en français, bien organisées à l'intention d'un public slovène... Cette présence du français dans le cœur historique de Ljubljana m'a beaucoup marqué, puisque la médiathèque est installée dans un hôtel particulier du XVIII^e siècle, ce qui lui ajoute un certain prestige dans le centre-ville.

Comment avez-vous été accueilli ?

Très chaleureusement, tant par la responsable de la médiathèque que par le conseiller culturel et le secrétaire général de l'Institut. L'équipe de 15 personnes a également été très accueillante.

Quels sont les moyens de la médiathèque ?

Les collections sont réparties dans trois espaces et comprennent 13 000 documents, 800 vidéos, 1 200 disques,

40 cédéroms et 3 000 à 4 000 ouvrages. Depuis peu, une collection de DVD de fiction et de documentaires est constituée. La médiathèque est dirigée par une bibliothécaire, seule professionnelle de l'établissement, un autre poste étant réparti entre trois étudiantes slovènes vacataires qui gèrent le prêt, assurent le catalogage et renseignent le public. Des moyens humains et financiers seraient nécessaires, notamment pour assister la bibliothécaire.

Quelle était votre mission ?

L'objectif du stage a été défini entre le conseiller culturel, Bernard Micaud, et moi-même. Il m'a été demandé de réfléchir au développement des animations et aux moyens de rendre visible la transformation de la médiathèque en centre de ressources sur la France contemporaine, puisque depuis 1995, c'est une demande récurrente du ministère des Affaires étrangères (MAE) auprès de toutes les médiathèques françaises à l'étranger.

Pensez-vous avoir atteint cet objectif ?

Je vais jouer la carte de la modestie en précisant que je n'étais qu'un stagiaire, mais je pense avoir fait quelques propositions d'animation et, surtout, j'ai insisté sur le fait de s'ouvrir à une coopération avec les bibliothèques municipales de Ljubljana, qui sont très actives sur le plan de la lecture publique. Nous avons ainsi pu rencontrer la responsable de l'association des bibliothécaires slovènes.

J'ai proposé d'intégrer le catalogue de la médiathèque dans le réseau informatisé des bibliothèques slovènes via Internet. Nous avons pu rencontrer les responsables de l'Institut des sciences de l'information à Maribor, qui se sont déclarés prêts à soutenir techniquement et financièrement ce projet. J'ai aussi suggéré de réaliser un guide du lecteur en slovène qui serait diffusé à l'ensemble des bibliothèques du pays.

Quel type d'animation avez-vous proposé ?

Des animations classiques autour du





vin, du parfum... en faisant appel aux ressources françaises et slovènes existant en ville et dans le pays, mais aussi des concerts dans et à l'extérieur de la médiathèque. Lors de mon séjour, de nombreux DJ's français très connus (Jérôme Pacman, Didier Sinclair) étaient en concert dans la capitale. L'Institut a un rôle à jouer dans la réception et la diffusion de ces informations en communiquant avec la presse et la télévision slovènes. J'ai aussi souligné qu'il était utile de rédiger un calendrier prévisionnel des animations avec les thèmes choisis, les objectifs, les moyens mis en œuvre et la répartition des tâches au sein de l'équipe.

Qui fréquente la médiathèque ?

La question du public est au cœur des préoccupations de la médiathèque qui souhaite s'ouvrir davantage à un public diversifié et qui est actuellement composé majoritairement d'étudiants en français et de Français travaillant à Ljubljana. Les encyclopédies et les méthodes de langues sont donc très consultées. Les emprunts concernent les ouvrages de littérature, recommandés par les professeurs, et aussi de nombreux disques. À travers différents courants musicaux qu'ils connaissent bien, comme la techno ou la *house*, les jeunes Slovènes s'approprient une culture, même s'ils ne savaient pas que Daft Punk était un groupe français. C'est donc aussi une appropriation d'une culture internationale. Les vidéos sont aussi très

demandées, Louis de Funès est une figure populaire dans ce pays.

Quelles sont les langues enseignées là-bas ?

L'anglais et l'allemand arrivent en tête, le français en troisième position. C'est un constat qui m'a amené à comprendre la place importante que doit avoir un centre de ressources français à l'étranger, d'autant qu'il y a une forte attractivité des Slovènes pour les modèles allemand et autrichien, qu'elle soit au niveau de l'enseignement dans le primaire, ou au niveau économique. C'est un modèle culturel dû à l'histoire de la Slovénie, marquée par les influences italienne et austro-hongroises. Il est donc important d'affirmer la place de la culture française, encore très présente parmi les générations plus anciennes.

Le développement de la culture française, à travers les fonds documentaires de la médiathèque, a donc une importance pour les Slovènes ?

Cette réflexion a déjà été faite par le MAE, qui a voulu transformer les médiathèques en centres de ressources sur la France contemporaine, pour modifier un modèle de culture française qui datait un peu. Ces centres veulent s'ouvrir à la multiplicité de la culture contemporaine que nous voyons dans nos équipements et qu'il est important de diffuser aussi dans les espaces francophones.

Avez-vous gardé des contacts avec vos collègues afin de poursuivre ce travail de diffusion de la langue française ?

Bien sûr. J'ai ressenti, de la part des Français en poste là-bas, un besoin énorme de coopération avec la France, pour confronter leur expérience avec celle des métropolitains. La responsable de la médiathèque était ravie d'avoir des nouvelles et des idées fraîches, sur la bibliothéconomie, sur l'implantation des collections, sur les animations, car il existe une image très vivante des réseaux des médiathèques en France.

J'ai donc noté cette nécessité de communiquer et d'avoir des liens réguliers avec la France. Je retournerai en Slovénie voir les collègues et admirer encore ce pays magnifique, où la culture et l'image de la France et des Français sont excellentes.

Propos recueillis par Dominique PRADAT

1. École nationale des agents des collectivités territoriales.

Fiche Technique

Médiathèque Carré des Jalles

Place de la République
33160 St-Médard-en-Jalles

Tél. 05 57 93 18 50
Fax. 05 57 93 18 60

bibliotheque@saint-medard-en-jalles.fr

Catalogue accessible en
ligne : <http://www.saint-medard-en-jalles.fr>

Superficie totale : 1 810 m²

Espaces publics : 1 470 m²

Personnel : 16 personnes

Ouverture : 25 h 30 par
semaine.

Tarif d'inscription : De 0 à
40 € selon l'abonnement
(découverte, loisir,
complet)

Fonds documentaires :
50 000 documents
imprimés (adultes et
jeunesse)
80 abonnements à des
journaux et magazines
3 000 CD
200 DVD et 600 VHS
200 cédéroms

43 postes informatiques
dont 26 réservés au public
(recherche Internet,
consultation du catalogue
et des cédéroms)

Équipement informatique
Logiciel Aloes 1.1.0 Opsys,
Discobole

Architectes : Laffitte et BL2

Responsable : Sabine Noël



Culture pour tous au Carré des Jalles

Ouverte depuis juin dernier, la nouvelle médiathèque de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde) compte deux fois plus d'inscrits que dans l'ancienne bibliothèque. Elle est insérée dans un ensemble comprenant salles de spectacle, de cinéma et d'expositions, une école de musique, de danse et des ateliers d'arts plastiques.

« Le pari était d'agrandir et d'aménager une construction préexistante, située en centre-ville et dotée d'une présence architecturale très forte : il s'agissait de poursuivre une action contemporaine, sans pastiche, et de permettre une lecture simple de ses différents composants », précise Frédéric Laffitte, l'architecte qui a privilégié le béton et les matériaux composites – une grande première quant à leur utilisation sur une telle superficie en façade.

Il a aussi cherché à assurer une autonomie de fonctionnement des différents espaces – l'acoustique a été particulièrement étudiée –, tout en les reliant les uns aux autres par des jeux de transparences.

Ainsi, tous les types de populations et les diverses pratiques culturelles se croisent et dialoguent en silence. La médiathèque et les autres espaces sont appelés à travailler en synergie,

notamment avec l'école de musique dont elle constitue le centre de ressources. Elle compte aujourd'hui plus de 6 000 inscrits. De juin à octobre, 52 000 passages ont été totalisés. Un pari réussi pour le maire, Serge Lamaison, dont la volonté était de faire du Carré des Jalles un lieu de culture pour tous.

Pierre CHALVE

Restauration réussie à Toulouse

Pionnière en 1935, la bibliothèque de Toulouse était devenue inadaptée à l'évolution des services, tout en acquérant une dimension patrimoniale. Inscrite aux monuments historiques, elle est considérée comme l'un des témoignages les plus représentatif de l'architecture publique des années 1930.

L'opération BMVR l'a dégagée de ses fonctions de lecture publique, transférées à la nouvelle médiathèque centrale José-Cabanis, permettant de recentrer « la BM de Périgord » sur l'étude et le patrimoine, d'où une nouvelle appellation, BEP.

Les travaux entrepris depuis 1999 se sont achevés en février dernier.

Aujourd'hui encore, le promeneur qui pénètre dans l'immense salle de lecture ressent l'effet de monumentalité recherché par ses concepteurs. Le parti pris architectural de 1935 reflète les points de vue des principaux protagonistes associés au projet : le maire socialiste Étienne Billières, soucieux de programme social et de

symbolique politique ; l'inspecteur général des bibliothèques, Pol Neveux, défenseur de primauté de rationalité fonctionnelle, et l'architecte de la ville, Jean Montariol, préoccupé d'esthétique et engagé ici dans la réalisation de son œuvre la plus accomplie.

Dès 1925, en effet, la municipalité socialiste s'engage dans un vaste



programme de rénovation urbaine. Il s'agit d'ouvrir une « ère nouvelle » marquée par l'amélioration du cadre de vie, la socialisation de l'accès à l'éducation, à la culture et au sport. La construction de la nouvelle bibliothèque doit répondre au vœu de la municipalité de « favoriser le goût de la culture intellectuelle dans toutes les classes de la société toulousaine ».

La bibliothèque est constituée de trois corps de bâtiment juxtaposés, ordonnés de part et d'autre d'un axe central qui sert de cheminement. Chaque partie correspond à une fonction bien particulière : administration et accueil, salle de lecture, magasin des livres. Le bâtiment administratif déploie, en

retrait de la rue, une large façade délimitée par deux avant-corps et centrée sur une entrée majestueuse traitée de façon monumentale. L'élément le plus marquant de sa décoration est un large bandeau de bas-reliefs en pierre de taille, œuvre de G. Vivent, représentant divers thèmes symboliques de sensibilité humaniste. Il abrite des espaces d'accueil (hall, galerie), l'administration, une salle d'exposition et la réserve.

Des cabochons de verre multicolore

La salle de lecture est certainement l'espace le plus convaincant. Très spacieuse (52 m de long sur 20 m de large et 10 m de haut, 15 m sous la coupole),

NOUVEAUX SERVICES

Libre accès

Avant la rénovation, la bibliothèque n'offrait qu'une sélection très limitée d'ouvrages en libre accès. La quasi-totalité des collections était en magasin et n'était communiquée que sur demande, selon le schéma classique en vigueur dans les bibliothèques d'étude, avec pour conséquence une sous-utilisation des collections et un faible éclairage sur les nouvelles acquisitions.

La rénovation a permis de proposer en libre accès un choix attractif, représentatif de la politique documentaire de l'établissement, d'ouvrages et de périodiques récents ou de référence, regroupés par pôles disciplinaires selon le modèle choisi pour l'ensemble de la BMVR et notamment pour la médiathèque José-Cabanis. 15 000 ouvrages et 200 titres de journaux et revues sont désormais présentés dans la grande salle de lecture, les revues spécialisées étant intégrées au pôle documentaire correspondant, tandis que les journaux et magazines d'information générale, quotidiens et hebdomadaires, sont placés au centre de la salle, constituant un pôle « actualité ».

Deux nouvelles salles de lecture

À l'emplacement des anciennes réserve et salle d'exposition, une salle de documentation régionale et une salle du patrimoine écrit ont été aménagées dans le bâtiment de façade, avec un poste de renseignement et d'orientation bibliographique. Elles proposent 2 000 ouvrages de référence en libre accès, des acquisitions récentes et une trentaine de titres de revues. Plusieurs postes multimédia sont à la disposition des lecteurs.

Nombreux accès aux NTIC

Dans les trois salles de lecture, 40 postes multimédia permettent d'accéder aux ressources informatisées de la bibliothèque : OPAC, réseau de cédéroms, sélection de sites Internet choisis par les acquéreurs des différents pôles, et navigation libre sur Internet. La bibliothèque s'est également équipée de lecteurs-numériseurs de microfilms dans tous les espaces de lecture, ainsi que d'un numériseur destiné aux ouvrages ne pouvant faire l'objet de photocopies, comme les grands formats ou les documents reliés.

Une politique d'animations dynamique

La nécessaire mise en valeur des très riches collections passe par une programmation ambitieuse d'expositions et d'animations, qui s'est traduit par l'aménagement d'un nouvel espace dans le hall.

Chaque mois aura lieu une exposition concernant tous les services de la bibliothèque : le fonds patrimonial, le fonds régional et général, le service des périodiques. Parallèlement sont organisés, chaque semaine, des accueils de classes et de groupes à qui une sélection de documents est présentée autour d'une thématique donnée.

Florence COURTIAL

les parois sont rythmées par de hautes arcatures en plein cintre qui donnent une impression de transparence et de légèreté. Le plafond plat est éclairé par deux verrières et une coupole centrale dont la calotte est constituée de cabochons de verre multicolore pris dans un bâti de ciment armé. Le magasin à livres en béton armé développe, sur six niveaux, 21 km de rayonnage, et a pour originalité une ossature de piliers métalliques servant à la fois de support aux différents planchers et aux tablettes des rayonnages.

La décoration est remarquable pour toutes les techniques convoquées : vitrail, ferronnerie, mosaïque, peinture à fresque, sculpture sur pierre. Elle illustre, dans une sensibilité néoclassique, des thématiques humanistes et occitanes, emblématiques des modèles culturels des élites progressistes toulousaines de ce temps. Les travaux de restauration ont respecté scrupuleusement l'identité de l'édifice, considéré aujourd'hui comme un élément essentiel du patrimoine de la ville. Ils ont permis d'améliorer le service aux usagers en modernisant les prestations documentaires et en étendant les espaces publics, d'accroître la capacité de stockage et de mettre en conformité des équipements techniques, notamment en matière de sécurisation des personnes et des collections (voir encadré ci-contre).

Le mobilier contemporain choisi pour les espaces

publics participe au rajeunissement du bâtiment et évite l'écueil de la muséification. Ce choix d'un design aux lignes sobres et stylisées rejoint le souci des concepteurs de 1935 d'associer esthétique et fonctionnalité, et renforce, par des effets de résonance, les traits de modernité du bâtiment. Un souci d'identité visuelle de la BMVR qui se retrouve dans une signalétique commune à l'ensemble du réseau.

Mise aux normes

La mise en conformité technique du bâtiment a nécessité des travaux importants en matière d'alimentation électrique, de câblage informatique, d'isolation thermique et de protection solaire, de ventilation et de chauffage et tout particulièrement de sécurisation des personnes, des lieux et des collections.

Le classement du bâtiment imposait le maintien de l'ossature métallique dans le magasin à livres (9 000 m²). Les six niveaux ont été cloisonnés en cellules étanches protégées par un système d'alarme incendie et d'extinction très performant (gaz inerte F200).

Des magasins réservés au stockage des fonds patrimoniaux ont été créés *ex nihilo* dans les espaces délaissés des sous-sols et on fait l'objet d'un soin tout particulier en matière d'étanchéité, de climatisation et de contrôle hygrométrique.

Pierre-Jean PUJOL



Les travaux réalisés pendant la fermeture

Le succès des journées portes ouvertes des 8 et 9 février atteste l'engouement d'un public heureux de retrouver « sa » bibliothèque, fermée depuis le 31 juillet 1999 en raison de travaux dans les espaces publics et les aires de stockage. 300 000 ouvrages et périodiques ont été déplacés, dont un tiers en périphérie toulousaine. Cette opération très lourde a été réalisée par le personnel avec l'aide d'une société de service.

RÉTROCONVERSION

Informatisée depuis 1992, la bibliothèque entreprend une partie des travaux de rétroconversion entre 1995 et 1997. Ainsi la société Jouve traite 70 000 notices d'ouvrages anciens et 50 000 livres émanant du fonds régional, grâce à un financement de la BNF, afin d'alimenter le Catalogue collectif de France.

Durant la fermeture, le personnel localise les documents rétroconvertis. Il traite, livre en main au départ, puis à partir des fiches par manque de temps, les fonds du XIX^e et du XX^e qui n'avaient pas fait l'objet de rétroconversion extérieure, à savoir 15 000 fiches, soit plus de la moitié de l'existant. Le personnel du fonds général (ouvrages postérieurs à 1900) rétroconvertit, avec l'aide de personnel contractuel, 70 000 documents par dérivation du cédérom bibliographique de la BNF et par catalogue direct.

Dès juillet 2000, les périodiques sont systématiquement localisés sur le CCN, puis sur le SUDOC : 6 000 titres sont signalés, dont 2 000 qui font fait l'objet de création de notices. Il s'agit majoritairement de titres d'intérêt régional que la bibliothèque est seule à détenir sur le réseau. Des opérations de tri sur des collections de périodiques jusque-là conservées en vrac permettent de mettre à jour des titres dont on ignorait l'existence ou d'exhumer des séries qui ont complété les collections.

Les documents issus du dépôt légal font l'objet d'un traitement de fond : parallèlement au travail de catalogage courant, 900 titres d'ouvrages et de périodiques sont systématiquement référencés et enregistrés sur base de données. Le service du patrimoine catalogue les 15 000 documents de la réserve et numérise 5 000 photos sur plaques de verre dont un quart est indexé dans la base de données Micromusée.

CONSERVATION

Dépoussiérage et mise sous boîte des livres et des périodiques, cirage des cuirs et des parchemins du fonds patrimonial (100 000 livres) constituent le troisième chantier, les petites restaurations étant confiées à un atelier de reliure interne. Des opérations de restauration plus importantes ont commencé, mais sont étalées dans le temps.

Ces « grands travaux » sont menés parallèlement aux tâches courantes d'acquisitions et de traitement des collections. Malgré la fermeture, périodiques, fonds patrimonial et fonds régional sont communiqués aux archives municipales.

Angeline LAVIGNE

Bibliothèque d'étude et du patrimoine

1, rue de Périgord
31000 Toulouse

Tél. : 05 62 27 40 00
Fax : 05 61 22 33 48

www.bibliothequedetoulouse.fr

Coût de la rénovation :

10,3 millions d'euros

Surface : 9 000 m²

40 personnes

Horaires d'ouverture :

mardi – samedi : 10 heures

– 19 heures

Accès gratuit

COLLECTIONS SPÉCIALISÉES

Collections régionales :

monographies et périodiques (images des Pyrénées, Seconde Guerre mondiale, Judaïca Hebraïca).

Collections patrimoniales :

manuscrits anciens, partitions musicales, patrimoine jeunesse, fonds russe, livres d'artistes, reliures.

Collections d'étude :

fonds poésie, fonds taurin.

SERVICES

Reprographie (photocopie, numérisation, photographie, microfilm)

Prêt interbibliothèque

3 lecteurs-numériseurs de microfilms

40 postes multimedia :

OPAC, réseau de

cédéroms, sites Internet

sélectionnés et navigation libre.

LOGICIELS

Multilis via Unicorn pour le catalogue ; Pulcra pour la gestion d'Internet et des cédéroms.

Architecte

Dominique Letellier

Arraché au feu : le sauvetage du patrimoine culturel juif de Wilna (fin)

Par David E. Fishman



L'étude de David Fishman, d'abord parue en 1996 dans une version bilingue yiddish-anglais sous les auspices du YIVO, a été ensuite traduite du yiddish et publiée en allemand dans une édition bilingue par Maria Kühn-Ludewig pour le périodique professionnel indépendant *Laurentius*. («Dem Feuer entrissen : die Rettung jüdischer Kulturschätze in Wilna», David E. Fishman. Hannover, *Laurentius*, 1998. 50 p. ISBN 3-931614-97-2). Son auteur est chercheur associé au YIVO de New York et au Jewish Theological Seminary of America. Il a publié *Russia First Modern Jews : the Jews of Shklov* (New York University Press, 1996. ISBN 0814726607) une histoire de la communauté de Shklov (aujourd'hui en Biélorussie).

Cet article constitue la seconde et dernière partie de la publication de la traduction depuis la version allemande dont le début a été publié sous le titre *Arraché au feu : le sauvetage du patrimoine culturel juif de Wilna* dans le N° 7 de *BIBLIOTHÈQUE(s)*, février 2003, pp. 59-64.

La première partie relatait les entreprises de sauvetage et de dissimulation des documents du patrimoine juif confisqués par les Allemands et confiés par ceux-ci au travail de détenus juifs du ghetto de Wilna, la « brigade de papier ». Le travail clandestin de la brigade de papier prend fin en septembre 1943, à la liquidation du ghetto.

Cette seconde partie traite de l'histoire des collections, de la libération de Wilna par l'Armée rouge en juillet 1944 jusqu'à nos jours, puisqu'une filière clandestine d'expédition des collections vers le YIVO de New York fonctionna tant bien que mal pendant l'époque soviétique, avant que des restitutions officielles de la part d'autorités et d'institutions lituaniennes acheminent, dans les années 1990, le rassemblement des collections épargnées à l'Institut d'études yiddish (YIVO) de New York.

La coupure est de notre fait et la notation est continue depuis le début de la publication.

Le traducteur, Hugues VAN BÉSIEN

APRÈS LA GUERRE : LE MUSÉE JUIF

Sutzkever et Kaczerginski participèrent à la libération de Wilna aux côtés de l'Armée rouge dans la brigade de partisans « Les vengeurs » (« *nekome nemer* »). Ceux des Juifs de Wilna qui avaient miraculeusement survécu à la guerre et sortaient de leurs cachettes, ou revenaient en ville depuis d'autres refuges, avaient comme premier souci de retrouver parents et amis survivants, ou de récupérer les enfants confiés à la garde de familles chrétiennes. Sutzkever et Kaczerginski pensaient, eux, retrouver les livres, les archives et les œuvres d'art qu'ils avaient dissimulés.

Le résultat de leurs premières recherches s'avéra désespérant : le bâtiment du YIVO au 18, rue Wıwulskiego avait été victime d'un tir d'artillerie. La toiture était en ruines et en cendres. Les Allemands avaient découvert la cachette de livres

de Kruk dans la bibliothèque du ghetto au 6, rue Strashun peu avant la libération et avaient brûlé le tout dans la cour. Cependant, le bunker de Gershon Abramowicz et d'autres cachettes étaient intactes. Le dégagement des collections sauvées demandait de l'organisation et beaucoup de travail.

Le 26 juillet 1944, à peine deux semaines après la libération de Wilna, Sutzkever et Kaczerginski fondèrent le musée d'Art et de Culture juive en relation avec le ministère des Cultes de la République soviétique de Lituanie. Le Musée fut la première institution juive à renaître à Wilna après la guerre. Il fut d'abord installé dans le logement de son fondateur, au 15 de la rue Gedimin, et devint vite l'adresse la plus importante de toute la ville pour les affaires juives. C'était le point de rassemblement des soldats juifs de l'Armée rouge, des partisans, des survivants. Il y fut fondé une école juive, dont les activités ne durèrent que quatre ans. Les courriers destinés aux Juifs de Wilna survivants y étaient adressés.

À la mi-août, le Musée fut transporté dans le seul bâtiment de la communauté juive qui n'avait pas encore été confisqué par les Soviétiques, le 6 de la rue Strashun, ancien siège de

la bibliothèque du ghetto, de diverses administrations de celui-ci, et aussi de sa prison. La seule partie du bâtiment encore utilisable était la prison. Les choses tournèrent de telle sorte que les employés du Musée travaillaient désormais là où la Gestapo avait torturé des détenus juifs¹.

Sutzkever fut le premier directeur du Musée, secondé par une équipe de six collaborateurs bénévoles, parmi lesquels Abba Kovner, l'ancien chef des partisans juifs. Ils commencèrent à récupérer les objets cachés. Dans le bunker de Gershon Abramowicz, des centaines de feuillets jonchaient le sol : le journal du ghetto de Kruk, des lettres de Scholem Alechem, des manuscrits de Bialik, Gorki, Mendele... Les sculptures et les tableaux enfouis sous le bunker revirent le jour : le buste de Tolstoï par Ginzburg, la statue du roi David d'Antokolski, etc. En fouillant, Sutzkever tomba sur un bras étendu. Comme il l'emballait, il se rendit compte qu'il n'était pas en plâtre, mais d'os et de chair. Gershon Abramowicz expliqua que l'un des Juifs qui se cachaient dans le bunker était mort peu avant la libération et que les autres avaient dû l'enterrer à côté du David².

Il y eut des réapparitions inattendues. On trouva vingt tonnes d'archives du YIVO intactes dans une usine de papier. Trente autres tonnes gisaient dans la cour du service de la voirie (« Sojuzutil »). Petit à petit, des Juifs et des Chrétiens ramenaient des sacs à pommes de terre pleins de livres et de pièces d'archives.

Mais les autorités de la République soviétique ne prêtaient pratiquement aucun concours à l'entreprise : ni meubles, ni matériel de bureau, ni véhicules pour les transports de tonnages considérables. Kacerginski se réjouissait quand quelqu'un lui apportait des enveloppes et des gommes. Bien que le Musée soit une institution d'État, ses collaborateurs n'étaient pas rétribués. Les demandes que Sutzkever et Kacerginski adressaient aux responsables du Parti, aussi bien au Parti lituanien qu'aux autorités russes à Moscou, restaient sans réponse. Quelques Lituaniens le prenaient mal : pourquoi les Juifs auraient-ils leur propre musée, leur propre école ? Henryk Ziman, membre juif de la direction du Parti en Lituanie, incitait à la patience : les institutions culturelles juives dépériraient avec la consolidation du pouvoir soviétique... De telles affirmations ne pouvaient pas rallier Sutzkever. En septembre 1944, il emmena à Moscou le journal de Kruk et d'autres sources. Six mois de vie en Union soviétique, survenant après deux mois d'occupation soviétique à Wilna, l'amenèrent à penser que la ville n'était pas un lieu sûr pour le patrimoine juif. Avec l'aide d'un correspondant étranger, il commença les premiers envois de documents à New York³.

Kacerginski, qui lui avait succédé à la tête du Musée, arriva au cours des années suivantes à la même conclusion au sujet de la situation dans la Wilna soviétique. Communiste depuis l'avant-guerre, il avait fait en mars 1945 un « pèlerinage » à Moscou pour dénoncer devant les autorités soviétiques l'attitude méprisante et hostile des autorités lituaniennes envers le Musée juif. Au retour, il était à peine descendu du train quand il apprit que le service de la voirie avait fait amener à la gare les trente tonnes d'archives du YIVO pour les expédier dans une papeterie. Il se précipita sur le quai de chargement et commença à rechercher des pièces isolées dans la montagne de papier : le livret d'une pièce de théâtre, un livre de la bibliothèque de Chaikl Lunski, une autobiographie sur les concours organisés par le YIVO. Ensuite, il courut d'un bureau à l'autre pour empêcher le transport : auprès du Chemin de fer, à la voirie, et enfin chez Ziman : en vain. Le lendemain, la montagne de papier avait disparu⁴.

Les mauvaises nouvelles sont sans fin. À la mi-45, le Musée fut certes reconnu comme « Musée juif de Wilna », mais avec seulement trois collaborateurs salariés. Dans ces conditions, le tri et le traitement d'une telle masse de documents étaient voués à l'échec. Kacerginski reçut la visite d'agents du KGB au Musée. Ceux-ci lui apprirent notamment qu'aucun livre ne pouvait plus être mis à la disposition des lecteurs s'il n'avait pas reçu le visa de la censure soviétique (« glawlit »). Mais le bureau de la censure ne retournait jamais les livres qui lui étaient transmis pour avis.

Kacerginski a laissé dans son journal la trace de ses réflexions d'alors : « Aussi étonnant que cela puisse paraître, nous autres du Musée avons conscience de devoir encore une fois mettre nos trésors en sécurité ailleurs si nous ne voulons pas qu'ils disparaissent ou soient détruits. Même dans le cas le plus favorable, il se peut qu'ils ne soient jamais remis à la disposition du public juif⁵ ». Petit à petit, le groupe du Musée émigra, en faisant passer à l'étranger des pièces de la collection, un sauvetage qui ne comportait pas moins de risques que le passage en fraude des œuvres dans le ghetto sous les yeux des nazis pendant la période précédente. Abba Kovner, le docteur Amarant, Rahel Korczak emportèrent autant de documents qu'ils le purent. Pendant ce temps, Kacerginski maintenait la couverture du fonctionnaire soviétique loyal. Il publia dans le numéro daté du 2 octobre 1945 du journal yiddish de Moscou, *Eynigkeit*, un compte rendu élogieux de l'activité du Musée, dans lequel il donne un aperçu de la collection : 25 000 volumes en hébreu et en yiddish, 10 000 volumes sur le judaïsme dans d'autres langues européennes, 600 sacs d'archives du YIVO, et les extraordinaires collections des archives des ghettos de Wilna et de Kowno. Les pro-

1. Sutzkever, *Vilner Geto*, p. 229.

Kacerginski, *Tsvishn hamer un serp*, Paris, 1949 pour la 1^{re} édition, Buenos Aires, 1950 pour la deuxième édition (yiddish), pp. 37-45. Les notes renvoient à la 2^e édition.

2. Voir Sutzkever, *Eynigkeit* ; et sa lettre de juin 1960 au YIVO sur les circonstances de la découverte du journal de Kruk à Wilna en 1944, ainsi que *Herman Kruk*, Laurentius, 1990, p. 37.

3. Kacerginski, *Tsvishn hamer un serp*, pp. 45-51. Sutzkever, *A vort...* pp. 208-210.

4. Kacerginski, *Tsvishn hamer un serp*, pp. 97-102.

5. Kacerginski, *Tsvishn hamer un serp*, pp. 107 et 110-112.

jets d'avenir étaient grandioses : rénovation du bâtiment, préparation d'une grande exposition permanente, édification dans la cour du 6, rue Strashun d'un monument à la mémoire des Juifs tombés en combattant le nazisme⁶.

Rien de tout cela ne devait se réaliser, et personne ne le savait mieux que lui. Pendant qu'il écrivait son article, il se préparait à émigrer en emportant illégalement des pièces de la collection. Il annonça sa démission en novembre 1945. En juin 1946, Kacerginski et Sutzkever passèrent en Pologne avec leurs pièces de musée, puis, de là, à Paris. De Pologne et de France, ils envoyèrent des colis à Max Weinreich, le directeur du YIVO de New York⁷. Comme ils l'avaient prévu, rien de bon n'arriva aux collections restées à Vilnius. En 1948, on apprit à l'Ouest que le Musée juif avait été fermé par le KGB. Six ans après le pillage de la bibliothèque Strashun et du YIVO par l'unité Rosenberg, l'histoire recommençait. Leyzer Ran, lui-même émigrant de Wilna et ancien bénévole du Musée, notait alors dans son journal : « De nouveau, des "visiteurs" entrèrent dans le ghetto, cette fois avec des camions soviétiques tout neufs. Ils jetèrent tous les objets du Musée, objets d'art, livres, archives dans les camions et emmenèrent tout au cloître Saint-Jurij, rue Szniadecki. C'est là que se trouve désormais le "cabinet des livres". Tout y est rangé, sauf les collections juives qu'on a jetées à la cave⁸ ». Ces documents devaient rester dans la cave du cabinet de la Bibliothèque nationale de Lituanie, un ancien couvent, pendant les quarante années qui suivirent. Le docteur Antana Ulpis, directeur de la bibliothèque, les y tint cachés pendant toute la terreur stalinienne, de 1949 à 1953, en omettant silencieusement de se conformer à l'ordre de les détruire donné par ses supérieurs. Lors de la déstalinisation, il fit cataloguer des milliers de livres par ses collaborateurs. Mais la présence de paquets entiers de documents juifs dans les caves de la bibliothèque resta son secret jusque peu avant sa retraite. Le public en apprit l'existence seulement en 1998, par son successeur, le professeur Algimantas Lukosiunas. Une autre cachette fut découverte en 1993 lors de travaux dans les magasins. L'ensemble de ce matériel a été envoyé au YIVO de New York en 1995 et en 1996.

LE GRAIN DE BLÉ

Kacerginski a exprimé dans ses souvenirs toute l'amertume et toute la déception que lui inspirait l'histoire des biens juifs qu'il avait sauvés avec d'autres. Il conclut que la géopolitique l'avait trompé et vaincu, lui et ses utopistes. « Qui d'entre nous, de la brigade de papier, aurait pu imaginer que la Wilna libérée d'après la guerre allait redevenir une prison ? Malheureusement, nos aspirations sont restées vaines.¹⁰ ». Par chance, il s'est trompé. C'est à Sutzkever que revient le dernier mot. Dans son poème *Grain de blé*, écrit en mars 1943 dans le ghetto, il affirmait sa foi en la victoire finale de la brigade de papier. Pendant qu'il courait les rues du ghetto en serrant contre lui des parchemins et de la poésie yiddish, il entendit leur appel à l'aide : « *Cache-nous dans ton labyrinthe !* » Alors que le désespoir menaçait de le submerger lors du travail d'exhumation des documents, il se souvint d'une ancienne parabole : un pharaon égyptien se fit construire une pyramide et donna l'ordre à ses esclaves de mettre quelques grains de blé dans le sarcophage lors des funérailles. Neuf mille ans plus tard, le sarcophage fut ouvert, le blé semé devint un grand champ. Un jour, disait Sutzkever dans son poème, il en ira de même des grains de blé qu'il avait enfoui dans le sol du ghetto de Wilna¹¹.

Efser oykh veln di verter

Dervartn sikh ven oyf dem likht

Peut-être que les mots attendront longtemps la lumière

Veln in sho in basherten

Tseblien sikh oykh umgerikht?

Qu'à leur heure ils s'épanouiront

Un vi der uralter kern

Vos hot sikh farvandlt in zang

Que, comme le grain très ancien qui devient champ de blé

Veln di verter gehern

Dem folk, in seyn eybikn gang

Ils accompagneront le peuple dans sa marche éternelle.

Le YIVO a accompli en 1996 la vision de Sutzkever et son enthousiasme. Maintenant que la collection de Wilna, le YIVO et le peuple juif sont réunis, nous pouvons affirmer que les mots seront notre nourriture, qu'ils accompagneront le peuple dans sa marche éternelle.

6. Kacerginski. «A yor arbet funem yiddishn muzey in Vilna» in : *Eynigkeyt* (Moscou), 2.10.1945. Il existe une description des collections du musée dans un état un peu antérieur dans : Ayzén , «A Vilniuser yidisher muzey» in *Eynigkayt*, 22 mars 1945, p. 4.

7. Kacerginski, *Tsvishn hamer un serp*, p. 112.

Quand Leyzer Ran revint à Vilna en novembre 1945, Yankl Gutkovicz était le directeur du Musée.

L. Ran. *Ash fun yerusholaim-de-Lite*. New-York, 1959 p. 174 (yiddish).

Sur l'envoi d'archives au YIVO, voir *Goldene Keyt* n° 95-96, 1978 pp.171-183.

Les archives de Wilna forment un fonds spécifique au YIVO, appelé fonds Sutzkever-Kacerginski (cote RG 223).

8. L. Ran. *Ash fun yerusholaim-de-Lite*, p. 196.

Ce témoignage n'est pas toujours fiable dans le détail. En fait, une partie seulement des collections, les livres et une petite quantité d'archives, fut versée à la Bibliothèque nationale de Lituanie à Vilnius. Le reste fut réparti entre différents musées et dépôts d'archives. Le Musée fut définitivement supprimé en juillet 1949.

Voir : Rindzionski, Aleksander. «Vilna le-ahar ha-milhama (1944-1949)» in *Yalkut Moreshet*, n°39, mai 1945 pp. 55-84, 59 et 64-70 (hébreu).

9. Sur l'histoire de la collection à la Bibliothèque nationale de Lituanie, voir : *YIVO-Bleter*, new series, vol.1, 1991, pp. 293-298.

10. Kacerginski : *Tsvishn hamer un serp*.

11. Poème publié pour la première fois dans : *Yiddische gas.*, New York, 1947, p. 32.

NOTES ET BIBLIOGRAPHIE

Les poètes yiddish cités dans l'article peuvent être lus en français dans une anthologie :

Anthologie de la poésie yiddish : le miroir d'un peuple, éd. et trad. par Charles Dobzynski. Ed. revue et augmentée. Paris, Gallimard, 2000. 610 p. (Poésie, 0768-0368)

ISBN 2-226-13313-5

Le même auteur a publié une étude sur tous les arts d'expression yiddish avec de nombreuses biographies : *Le Monde yiddish : littérature, chanson, arts plastiques, cinéma – une légende à vif*. Paris, L'Harmattan, 1998. 304 p. ISBN 2-7384-7161-7

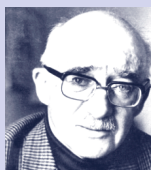
Des poèmes d'A. Sutzkever et de S. Kacerginski mis en musique peuvent être entendus en yiddish dans le disque *Partisans of Vilna: The Songs of World War II Jewish Resistance*.

prod. Henry Sapoznik and Josh Waletzky. Flying Fish, FLY 450, 1989. Distribution Rounder Records.

Kacerginski, Shmerke/Shmaryahu (1908-1954). Originaire de Wilna, lithographe. Membre fondateur du cercle Yung Vilne (« Jeune Vilna ») à la fin des années 1920. Arrêté à de multiples reprises avant la guerre pour ses activités communistes, Kacerginski devient un poète connu et un auteur de chansons populaires tout en collaborant au *Morgn Frayhayt* de New York. Après l'invasion de l'Union soviétique, il erre pendant un an autour de Wilna en se faisant passer pour un sourd-muet, tentant de rejoindre l'intérieur du pays. Au printemps 1942, il rentre dans le ghetto de Wilna et rejoint le FPO. Après la liquidation du ghetto, il continue le combat dans les forêts avec les partisans de la brigade Voroshilov.

Après la guerre, il passe en Pologne, puis s'installe en Argentine. Il a publié en 1948 une anthologie de 250 poèmes yiddish des camps et des ghettos avec de nombreuses biographies, l'une des plus complètes du genre. (*Encyclopedia of the Holocaust*. New York, Macmillan, 1990 (anglais)).

Kovner, Abba (1918-1987). Écrivain, journaliste, poète. Membre de l'organisation de jeunesse des sionistes socialistes Hashomer Ha-zair. Son appel à la lutte armée devant un rassemblement de rue, à Wilna, dans la nuit du 31 décembre 1941, marque le début de la constitution d'un mouvement de partisans juifs. Chef du FPO dans le ghetto après la reddition et la mort d'I. Wittenberg, puis chef d'une compagnie de partisans des forêts. Organisateur de l'émigration clandestine vers Israël après la guerre.



Sutzkever, Avrom/Abraham (1913-1980). Né à Smorgon (URSS, en Biélorussie), il s'installe à Wilna en 1922. Sutzkever écrivait depuis son adolescence mais n'accède à la publication qu'en 1934. Partisan dans la brigade Voroshilov et chroniqueur de celle-ci après la liquidation du ghetto. Témoin du procureur soviétique au procès de

Nuremberg. Il émigre en Israël en 1947, où il dirige la revue littéraire yiddish *Di Goldene Keyt*. (*Encyclopedia of the Holocaust*. New York, Macmillan, 1990.)

Pour la bibliographie francophone générale sur Wilna, la Lituanie et l'extermination, voir celle annexée au témoignage de Dina Abramowicz publié dans le numéro 4 (octobre 2002) de *BIBLIOTHÈQUE(S)*, qu'on pourra compléter par la réédition récente d'*Un ghetto en Lituanie : 1939-1945*, Anatol Krakowski, Claude Lanzmann ed. Paris, Félin, 2002. 132 p. (Résistance, liberté et mémoire) ISBN 2-86645-473-1, le récit d'un jeune prisonnier du ghetto de Wilna, devenu ensuite partisan du FPO.

Catalogne : des BU à la pointe



Vue de la bibliothèque de l'école des ingénieurs sur un campus en cours d'agrandissement.

La communication est le point fort de l'équipe du service des BU de l'université polytechnique de Catalogne, 150 personnes en tout. Son directeur, Didac Martinez, révolutionne la place des bibliothèques dans l'université en les imposant comme des structures incontournables à leur développement, dont une partie du budget est transféré au service des bibliothèques qui en dispose librement.

Réformer la place et le rôle de la bibliothèque au sein de l'université et retrouver les méthodes de transmission des connaissances pratiquées par les anciens Grecs, tel est le défi de Didac Martinez lorsqu'il prend la direction de l'université polytechnique de Catalogne.



Didier Martinez, directeur du service des BU de l'université polytechnique de Catalogne.

Cette université regroupe les bibliothèques de 15 écoles et facultés, dont plusieurs écoles techniques supérieures centenaires : ingénieurs des télécommunications et d'informatique, ponts et chaussées, architecture.

Premier objectif atteint en 1990 : obtenir un budget et un règlement unique pour les 13 bibliothèques du réseau, afin de déployer une nouvelle politique d'acquisitions et d'offrir un service de qualité. Les bibliothèques des écoles s'étaient regroupées vingt-cinq ans auparavant avec des fonds anciens et démodés.

Une fois remportée cette difficile victoire, Didac Martinez s'attèle à intégrer la bibliothèque dans l'université et souhaite être associé à sa gestion en faisant partie du conseil d'administration, convaincu que la bibliothèque est le vecteur idéal pour rénover l'image de l'université.

Son programme stratégique 2000-2005, nommé « Paideia » en référence à la Grèce antique prévoit de réaménager certains équipements ou d'en construire de nouveaux, de créer des aires d'autoformation pour les étudiants. La numérisation des livres anciens est en cours, ainsi que la création d'une base de données sur cédérom grâce au consortium des bibliothèques universitaires de Catalogne. L'évaluation et l'amélioration des services des bibliothèques demeure une préoccupation quotidienne.

Un nouveau métier

Il a fallu repenser le rôle du bibliothécaire dans ce contexte particulier où certains étudiants ont conçu les logiciels sur lesquels les bibliothécaires travaillent. En conséquence, les professionnels de l'information doivent mettre

l'accent sur la formation à la recherche documentaire et non pas sur les outils informatiques. Les nouveaux bibliothécaires sont à la fois des gestionnaires et des formateurs. Ils sont spécialisés dans certaines thématiques grâce à des formations reçues par les enseignants de l'université, qu'ils associent à leur réflexion sur les services de la bibliothèque.

Ils ont aussi pour mission d'éveiller les étudiants aux « humanismes ». Le fonds de littérature de science-fiction est en libre accès, la bibliothèque possède le plus riche fonds ancien et contemporain de poésie catalane et un important fonds de CD de jazz. Lectures, expositions, concerts, tout est prétexte pour enrichir la vie culturelle des étudiants et tenter d'en faire des citoyens curieux et respectueux.

Une charte de services de la bibliothèque définit ses engagements et ses missions et précise les devoirs des étudiants. Les bibliothécaires exercent une sorte de maïeutique auprès des étudiants et sont déchargés de certains travaux, comme le catalogage, confié à un consortium.

Catalogage externalisé

Ce consortium regroupe huit BU et gère plusieurs activités : le catalogue collectif, le prêt interbibliothèque, le catalogage et les abonnements des revues électroniques. Il assure un travail d'évaluation, de statistiques, de formation et de traduction.

Depuis sa création en 1996 avec les fonds provenant de trois universités, le nombre de notices bibliographiques est passé de 800 000 à plus de 2 000 000. Le catalogage est assuré par 400 personnes, ce qui permet aux universités affiliées de déplacer leurs ressources humaines sur d'autres postes.

Le format Catmarc est encore employé, mais il sera bientôt remplacé par Marc21. Effectué en catalan, il s'agit d'une interprétation de l'ISBD. Soixante-dix pour cent des ouvrages arrivent déjà catalogués ; le consortium réalise alors une copie de catalogage, ce qui lui laisse

du temps pour honorer son plan de qualité et corriger quelque 12 000 erreurs.

La bibliothèque numérique

La bibliothèque numérique est gérée par le même consortium. Le projet est né de l'achat de codes-barres pour toutes les bibliothèques affiliées. Il s'est poursuivi par l'achat de bases de données et de journaux électroniques.

Subventionné par les BU à hauteur d'un million de francs, 40 % des crédits lui reviennent, la part restante étant répartie en fonction du budget global et du nombre d'enseignants de chacune. Le consortium règle les droits permanents des publications électroniques, ce qui permet à chaque bibliothèque de bénéficier d'une réduction importante sur la version papier.

Ce projet a été mis au point par une équipe de bibliothécaires qui a reçu le soutien des autres services de l'université. Le site Internet présente des informations générales sur les bibliothèques du réseau. Il permet d'accéder au catalogue collectif, qui comporte aussi les bases de quelques musées. D'autres

incorporations sont prévues à court terme, comme celle de la Fondation catalane sur le syndrome de Down ou encore l'École supérieure de musique.

Les éditions de l'université étant épuisées, tout le catalogue a été numérisé en format PDF, les livres sont consultables depuis la bibliothèque numérique, en diffusion interne, tout comme les revues. L'accès au catalogue de toutes les BU d'Espagne est possible, ainsi que ceux de la British Library et de la Library of Congress.

La bibliothèque thématique propose un accès par matière (on y trouve les nouveautés, les ressources, les sessions de formation), par recherche (bases sur les chercheurs), par sujet enseigné. Ce dernier accès est réalisé par les enseignants et comporte une bibliographie recommandée, des examens blancs, des revues. Chaque professeur aura bientôt la possibilité d'intégrer des informations dans une base à part utilisable par d'autres enseignants.

<http://biblioteca.upc.es>

Virginie KREMP



BIBLIOTHÈQUE GABRIEL FERRATÉ

Située sur le campus nord, cette bibliothèque dessert trois écoles, celle de télécommunication et d'informatique, les Ponts et chaussées, et l'école d'architecture. Inaugurée en 1996, elle s'étend sur 6 343 m² répartis sur six étages, et offre 938 postes de travail pour 8 000 étudiants. Ouverte du lundi au vendredi jusqu'à 23 h 30 et toute la nuit les samedis et dimanches, son organisation spatiale très lisible, ses plateaux lumineux et ses aires d'auto-apprentissage en font un lieu agréable.

La communication interne permet une bonne coordination entre les enseignants et les 23 bibliothécaires, qui se réunissent chaque semaine pour suivre les projets. En début d'année, quatre bibliothécaires assistent aux cours d'introduction des professeurs pour se spécialiser dans certaines thématiques.

Intranet est un outil privilégié. Le jeudi, la responsable communique par mail avec son équipe. Un annuaire interne, dit « les pages jaunes », est composé sous forme de base de données, où les compétences de chacun dans les domaines autres que bibliothéconomiques sont spécifiées, afin d'utiliser au mieux les ressources humaines.

Entretien avec Cathie Manné, Pacific Book'in, diffuseur de littérature de Nouvelle-Calédonie

À 20 000 km de la France, perdue dans le Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie. Un territoire d'outre-mer pas comme les autres, dont l'autonomie, et peut-être un jour l'indépendance, est en marche. Paradis du bout du monde où vivent Occidentaux, Mélanésiens, Vietnamiens... « Le Caillou » cache un véritable trésor culturel, une créativité littéraire émergente.



Pourquoi la création d'un diffuseur spécifiquement calédonien ?



J'ai créé Book'in en janvier 2001 pour apporter un service personnalisé aux éditeurs calédoniens. L'idée d'un diffuseur

calédonien est dans la même lignée que la création de l'association des écrivains et bientôt celle des éditeurs calédoniens. Ces trois structures travaillent étroitement ensemble, en tant que réseau du développement de la culture calédonienne à travers le livre. Il s'agit pour nous de revendiquer d'une seule voix – composée d'individualités fortes, la spécificité littéraire calédonienne. Notre force est de connaître tous les éditeurs et leurs auteurs. Je représente aujourd'hui dix éditeurs calédoniens.

Depuis une dizaine d'années, la Nouvelle-Calédonie est traversée par un véritable souffle créateur...

On a assisté à un gros effort d'explication, de réflexion et de prospective. Il y a eu une forte prise de conscience de l'importance de la culture pour préparer l'avenir de ce pays. Cela se traduit par une effervescence culturelle et littéraire. Des maisons d'édition se sont créées, des textes nouveaux sont publiés chaque année, une association d'écrivains s'est constituée.

Avant les accords de Matignon, il y a eu quelques années très difficiles où les communautés se sont affrontées plus qu'elles ne se rapprochaient. L'importance des questions identitaires a-t-elle joué un rôle dans ce renouveau culturel ?

Certains auteurs écrivaient bien avant, mais il est évident que les années douloureuses des « Événements »¹ ont initié un rapprochement culturel indispensable. L'action des pouvoirs publics n'est certainement pas étrangère à cette évolution. La culture, qui est au cœur de l'accord de Nouméa est appréhendée comme un facteur essentiel de paix et de développement. C'est sans doute parce que longtemps la culture kanak² a été niée, que la constitution d'un nouvel équilibre sur le territoire impliquait une reconnaissance forte de l'identité de ce peuple.

Le Centre culturel Tjibaou, qui se veut le « lieu de rayonnement des cultures océaniques, expression de l'âme et de l'identité kanak », et l'Agence de développement de la culture kanak, qui compile activement mythes,

légendes, textes kanak dans leur langue d'origine et offre des traductions, en sont le soutien institutionnel.

Peut-on pour autant parler de métissage culturel et littéraire ?

Le métissage est directement issu des accords de Matignon, dont le mot d'ordre était de vivre ensemble pendant les dix années à venir. Avec l'accord de Nouméa, le mot d'ordre est construire une nation ensemble. Le métissage culturel a été mis en avant, sans doute un peu trop. Certains Caldoches³ en sont même venus à se chercher des racines kanak !

Est-ce qu'il a toujours été possible pour un écrivain calédonien de se faire publier ? Quelle était la réception chez le public, les éditeurs et les libraires ?

Avant les années 1990, c'était très difficile, voire impossible, de se faire éditer à Nouméa, à moins de s'éditer soi-même ou de trouver des éditeurs en France. On trouvait quelques ouvrages de photos, des guides touristiques, mais pas de littérature. La remise en question de l'individu, présente dans les textes, dérangeait. On considérait qu'un Calédonien ne pouvait pas faire de choses intéressantes. Le lectorat calédonien lui-même avait du mal à accepter que les Calédoniens soient intéressants. Il y avait un certain mépris des non-calédoniens pour la cause calédonienne. La publication de *Sous les cendres des conqués* de Déwé Gorodé, en 1985, premier recueil de poèmes publié par une Kanak, a certainement marqué un tournant.

Il y aussi une incroyable évolution éditoriale accompagnant les auteurs.

La maison d'édition Grain de Sable, créée en 1994 par Laurence Viellard, a su donner un dynamisme au monde de l'édition locale et y a introduit deux particularités : des petits livres de poche peu chers (5 €) et une politique de valorisation du patrimoine de toutes les communautés. Les librairies de Nouméa, accordent une place d'honneur à la production littéraire locale, dont le rayon a triplé de volume ces dernières années.

Y a-t-il une spécificité littéraire calédonienne ?

C'est une littérature plurielle dans ses inspirations, mais aussi dans ses genres : roman, nouvelle, poésie, BD, théâtre, littérature jeunesse. C'est aussi l'expression littéraire de l'insularité.

On peut parler de littérature émergente, au sens de littérature nouvelle. Une littérature qui veut se détacher de l'hégémonie de la littérature française, toujours posée comme modèle, qui s'est donnée les moyens pour y parvenir, tout en formant son lectorat en proposant les auteurs calédoniens au programme de l'enseignement scolaire.

On vient à la littérature calédonienne par des chemins détournés, comme si le silence gardait encore cette littérature dans l'ombre...

La Calédonie est « le pays du non-dit » pour reprendre le titre d'un ouvrage de José-Louis Brabançon. L'histoire de la Nouvelle-Calédonie, c'est la lourde histoire de la colonisation, du bagne et des secrets qui pèsent sur la culture traditionnelle kanak. Accepter la culture calédonienne, c'est accepter le fait que nombre de familles descendent des bagnards. Les tabous de l'île ne sont pas levés, même si la littérature contribue intimement à la délivrance de la parole.

Quel lien cette littérature entretient-elle avec la France ?

Notre culture est française. Nous souhaitons nous intégrer à la Francophonie, mais il y a un véritable obstacle politique. Car la

Francophonie ne concerne à proprement parler que les pays indépendants de la France. Or la Calédonie, c'est la France ! Il est très difficile de faire comprendre que nous sommes plus proches de la littérature francophone que de la littérature hexagonale. Pourtant, notre littérature n'est pas métropolitaine. Je pense que les écrivains calédoniens ont le même problème que certains auteurs de province qui n'arrivent pas à intéresser la capitale, même si certains commencent à être connus.

La distance qui sépare la Nouvelle-Calédonie et la France vous pose-t-elle problème ?

L'exiguïté de l'île, finalement plus proche des pays anglophones que des archipels francophones, pose en effet des problèmes. Nos moyens de diffusion vers la France sont gênés par la distance. Tous nos livres sont fabriqués localement avec des contraintes de faible tirage, et l'acheminement vers la France coûte très cher. C'est le statut intermédiaire de la Nouvelle-Calédonie, qui est la France sans vraiment l'être tout à fait, qui entrave le plus la diffusion de notre littérature.

Quel est votre réseau de diffusion ?

Le site Internet de Book'in est un véritable portail sur la culture calédonienne et propose une boutique de littérature et de musique. Notre représentante en France, Gaëlle Labarta, assure le relais entre la

Calédonie et la France, et diffuse auprès des grossistes, des libraires et des bibliothèques. La Maison de la Calédonie à Paris propose un point de vente permanent de livres. Nous avons une présence active sur les salons. La Nouvelle-Calédonie était invité d'honneur au dernier Salon du livre insulaire d'Ouessant où nous avons assuré la logistique et acheminé un m³ de livres. En octobre, nous serons à Paris au Salon de l'outre-mer. *Les Dieux sont borgnes*, pièce théâtre écrite à deux mains par Nicolas Kurtovitch et Pierre Gope, sera présentée cet été au Festival d'Avignon.

Propos recueillis par
Azadeh KAVIAN

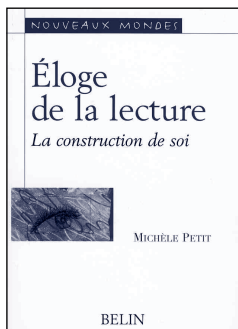
1. Les « Événements » désignent la période trouble entre 1984 et 1988 pendant laquelle anti- et pro-indépendantistes se sont affrontés violemment, jusqu'aux accords de Matignon et l'assassinat du leader indépendantiste Jean-Marie Tjibaou.
2. Le mot « kanak » est un terme issu de la revendication nationale identitaire de la communauté mélanésienne. C'est un terme invariable.
3. Les « Caldoches » sont les Blancs issus de la colonisation et du bagne initié par Napoléon III.

Pacific Book'in
www.pacific-bookin.com

- en Nouvelle-Calédonie
Book'in distribution
B.P. 4176
98846 Nouméa Cedex

- en France
Gaëlle Labarta
Tél. : 06 24 76 95 77
pacificbookin@hotmail.com

Association des écrivains de Nouvelle-Calédonie
<http://www.ecrivains-nc.org>



Éloge de la lecture : la construction de soi, Michèle Petit, Belin (Nouveaux mondes), 2002. ISBN 2-7011-3242-8

Le titre en soi est assez éloquent. Parler de la lecture, non pour son rôle de socialisation, scolaire ou parascolaire, mais pour tout ce qui est plus intime, plus personnel, tout ce qui met

en jeu des rencontres muettes et individuelles.

Michèle Petit, on s'en souvient, nous avait étonnés et ravis en 1998-1999 avec une enquête sociologique sur *Bibliothèques et droit de cité*, où elle étudiait, avec d'autres sociologues, le rôle des bibliothèques dans les quartiers dits « sensibles » et la façon dont les jeunes avaient investi ces établissements, quels souvenirs ils en gardaient, souvenirs émus de leurs lectures, de leurs contacts avec les adultes... Elle s'intéresse ici à un thème qui avait été un peu délaissé – mais perçu dans cette enquête –, et qui préoccupe nombre d'auteurs classiques ou contemporains ayant écrit ou parlé de leur expérience de la lecture.

C'est bien de la construction de soi dont il est question, puisqu'elle confie, en fin d'ouvrage qu'elle a découvert beaucoup de choses sur elle et sur son rapport au livre et aux livres qui l'avaient marquée, sur le divan d'un analyste. On retrouve aussi quelques personnages de l'enquête précitée, telle cette jeune fille turque qui avait adoré Descartes, car il lui avait montré le chemin d'une liberté de penser, hors de la trajectoire tracée pour elle par la famille traditionnelle.

Premier enseignement : lire est une affaire personnelle que les adolescents ne souhaitent pas nécessairement partager. Car la lecture est souvent et doit rester presque secrète, puisqu'elle risque de toucher au plus profond, et que chacun garde une part d'intimité. D'où cette interrogation sur ce lieu de sociabilité que se veulent être les bibliothèques et ce qu'elles sont pour certains types de lecture seulement, car il est important d'y respecter l'intimité, de prévoir les aménagements mobiliers, des tables où chacun aime à se retrouver seul. Tous les bibliothécaires savent

comment les lecteurs se reconstruisent un petit monde dans leur bibliothèque préférée. Michèle Petit connaît aussi les petits trucs très prisés des lecteurs, comme cacher les coups de cœur dans les chariots de retour. Car n'est-ce pas partager les goûts d'autres, moins anonymes ?

Autre remarque intéressante : les lecteurs qui aiment certains livres n'ont pas nécessairement envie d'assister aux animations, car ils préfèrent garder pour eux le plaisir d'un livre tel qu'ils l'ont vécu. Les conférences et tables rondes ne sont-elles pas une façon de détourner les « faibles lecteurs » ? Car parler autour du livre, c'est aller en partie contre la spontanéité d'une lecture-plaisir, détachée de l'analyse textuelle, scolaire, qui éloigne l'émotion et rappelle à certains de bien mauvais souvenirs !

À ces remarques, se greffe l'interrogation sur les lectures dirigées en classe, sur les listes proposées par les enseignants : faut-il mêler le plaisir de lire à l'obligation d'évaluer sa lecture par des fiches ? N'y a-t-il pas là une contradiction, une impossibilité ?

Ce ne sont là que quelques-unes des pistes évoquées parmi de nombreuses références à des auteurs, comme Walter Benjamin, qui a écrit de bien belles pages sur sa bibliothèque, Michel de Montaigne, Jorge Semprun ou André Gide... la bibliographie est somptueuse.

Il s'agit d'un travail qui doit faire réfléchir sur nos pratiques, et parfois sur la nécessité de laisser toute liberté au lecteur, de le laisser vagabonder et de considérer qu'une des facettes du métier de bibliothécaire serait simplement de « donner l'envie d'avoir envie » de lire ! Est-ce finalement si grave qu'à peine 10 % des lecteurs demandent des conseils de lecture ?

J'ai bien aimé cette remarque d'un adolescent : « Dommage que la Villette ait supprimé la SF de ses rayons sous prétexte que ce n'est pas de la science ! Comment apprendre, comment avoir envie d'apprendre si l'on ne peut rêver ? » On sait que les plus grands mathématiciens sont d'abord de grands intuitifs !

Encore un clin d'œil. Belin, l'éditeur de ce livre, a publié *Le Tour de France par deux enfants* de G. Bruno, qui fit voyager, rêver et apprendre à lire à plusieurs générations !

Claudine BELAYCHE

FAITES-LE SAVOIR

Vous prenez de nouvelles fonctions en tant qu'adhérent ou professionnel et vous souhaitez en informer la profession. Écrivez à la rédaction de l'ABF pour figurer dans notre rubrique « Les gens ». Pour cela, il suffit de retourner ce questionnaire accompagné d'une photo à l'ABF, 31, rue de Chabrol – 75010 Paris.

Nom :

Prénom :

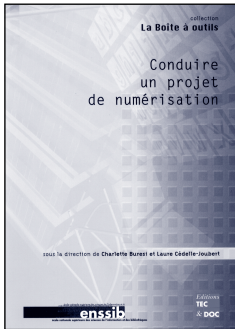
Fonctions et lieu :

Nouveau poste :

Adhérent ABF ?

Nouvelles responsabilités à l'ABF :

Nouvelles coordonnées :



Conduire un projet de numérisation, sous la dir. de Charlette Buresi et Laure Cédelle-Joubert, ENSSIB (La boîte à outils, 13), 2002. ISBN 2-7430-0551-3 ISBN 2-910227-43-X

Bonne nouvelle pour le bibliothécaire ! Un nouvel ouvrage est paru dans la collection « La boîte à outils » éditée par l'ENSSIB et dirigée par Raymond

Bérard. Sans trop entrer dans la théorie, il fait le tour de la question et s'avère être un manuel pratique tout à fait utilisable par un non-spécialiste.

La structure s'articule en trois parties : « Cadrer le projet », « Conduire le projet », « Évaluer et valoriser », après une introduction « Mode d'emploi ». L'ouvrage se poursuit avec un mémento qui résume les grandes étapes d'un projet de numérisation et cinq annexes : un modèle de cahier des charges, des fiches de spécification des travaux de numérisation, des repères techniques, quelques textes juridiques et des modèles de contrats de cession ou d'acquisition de droits d'auteur. Une courte bibliographie et « webographie » termine l'ouvrage.

Le « Mode d'emploi » détaille les buts d'un projet de numérisation : diffuser, valoriser, préserver, aider et susciter la recherche. Il présente les problèmes à résoudre : défis technologique, économique, juridique... et professionnel car aucun projet de numérisation ne saurait aboutir sans un important investissement de la part du bibliothécaire.

Thierry Delcourt, BMVR de Troyes, distingue plusieurs usages aux documents numérisés : usage savant, usage culturel, usage pédagogique et usage culturel et de loisir, chacune de ces pratiques pouvant être utilisée seul ou en groupe, sur place ou à distance. Valérie Game, Bibliothèque nationale de France, montre les « aspects juridiques de la numérisation » qui constituent, plus que les choix techniques, la plus grande difficulté de ce type de projet.

Albert Sitruk, Parker Williborg, expose l'élaboration d'un cahier des charges de numérisation en abordant les composantes fonctionnelles d'un système de gestion électronique de documents (images, textes, données vectorielles) puis l'architecture technique (postes de travail, logiciels, serveurs, etc.). L'auteur décrit la méthode pour calculer les coûts financiers et humains.

Jocelyne Deschaux, BMVR de Toulouse, s'attache à calculer les coûts induits de la numérisation à partir du projet réalisé sur le

fonds patrimonial de la BM de Toulouse. Le coût de la prestation de numérisation par un prestataire est net et tangible, mais il est loin de constituer le seul coût de l'opération : d'autres dépenses (financières, temps passé, frais divers) existent et doivent être prises en compte.

Les différents modes de numérisation sont décrits par Catherine Lupovici (BNF), ainsi que les résolutions et définitions, les modes de compression des données, la numérisation en mode texte avec les différents systèmes de codage, la structure physique et logique des fichiers, les différents formats de fichiers. L'auteur présente les métadonnées descriptives qui conduisent à enrichir le catalogue de l'établissement par la description bibliographique des documents numérisés.

Charlette Buresi et Laure Cédelle-Joubert font l'historique des projets « Enluminures » et « LiberFloridus » menés conjointement par le ministère de la Culture, celui de l'Éducation et l'Institut de recherche et d'histoire des textes.

« Créer et diffuser un CD-Rom de documents numérisés – l'exemple du CD-Rom de manuscrits musicaux de Montpellier » par Mireille Vial, bibliothèque interuniversitaire, constitue un chapitre très pragmatique qui montre le cheminement à parcourir, et les difficultés à résoudre, depuis la prise de décision jusqu'à la diffusion du cédérom et la mise en ligne.

Marie-Pierre Dion, BM de Valenciennes, expose comment « intégrer les documents numérisés dans un catalogue ». Le catalogue de la bibliothèque, enrichi des données numériques s'avère la solution la plus logique, même si elle n'est pas aussi économique qu'on pourrait le croire.

Le chapitre intitulé « Réaliser une exposition virtuelle sur Internet – pourquoi, comment ? » par Jacques Gana, bibliothèque interuniversitaire de médecine, permet de comparer les expositions réelles et virtuelles pour conclure qu'une exposition virtuelle est finalement plus rentable. Ce propos ne signifie pas pour autant la disparition des bibliothèques qui resteront des lieux de référence, d'aide à la recherche et de conservation.

Cet ouvrage souffre du défaut inhérent à tout ouvrage collectif : chaque auteur possède son style propre et on pourrait craindre que redites et redondances nuisent à la cohérence de l'ensemble. Ce défaut n'est pas très apparent ici. Ne boudons pas notre plaisir, nous avons entre les mains un ouvrage clair, structuré et complet que toute bibliothèque, même si elle n'envisage pas un projet de numérisation à court terme, se doit de posséder.

Pierre-Yves DUCHEMIN

Offrir Internet
en bibliothèque
publique

par Gaëlle Enjalbert

Collection
Bibliothèques

ÉDITIONS
DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE

*Offrir Internet en bibliothèque
publique*, Gaëlle Enjalbert.

Le Cercle de la Librairie
(Bibliothèques), 2002.

ISBN 2-7654-0844-0

L'information sur ce sujet était pour l'essentiel éparpillée dans de multiples articles et... sur Internet, si l'on excepte l'ouvrage *Intégrer les*

ressources Internet à la collection (Enssib, coll. Boîte à outils, 2000), qui traitait un aspect particulier de la question. Il est somme toute bien commode de la retrouver rassemblée dans un livre imprimé.

L'auteur, qui a enquêté dans un certain nombre de bibliothèques et exploité une abondante bibliographie imprimée et en ligne, citée en annexe et en notes de bas de page, aborde toutes les questions pratiques qui se posent à propos des accès à Internet en bibliothèque publique, comme le choix des connections, les logiciels de sécurisation et de filtrage, les subventions possibles, jusqu'au mobilier, photos à l'appui. Mais les questions de politique documentaire ne sont pas oubliées, ni les problèmes juridiques.

L'accès est présenté au sens large, avec les formations et initiations bien sûr, mais aussi les ateliers (écriture en ligne, autoformation, emploi...). L'ouvrage offre aussi une présentation plus générale d'Internet, de ses ressources, des moyens d'y accéder, et aborde également la question des usages professionnels du réseau par les bibliothécaires. Il retourne enfin la problématique et montre comment « offrir la bibliothèque sur Internet » : site Web, catalogue, bibliothèque numérique.

L'ensemble est complété par une bibliographie détaillée (j'y ajouterai pour ma part, comme support pédagogique sur l'évaluation des ressources, *Le Détective de l'Internet*, auquel une recherche sur Google vous mènera en deux clics), une liste d'adresses d'institutions et de fournisseurs fort utile, un lexique et une liste de sigles.

C'est un livre engagé : il prend parti délibérément pour l'utilisation d'Internet en bibliothèque, fait définitivement un sort au prétendu phénomène de mode, le relie aux missions fondamentales de la lecture publique, plaide pour la présence des bibliothèques sur Internet, notamment par leurs catalogues.

Ce n'est pas un livre engagé : sur la question controversée de la pertinence pour les bibliothèques de procéder à un catalogage ou du moins un signalement des ressources d'Internet, il présente les arguments développés de part et d'autre, ce qui permet au lecteur de prendre connaissance des termes du débat.

Naturellement, certains éléments de cet ouvrage publié en 2002, mais reposant pour l'essentiel sur des informations recueillies en 2001, sont ou vont être dépassés, comme les indications de prix ou les conditions techniques et commerciales d'accès au réseau.

S'agissant des moteurs de recherches, on mettrait aujourd'hui plus franchement en tête Google, en signalant qu'il donne accès également à des sites gérés en base de données et à des fichiers PDF, et qu'il est d'ores et déjà le premier et le meilleur moteur de l'Internet francophone et français. Dans le domaine de la construction de sites sous forme de base, le standard PHP, qui permet des liens hypertextes vers les pages générées, s'est imposé avec rapidité. Mais c'est au lecteur de se mettre à jour, et bien des pistes fournies dans l'ouvrage le lui permettront.

On notera quelques erreurs mineures – les définitions de WAIS et de Z39.50 dans le lexique prêtent à confusion – et quelques présupposés idéologiques : ainsi le rôle des États-Unis n'est abordé que sous la rubrique « le Web marchand », ce qui est injuste. Voilà qui ne devrait pas dissuader de dépenser 38 € si l'on pense, comme le Conseil supérieur des bibliothèques, encore maintenu dans le coma par ses ministères de tutelle à l'heure où ces lignes sont écrites, que « les bibliothèques sont une pièce centrale de l'entrée dans la société de l'information »... et si l'on est décidé à passer aux travaux pratiques.

Dominique LAHARY



La Corruption sentimentale, les rentrées littéraires,

Maxime Benoît-Jeannin,
Le Cri Édition, 2002.
ISBN 2-87106-298-6

Romancier et essayiste, Maxime Benoît-Jeannin s'engage ici dans un combat contre le système français des « rentrées littéraires », mélange de complaisance, de « corruption sentimentale » et de marketing cynique. Il le fait en démontant des mécanismes tels que le lien entre l'inflation des titres et le système des offices aux libraires, en fustigeant nominativement des éditeurs ou des critiques influents qui sont à la fois auteurs et éditeurs et, à ce titre, défendent leurs intérêts, ceux de leur maison d'édition, avant ceux de la littérature.

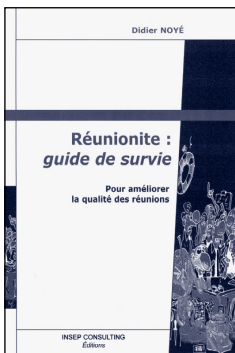
Cette dénonciation du milieu littéraire dont l'auteur rappelle qu'il est un phénomène ancien, quasi consubstantiel à l'édition moderne, doit être prise avec précaution : elle est parfois partielle. Dans son souci de déboulonner des gloires naissantes

(Houellebecq, Nothomb, Maurice Dantec, ...), l'auteur s'abandonne parfois à des facilités et des oublis des règles élémentaires de la critique. Sa férocité pamphlétaire n'est pas toujours heureuse ; j'ai toutefois apprécié ce néologisme de « minuitisme » pour qualifier tout un courant de la littérature française minimaliste et passablement artificiel, le chapitre « Cosmétique de l'ennui » est d'ailleurs un pastiche réussi de ce courant.

L'auteur est plus convaincant quand il discute le thème bien connu de la décadence du roman français qui ne produirait plus rien et qui, dans le goût du lectorat, serait supplanté par des auteurs étrangers. Il souligne la nécessité de lire des textes écrits en français et non traduit en français. Il rappelle que des écrivains dignes de ce nom existent toujours, mais il note aussi l'effet dévastateur des médias sur la critique et l'information du public.

Un livre utile pour un bibliothécaire, comme un antidote à la pression permanente du milieu et de la critique littéraire et au suivisme de certains lecteurs. Toutefois ce livre n'évoque que partiellement cette pratique de la rentrée littéraire de septembre.

Dominique PEIGNET



Réunionite : guide de survie, pour améliorer la qualité des réunions,

Didier Noyé, Insep Consulting Éditions, 2002. 2-914006-06-3

Un livre pour lutter contre la « réunionite » est une lecture salutaire pour nous, bibliothécaires, surtout quand il s'ouvre sur un trait d'humour emprunté à P.-G. Wodehouse : « C'était

une de ces réunions où vous toussiez deux fois avant de parler et décidez ensuite de vous taire. » Didier Noyé, directeur associé de Insep Consulting, dit avoir écrit ce livre comme un repentir en se demandant s'il n'avait pas contribué à répandre le mal. Après avoir décrit les symptômes de cette maladie, il enseigne quelques techniques pour échapper aux réunions, pour couper les bavards, identifier et contrer les adeptes du parler creux.

Puis il revient à l'essentiel de son propos, l'amélioration de la qualité des réunions. Celles-ci sont essentielles à la vie des groupes et à la qualité de l'action collective ; une communauté de travail ne peut donc se passer de réunions. Toutefois il rappelle que ce dispositif de travail doit viser une efficacité opérationnelle : l'efficacité des réunions dépend de ce qui se passe entre les réunions. Elles doivent aussi contribuer à développer et à améliorer les relations entre les participants et encourager la créativité. En 12 chapitres illustrés par des dessins de Pierre Kroll, Didier Noyé rappelle les règles élémentaires pour décider, conduire et animer une réunion. Il propose des modèles d'évaluation de qualité. Il décrit les rôles (animateur, secrétaire de séance, organisateur, président), les risques et les différents types de réunions.

Il faut environ cinq heures pour lire ce livre. Comparez ce temps à celui que vous passez en réunion pendant une année et peut-être prendrez-vous la décision de le lire.

Dominique PEIGNET

■ LE LIVRE DE POCHE N'A-T-IL QUE 50 ANS ?

C'est devenu une habitude de fêter tous les dix ans la naissance du livre de poche, l'incontournable collection créée le 9 février 1953 par Henri Filipacchi chez Hachette.

On sait que l'idée d'un livre au format de poche est ancienne. Sans remonter à Alde Manuce qui lança un Virgile dans ce format en 1500, on voudrait rappeler qu'une collection absolument homonyme « Le Livre de poche » avait préexisté en France dans les années 1930. Malgré son succès auprès du public (plus de 140 titres au catalogue), elle ne connut pas la pérennité de la désormais célèbre collection lancée vingt ans plus tard. Son contenu était bien différent. Il s'agissait de « courts romans de gare » pouvant être lus le temps d'un trajet en train et/ou en métro du domicile du lecteur à son lieu de travail.

La Librairie du Livre national, éditeur de cette collection, hebdomadaire à ses débuts, la présentait en ces termes : « une bibliothèque commode, portable et bon marché donnant des œuvres des plus grands romanciers populaires de notre époque ».

Comme certaines collections spécialisées d'aujourd'hui, « Le Livre de poche » ne publiait que « des romans d'amour et de tendresse renfermant une matière considérable de lectures émotionnantes (sic) et captivantes ». Pour 50 et 60 centimes selon les

séries, les midinettes pouvaient s'évader pendant une heure avec des auteurs aujourd'hui complètement oubliés : Jules de Gastynes (*Filles d'amiral*), Jean Demais (*Meurtries par la vie*), Rodolphe Bringer (*Un cœur de gentilhomme*), pour ne citer que ceux-là. Au format légèrement plus petit qu'un « Que sais-je », chaque volume était aussi plus mince ; il ne comportait que 64 pages. « Le Livre de poche », première version, aurait-il perduré en éditant des auteurs de qualité ? On ne saurait le dire, sauf en étudiant la question sur le plan sociologique, économique et historique.

On peut signaler qu'une collection similaire dans la forme était publiée dans les années 1920 chez Flammarion. Elle offrait « Une heure d'oubli », c'était son nom, pour le même prix. Max Fisher, directeur de cette collection, avait misé sur des écrivains tels que Colette, André Maurois, François Mauriac, Octave Mirbeau. Cela ne fut pas suffisant. La collection n'a, semble-t-il, pas dépassé les 21 titres.

Claude RAZANAJO (Montpellier).

■ COMMUNIQUÉ DU PERSONNEL DE LA BMH

Le 30 janvier 2001, un groupe de travail composé de scientifiques et de bibliothécaires remettait au ministre de la Recherche un rapport défendant l'intégrité des collections de la bibliothèque du musée de l'Homme (BMH).

En juin 2001, une réunion interministérielle décidait le déménagement des fonds de la bibliothèque au musée du quai Branly.

Aujourd'hui, de nouvelles menaces pèsent sur la BMH. Dans la perspective du déménagement, le quai Branly a annoncé qu'une partie du fonds (tous les ouvrages entrés jusqu'en 1978) partirait dans les prochains mois pour des locaux provisoires.

Cela signifie que :

- 1) Le fonds patrimonial de la BMH quitterait le palais de Chaillot dans la précipitation, sans qu'aucune opération de récolement, préalable indispensable à un déménagement, n'ait été faite.
- 2) Ce fonds, une fois éloigné de la BMH dans ces conditions, deviendrait donc très difficilement accessible aux lecteurs et serait immobilisé pour une longue période.
- 3) Le fonds restant serait maintenu sur place jusqu'en juillet 2005, six mois avant la date présumée d'ouverture du futur établissement du quai Branly.
- 4) Le personnel actuel de la BMH ne suivrait pas les collections dans le futur établissement. Il n'est d'ailleurs pas consulté ni même averti des décisions prises.

Ces dispositions remettent à nouveau en cause l'intégrité et la sécurité des fonds. C'est pourquoi, une fois de plus, il faut défendre les collections de cette bibliothèque unique, qui constitue non seulement un

ensemble patrimonial inestimable, mais aussi un outil irremplaçable pour la recherche nationale et internationale.

Devant cette situation inacceptable, le personnel de la BMH sollicite l'appui de la communauté scientifique. Plus de 140 lettres de soutien ont été reçues entre janvier et avril. Elles ont été expédiées à Claude Jolly et au directeur général du Museum, sans effet pour l'instant. Vous pouvez continuer à envoyer vos lettres de soutien par mail, à l'adresse :

sauvonslabmh@yahoo.fr

Le personnel de la bibliothèque du musée de l'Homme

RECTIFICATIFS SUR LE N° 7 DE BIBLIOTHÈQUE(S)

■ Page 5 : encadré « Qu'est-ce qu'un contrat ville-lecture ? ». Ce n'est pas la ville d'Aubagne mais la préfecture de région et la DRAC PACA qui ont mis en place un comité de suivi et d'évaluation des villes-lecture de la région, amenant ainsi les villes à créer des postes de coordinateurs ville-lecture.

Liliane REBILLARD (Aubagne)

■ Page 51 : article « bibliothèques publiques et handicap mental ». La BPI était co-organisatrice avec le GIF de cette journée d'étude.

Corinne LOYER (Paris)